

La Presse



Starbuck II

Bon sperme ne saurait mentir

Page A5



Trent McCleary

Retour à la «petite vie»

Page S4

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | DEPUIS 1884 | MONTRÉAL | JEUDI 21 SEPTEMBRE 2000 | 116^e ANNÉE > NO 328 > 94 PAGES > 6 CAHIERS | 60 C TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70C



PIERRE FOGLIA
À SYDNEY

Des pleurs, des fleurs

On lisait l'abandon sur leurs visages. C'était à la piscine de Ryde au début de l'après-midi. Les filles du water-polo venaient de perdre contre l'Australie. Leur sort était entre les mains des Néerlandaises qui affrontaient les Russes en début de soirée. « J'ai joué aux Pays-Bas, disait la capitaine Cora Campbell, je connais les Néerlandaises, elles détestent les Russes, elles vont tout faire pour les battre. » Elles n'ont pas tout fait. Les Russes ont gagné, le Canada était éliminé.

Les filles ont regardé le match Pays-Bas-Russie au village, avec Daniel Berthelette, leur instructeur. À la fin, elles sont parties par petits groupes. Une sortie calamiteuse pour ces guerrières.

Il n'y a pas de fleuriste dans ma banlieue pourrie. Je voulais leur envoyer des fleurs. Je voulais leur dire merci d'être parties de si loin, d'un sport qui n'existait même pas, pour, à la fin, faire un ou deux pas sur la lune. À la fin du match Russie-Pays-Bas, elles sont sorties en petits groupes. Elles qui n'en avaient toujours formé qu'un.

Un jeune collègue me demandait un peu plus tôt cette semaine : tu ne trouves pas qu'on charrie un peu avec les filles du water-polo ? Peut-être. Au lieu de Marie-Claude Deslières et de ses trois enfants, je peux bien te parler de Marion Jones. Marion qui vise cinq médailles d'or ici. Tu sais ce qui l'ennuie le plus, ici, à Sydney, la gentille Marion ? C'est d'être loin de ses deux amours, ses deux chiens Izzi et Polly. I miss so much my babies. Alors elle leur téléphone tous les matins. L'amie qui garde sa maison à Raleigh pose le récepteur à côté des chiens qui reconnaissent la voix de leur maîtresse.

Est-ce qu'ils ont branlé la queue ? demande ensuite Marion Jones. Oui, ils ont branlé la queue, répond l'amie.

Bruny Surin aussi branlait la queue chez Nike hier après-midi. Ne vous méprenez pas : il était content. Il n'a rien dit qu'on ne savait pas. Après lui est arrivé un monsieur de Nike qui nous a donné un cours de chaussures. Plus tôt j'avais demandé à une hôtesse si elle avait de la documentation sur les usines Nike en Chine. Malheureusement non. « Je sais seulement qu'au Vietnam, le salaire moyen des Vietnamiens est de 40 \$ par mois, alors que le salaire moyen dans nos usines est de 73 \$. But, m'a-t-elle mis en garde, but make no mistake, these are factories, not amusement parks. » J'avais compris, mademoiselle.

Quel magot!

Le gouvernement fédéral nage littéralement dans l'argent, ayant enregistré un surplus de 12,3 milliards l'année dernière. Cette «excellente nouvelle» réjouit le ministre des Finances, mais fait bondir l'opposition qui réclame un débat sur l'utilisation de ce trésor.

Voir nos informations en Page D1

LAMAZE EN ENFER



Le cavalier canadien Éric Lamaze ne participera pas aux Jeux olympiques de Sydney. L'Association olympique canadienne a en effet refusé de le réintégrer au sein de l'équipe des sports équestres, hier, parce que deux tests antidopage ont révélé des traces de cocaïne dans son organisme. « J'appuie et endosse cette décision, a-t-il déclaré. J'accepte leur jugement sans réserve et je le fais sans regret, ni amertume. »

Le cavalier était suicidaire quand il a consommé de la coke

DÉCHIRÉS entre la compassion et le respect de l'intégrité, les dirigeants de l'Association olympique canadienne (AOC) ont mis plus de cinq heures avant d'annoncer, hier, que le cavalier Éric Lamaze n'ira pas aux Jeux olympiques de Sydney.

« Cette décision n'a pas été facile à prendre, car nous étions conscients des difficultés traversées par M. Lamaze », a déclaré le président de l'organisme, Bill Warren. L'AOC

n'a donc pas reconnu le jugement de l'arbitre Edward Ratushny qui avait levé, lundi, la suspension à vie d'Éric Lamaze.

M. Ratushny a par contre rendu public son rapport sur les événements vécus par le cavalier les 18 et 19 août, un document troublant dans lequel on apprend qu'Éric Lamaze

Voir LAMAZE en A2
Sans regret ni amertume B1

Un pied ici, un pied ailleurs

MONTRÉAL 2000
4 > La famille

Après des années difficiles marquées par les effets néfastes du ralentissement économique, Montréal revit. Des gens de toutes les régions du globe ont choisi de venir vivre ici. Avec cette immigration de plus en plus diversifiée, le visage de la famille montréalaise ne sera plus jamais le même. *La Presse* poursuit aujourd'hui sa série Montréal 2000, qui trace le portrait de notre ville dans des secteurs significatifs de notre vie collective.

RÈGLE numéro un : enlevez vos souliers. Faites glisser vers vous un coussin douillet et assoyez-vous à la japonaise. Chez Aki, François, Elia et Cami, le bonheur est par terre. Pieds nus, on a l'impression d'en être encore plus près. Un pied ici, un pied ailleurs.

Nous sommes à Saint-Hubert, en banlieue sud de Montréal. Le patelin de François Frigon, jeune papa de 29 ans. Le bout du monde pour sa belle, Aki Otani, 31 ans, originaire de Neyagawa, au Japon.

Du haut de l'escalier, leur « grande » fille, Elia, deux ans, dévisage, intriguée, la visiteuse... qui (oups !) a oublié d'enlever ses chaussures. « Au Japon, ça ne se fait pas, explique François. La marche en bois qui t'amène au portique doit être pure. Moi, quand je garde mes souliers dans la maison,

j'ai l'impression de marcher sur des oeufs... »

Depuis qu'il partage sa vie avec Aki, François marche donc pieds nus. Petit détail futile, qui ne suffit pas à rendre compte des liens flous qu'il entretient avec sa propre culture et celle de son amoureux. « Quand t'as un pied dans une culture et un pied dans une autre, l'essentiel, ce n'est plus la culture, c'est la vie, dit-il. La vie, la mort, l'amour, la naissance... C'est ce qu'on partage, Aki et moi. »

Pour qui s'imagine une banlieue montréalaise encore blanche et homogène, la réalité des Otani-Frigon pourrait surprendre. Les familles du Grand Montréal ne sont plus ce qu'elles étaient. En marge des

Voir UN PIED en A2
Aussi à lire en page E1 : Familles métissées

RAISONS SOCIALES ANGLAISES

Contraindre n'est pas la solution, dit le CLF

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Le gouvernement du Québec n'y pourra rien : les cafés Second Cup pourront garder leur nom anglophone, indique le Conseil de la langue française dans un avis attendu depuis longtemps sur la langue des raisons sociales au Québec.



Au moment où démarrent les états généraux sur le français — un document d'orientation sera rendu public demain —, le Conseil de la langue française va lancer dans le débat public l'avis qu'il prépare depuis plus de deux ans et qui fera probablement grincer des dents les militants péquistes de Montréal.

Au début de 1998, de nombreuses plaintes sur l'affichage par idéogrammes ou carrément en anglais dans le Quartier chinois avaient plongé le gouvernement Bouchard dans l'embarras, et la ministre responsable Louise Beaudoin avait, pour calmer les esprits, réclamé au Conseil de la langue française l'avis qui devrait être finalement publié début octobre.

Les militants péquistes de Montréal, qui réclament depuis des années plus de muscle dans l'application de la Charte de la langue française pour franciser les raisons sociales, seront probablement fort déçus. Le Québec n'a guère de recours pour imposer le français dans les raisons sociales. « Les mesures coercitives ne pourraient pas fonctionner », résume-t-on.

En lieu et place, le Conseil proposera donc une longue liste de mesures « incitatives » pour convaincre les entreprises d'emboîter le pas à Poulet frit Kentucky et autres Bureau en gros. Ces deux chaînes multinationales, sans y être forcées, ont quand même choisi de franciser leurs raisons sociales pour le marché québécois après les représentations de l'Office de la langue française.

Après des mois de réunions et de consultations auprès des chambres de commerce et des organisations patronales, le comité du Conseil, présidé par le juriste Alain Prujiner, de l'Université Laval, ne fait que confirmer dans son avis ce que beaucoup de spécialistes prévoyaient, a appris *La Presse* de plusieurs sources. Les raisons sociales sont si étroitement associées aux marques de commerce qu'elles sont à l'abri des

Voir CONTRAINDRE en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	calier C	Horoscope	D22
- cinéma	C1, C2	Le monde	A10 à A21
- horaire spectacles	C7	Loteries	A2, A4
- horaire télévision	C4	Mots croisés	E8, S14
- télévision	A4	Mot mystère	E8
Bandes dessinées	E8	Petites annonces	S14
Bridge	D23	- immobilier	D20, D21
Décès	E6, E7	- marchandises	D21
Économie	calier D	- emplois	D21
Éditorial	A22	- automobile	D22, D23
Êtes-vous observateur	D20	- affaires	D4
Feuilleton	E8	Politique	A10 à A16
Forum	A23		

MÉTÉO Voir S20
Nuageux avec averses
Max. 19, min. 8



6 21924 98765 1

SUPERSOLDE DE L'AUTOMNE!

ÉPARGNEZ 30% SUR DES PORTES ET FENÊTRES DE QUALITÉ LÉGENDAIRE PELLA®

Le Centre de Design PELLA 3075 TRANS-CANADIENNE • (514) 694-5855 -Voie de service nord, entre Des Sources et St-Jean

DEMAIN DANS LA PRESSE

Almost Famous de Cameron Crowe

Bien avant d'être le talentueux réalisateur des films *Jerry Maguire* et *Singles*, Cameron Crowe fut journaliste rock au magazine *Rolling Stone*. À 16 ans, il parcourait l'Amérique avec Led Zeppelin, Bob Dylan ou David Bowie. Crowe replonge dans les années 70 et recrée cet univers rock'n'roll dans *Almost Famous*, son nouveau film qui prend l'affiche demain à Montréal.



À lire demain dans le cahier CINÉMA.

POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
lapresse.infinet.net

REDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Sydney 2000
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Quoi faire aujourd'hui
andre.cloutier@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECouvreMENT (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur: (514) 848-6287
Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30

Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30

Détailants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911

Par télécopieur: (514) 285-7039
Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30
Samedi: 7 h à midi / Dimanche: 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres: 5-7-5 > À quatre chiffres: 6-1-8-5 LOTO 6/49 > 3-6-21-30-36-40 Compl.: 14 > Extra: 828216

SUITES DE LA UNE

LAMAZE

Suite de la page A1



PHOTO PC

L'arbitre Edward Ratushny avait levé, lundi, la suspension à vie d'Éric Lamaze; l'AOC en a décidé autrement hier.

maze entame une longue et pénible descente aux enfers. Démoli, le cavalier affiche des comportements suicidaires toute la soirée. Selon les Drs Adrian Harnick et Howard Cappell, « Éric Lamaze a souffert d'une dépression très sévère et immédiate ». Les deux experts sont d'avis que le cavalier « n'avait plus aucun contrôle sur lui-même », qu'il agissait par pur désespoir, qu'il avait « perdu toute perspective et toute notion de jugement ».

Pendant la fête, Éric Lamaze consomme de l'alcool au point de s'intoxiquer. Sa fiancée lui demande de retourner à l'hôtel, mais il veut aller aux toilettes avant. Sur son chemin, il croise des amis qui sont eux aussi intoxiqués. C'est à ce moment qu'il accepte de fumer de la cocaïne roulée dans une cigarette. Lamaze va ensuite aux toilettes et il reviendra à l'hôtel en compagnie de sa fiancée.

Cinq jours plus tard, le 24 août,

la suspension pour dopage à l'éphédrine est levée pour mauvais étiquetage du produit. Mais le 29 août, autre coup de masse: un test antidopage montre des traces de cocaïne dans son organisme. C'est cet échantillon qui lui a coûté une participation olympique.

« Nous sommes sympathiques aux circonstances qui ont mené (Éric Lamaze) à consommer de la drogue, a déclaré le président de l'AOC, Bill Warren. Mais nous avons basé notre décision sur le fait que M. Lamaze a admis qu'il a pris de la cocaïne, ce qui contrevient à la charte des athlètes de l'AOC. Nous devons protéger l'intégrité du sport et des athlètes. »

Éric Lamaze a accepté le verdict de l'AOC. « Le message que l'Association souhaite faire passer commande le respect et doit être entièrement appuyé, a-t-il déclaré. J'accepte leur jugement sans réserve et je le fais sans regret, ni amertume. »

CONTRAINDRE

Suite de la page A1

obligations de la Charte de la langue française quant à la « nette prédominance » du français.

L'expression Second Cup, qui identifie la chaîne de cafés, par exemple, est enregistrée aussi comme marque de commerce et, par conséquent, est carrément soustraite de l'application de la Charte de la langue française. Cette chaîne est même officiellement enregistrée comme Les cafés Second Cup, mais rien ne l'oblige à utiliser cette formule pour sa raison sociale.

En outre, plusieurs entreprises sont enregistrées à Ottawa, ce qui les soustrait immédiatement aux obligations faites aux entreprises enregistrées au fichier central des entreprises du Québec, qui doivent adopter une raison sociale uniquement en français.

De plus, toutes les règles du commerce international sont claires et vont dans la même direction: les marques de commerces sont protégées partout dans le monde. « Pourrait-on demander à Shell, qui est connue avec cette étiquette dans le monde entier, de changer son affichage pour s'appeler Coquillage au Québec? » ironise-t-on.

Toutefois, le Conseil de la langue française proposera que Québec mette en place une série de mesures pour inciter les entreprises à opter pour le français pour leur identification. On pense ici à fournir des conseils en marketing pour aider à trouver une formule plus conforme à l'esprit de la Charte de la langue française. On pourrait proposer, par exemple, d'ajouter à une raison sociale anglophone un

slogan clairement français.

Et Québec ne devrait pas lésiner pour colliger des informations — par des sondages, par exemple — pour bien montrer à ces commerçants que leur clientèle francophone souhaite voir des raisons sociales dans leur langue.

« Il faut arriver à convaincre les entreprises de franciser, même si ce n'est pas une obligation de la loi, et leur montrer que c'est dans leur intérêt », explique-t-on. Déjà, Québec dispose d'études de marché qui montrent qu'une partie des consommateurs francophones a des réticences à acheter dans des commerces qui ont opté pour des raisons sociales en anglais, souligne-t-on.

Quant au problème du Quartier chinois, la bougie d'allumage de toute cette réflexion, sa solution ne passe pas par des mesures coercitives. Bien des idéogrammes qui avaient entraîné des plaintes à l'Office de la langue française à l'époque sont en fait des proverbes, des expressions familières pour les Chinois, et ne privent pas le consommateur d'information, observe-t-on. Ces messages de nature ethnique peuvent s'exprimer dans d'autres langues que le français.

Même quand il s'agit d'une raison sociale, l'ajout d'une expression « générique » comme « épicerie » ou « coiffeur » suffirait à dédouaner l'établissement, sans que le principe de la « nette prédominance » du français s'applique. Surtout, le Conseil propose que les vitrines de ces commerces ethniques soient « interprétées dans leur ensemble ».

Un missile tiré contre le siège du MI-6

Agence France-Presse

LONDRES - Un « petit missile » est à l'origine d'une explosion qui s'est produite hier soir au siège du service britannique du renseignement MI-6, dans le centre de Londres, a déclaré le chef de l'unité anti-terroriste de Scotland Yard, Alan Fry.

Selon M. Fry, les dégâts au bâtiment, qui se trouve sur la rive sud de la Tamise à moins d'un kilomètre du siège du Parlement et de la résidence du premier ministre, étaient « très légers ».

Il a refusé de se prononcer sur le type d'arme utilisée mais a précisé qu'il ne semblait pas que cela puisse être un mortier vu les dégâts causés.

Parlant à la presse à l'extérieur de l'immeuble tôt ce matin, M. Fry a indiqué que la police « gardait à l'esprit » les groupes dissidents de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), mais n'excluait pas d'autres groupes possibles.

L'activité du service de renseignement n'a pas été perturbée par l'explosion, qui selon des témoins,

a été immédiatement suivie d'une deuxième.

Un porte-parole des services de secours appelés sur place à 20h52 GMT a affirmé qu'il n'y avait pas de blessé.

Le quartier a été rapidement bouclé et des démineurs ont inspecté le bâtiment dont ne s'échappait ni flamme ni fumée.

La présence d'Alan Fry sur place ainsi que le témoignage d'un officier de police cité par la chaîne britannique d'informations en continu Sky News avaient aussitôt fait naître des rumeurs d'attentat. L'officier de police sur place avait déclaré que l'explosion était « très suspecte ».

Si l'enquête révèle que l'explosion est d'origine criminelle, c'est tout le système de sécurité qui devra être revu. Le QG flambant neuf du MI-6, sur les bords de la Tamise, juste en face de celui du service de contre-espionnage MI-5, a en effet été décrit comme l'un des bâtiments les plus sûrs de Grande-Bretagne.

FAMILLE

Suite de la page A1

ménages éclatés, squelettiques ou reconstitués, qui complexifient les portraits de famille contemporains, s'ajoute une autre tendance de plus en plus visible: la mixité culturelle au sein même des foyers.

À l'heure de la multiethnicité, à quoi ressemble la famille montréalaise? Assis par terre, entre Cami et Elia, une tasse de thé au creux de la paume, nous avons lancé la question.

À lire, dans le cahier MONTRÉAL PLUS, en page E1.

Pour construire, rénover, décorer et jardiner, le cahier MON TOIT de samedi



MON TOIT

La Presse

La nouvelle génération loft

ACTUALITÉS

AVERTISSEMENT :
MORTELLE MÊME SI
ON NE LA FUME PAS

La fumée d'une cigarette contient des substances toxiques, dont l'acide cyanhydrique, la formaldéhyde et le benzène.

Santé Canada

Cigarettes

AVERTISSEMENT :
LA CIGARETTE CAUSE
DES MALADIES DE LA
BOUCHE

La fumée de cigarette cause le cancer, la perte de dents et peut causer des maladies de gencives.

Santé Canada

Cigarettes

Un appel des fabricants de cigarettes ne suspendrait pas la décision d'hier de la Cour supérieure, ce qui les forcera à imprimer de nouveaux messages de ce type sur leurs paquets dès le 26 janvier prochain.

Archives La Presse ©

Feu vert aux poumons noircis et gencives ravagées

Les géants du tabac perdent une nouvelle bataille en Cour supérieure

VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Les poumons noircis, les gencives ravagées, les lésions au cerveau et autres méfaits du tabac devront apparaître sur les paquets de cigarettes dès janvier, a tranché hier la Cour supérieure.

Autre cause devant les tribunaux, autre défaite des compagnies de tabac, qui ont vu leur requête contre la campagne d'étiquetage de Santé Canada rejetée par la juge Danielle Grenier.

Les trois géants du tabac demandaient à la Cour supérieure de suspendre l'application de la réglementation d'étiquetage en attendant le résultat de leur contestation juridique sur la constitutionnalité des lois antitabac fédérales. Dans l'immédiat, les compagnies de tabac affirment que les changements d'étiquetage exigés par Ottawa leur coûteront très cher, que cela prendra des mois avant de modifier leur matériel d'imprimerie et que, de toute façon, les exigences d'Ottawa sont techniquement irréalisables.

La juge Grenier a d'abord retenu les intérêts de santé publique défendus par Santé Canada et la Société canadienne du cancer.

« Il est loin d'être certain que la recrudescence de l'usage du tabac chez les jeunes tienne uniquement à la réduction des prix, et il n'est pas certain non plus que des messages plus percutants régleront le problème. Bien des facteurs peuvent expliquer l'échec actuel », commente la juge Grenier. « À ce stade, reprend-elle, il faut toutefois reconnaître que la réglementation, malgré ses imperfections, a été vraisemblablement adoptée dans l'intérêt des citoyens. Ce serait contrecarrer la poursuite du bien commun que de lui enlever tout effet pour un temps illimité dans une procédure interlocutoire. »

C'est donc dire que les fabricants de cigarettes devront imprimer les

images-chocs que leur impose Santé Canada sur 50 % de la surface de leur paquet à partir du 26 janvier, comme le stipule la nouvelle réglementation d'Ottawa.

Imperial Tobacco Canada, JTI Macdonald Corporation et Rothmans, Benson and Hedges ont maintenant 30 jours pour en appeler de la décision de la Cour supérieure ; mais comme il s'agit d'un jugement interlocutoire, les trois compagnies devront d'abord obtenir la permission de la Cour d'appel. L'appel, même une fois accordé, ne suspend pas la décision de la Cour supérieure, ce qui forcera les fabricants de cigarettes à imprimer les messages pour le 26 janvier.

Imperial Tobacco Canada, JTI Macdonald Corporation et Rothmans, Benson and Hedges allèguent que le règlement d'étiquetage de Santé Canada est une forme d'expropriation de leurs marques de commerce et que cela brime le principe de la liberté d'expression. Pour le trio de fabricants de tabac, les mesures imposées par Ottawa sont anticonstitutionnelles. Cette cause sur le fond, selon les experts du milieu, pourrait s'étirer pendant cinq ou six ans.

Quant à lui, le ministre de la Santé, Allan Rock, a toujours affirmé que les compagnies de tabac peuvent se conformer à la nouvelle réglementation sans problème.

| SÛRETÉ DU QUÉBEC |

La quasi-parité avec les policiers de la CUM

MARTIN PELCHAT

ÎLE-AUX-COUDRES — C'est goutte à goutte qu'on apprend les gains réalisés par les policiers de la Sûreté du Québec lors de la dernière négociation.

Ainsi, on découvrirait hier que le gouvernement leur accordait trois jours de congés supplémentaires, remboursables en argent s'ils ne sont pas pris avant la fin de l'évaluation municipale.

Ce qui fait dire au critique de l'opposition libérale, Jacques Dupuis, que les vainqueurs de cette négociation sont bel et bien les policiers. Le député de Saint-Laurent suppose qu'avec trois congés monnayables de plus, les agents pourront aller chercher 0,8 %, ce qui devrait les rapprocher encore des policiers de la CUM, avec qui ils réclamaient une parité que le gouvernement prétendait ne pas vouloir leur accorder.

« Onze pour cent plus 0,8 %, ça fait 11,8 %, dit M. Dupuis. M. Cannavino (le président de l'Association des policiers provinciaux) serait en manque de 0,1 % sur sa demande originale. Le gouvernement a cédé aux policiers de la SQ sur le plan des conditions salariales. »

Rappelons qu'en plus des 9 % consentis au secteur public sur quatre ans, les policiers

ont obtenu l'ajout d'un échelon, ce qui équivaut à 2 % d'augmentation pour environ les deux tiers d'entre eux qui sont déjà au sommet de l'échelle. Si on tient compte du fait que les policiers provinciaux ne paient pas d'assurance-emploi, ils ne seraient ainsi qu'à une centaine de dollars de ce que les policiers de la CUM obtiendront (60 727 \$) en 2002 si un arbitre maintient l'offre initiale de leur employeur.

Les fonctionnaires ont 13 jours fériés

Selon Christine Mitton, porte-parole du ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, les trois jours de congés supplémentaires ont été ajoutés pour se conformer à la nouvelle loi sur les normes du travail, qui fixe à huit le nombre minimum de congés fériés. « Les employés de la fonction publique ont 13 jours fériés, ajoute-t-elle. On n'a pas tant cédé que ça. » La porte-parole ajoute que les gestionnaires ont gagné plus de souplesse dans l'utilisation des congés, puisqu'ils peuvent demander aux policiers de renoncer au congé de l'Action de grâces, par exemple, si on prévoit des besoins supplémentaires de patrouilleurs.

C'est lorsqu'ils ont obtenu la semaine de quatre jours, à la fin des années 70, que les policiers de la SQ ont dû sacrifier plusieurs congés fériés. Ils étaient alors passés de dix à quatre par an. Ils avaient cependant récupéré un congé lors de la précédente négociation.

L'entente intervenue à la fin août entre le gouvernement et l'APPQ doit être ratifiée d'ici quelques jours par les policiers.

| URGENCES SANTÉ |

Des sanctions qui font mal

DENIS LESSARD
ET ALEXANDRE SIROIS

LE TON MONTE à Urgences Santé où on a annoncé hier des sanctions contre 23 employés à la suite du saccage du siège social, jeudi dernier. L'un des employés, un représentant syndical qu'on a vu fracasser une vitrine dans les reportages télévisés, s'est vu signifier son congédiement. Deux autres employés sont suspendus pour un mois, cinq reçoivent une suspension de huit jours et 15 seront privés de salaire pendant cinq jours.

Les motifs du congédiement sont « d'être entré par la force à l'intérieur des locaux en frappant avec une chaise dans une fenêtre pour la faire sortir de ses gonds », et d'avoir eu un « comportement d'une violence intolérable » dans un milieu de travail.

Les deux suspensions d'un mois se justifient aux yeux de l'employeur pour avoir « coordonné et dirigé » les activités des manifestants à l'intérieur du siège social.

Pour la direction d'Urgences Santé, ces sanctions ne serviront pas de monnaie d'échange dans un éventuel règlement. Pas question d'effacer l'ardoise pour obtenir une signature ; ces sanctions prendront le chemin prévisible des contestations par griefs et du verdict d'un arbitre.

Des sources fiables indiquent que vendredi dernier, le cabinet du premier ministre Bouchard a clairement signifié à la CSN que Québec n'irait pas avec le dos de la cuillère si les moyens de pression continuaient de perturber le réseau ambulancier montréalais. Le président de la CSN, Marc Laviolette, et



Archives La Presse ©

Yves Imbeault, président du Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec

son nouveau bras droit Louis Bibeau ont eu fort à faire pour calmer les techniciens ambulanciers, indique-t-on.

Du côté du syndicat des ambulanciers, on qualifiait hier les sanctions d'Urgence Santé de « provocation » de la part de l'employeur.

Le président du Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ), Yves Imbeault, a néanmoins déclaré que les employés n'auraient pas, de nouveau, recours aux moyens de pression, car ils tiennent à poursuivre les négociations. « On veut négocier ça dans le calme. On a annoncé vendredi dernier, en assemblée générale, qu'on mettait fin aux moyens de pression pour permettre les négociations. Il ne faut pas répondre à la provocation que la partie patronale fait. Je pense qu'on est plus intelligents que ça », a déclaré M. Imbeault sur les ondes de LCN.

TOUS LES JOURS À SYDNEY

FOGLIA. LE 3^e CÔTÉ DE LA MÉDAILLE.

DÉCOUVREZ L'AUTRE CÔTÉ DES JEUX OLYMPIQUES AVEC LES COMMENTAIRES DE PIERRE FOGLIA, LES PHOTOS DE BERNARD BRAULT ET LES COMPTES RENDUS DE TOUTE L'ÉQUIPE DES SPORTS DE LA PRESSE. CHAQUE JOUR, DANS NOTRE CAHIER SPÉCIAL « OLYMPIQUES ».

La Presse





Photo PC

Le ministre de l'Environnement, David Anderson, a décidé de prêcher la modération en laissant tomber la grosse limousine américaine pour une hybride japonaise. La petite Toyota Prius, qui fonctionne à moitié à l'électricité, à moitié à l'essence ordinaire, peut parcourir 1000 kilomètres avec 45 litres de carburant.

David Anderson troque sa limousine pour une hybride

VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Pendant que le gouvernement et l'opposition débattent des prix de l'essence, le ministre de l'Environnement, David Anderson, a décidé de prêcher la modération en laissant tomber la grosse limousine américaine pour une petite voiture hybride japonaise.

L'autre façon de payer moins cher à la pompe, c'est de consommer moins de carburant, plaide le ministre Anderson, dont la minuscule voiture verte détonne parmi les luxueuses limousines bleues de ses collègues alignées devant le Parlement.

Coincée entre les Chrysler Concorde, les GM Caprice et les Delta 88, toutes deux fois plus longues, la petite Toyota Prius ne passe néanmoins pas inaperçue. Surtout qu'avec son 1 m 85, son passager est obligé de se plier quelque peu pour s'asseoir dans sa « limousine ». Assis à l'avant, le ministre Anderson semble un peu à l'étroit.

Mais la Prius ne se distingue pas que par sa taille. Délaissant un peu de confort, David Anderson l'a adoptée pour sa faible consommation de carburant. Fonctionnant à moitié à l'électricité, à moitié à l'essence ordinaire, la Prius peut parcourir 1000 kilomètres avec 45 litres de carburant.

Pour David Anderson, il s'agit du meilleur antidote aux hausses de taxes sur l'essence. Contrairement à l'Alliance canadienne, qui réclame cette semaine un vote libre de tous les députés sur une baisse des taxes, ou au ministre des Finances, Paul Martin, qui envisage de diminuer la TPS, le ministre de l'Environnement prend le problème sous l'angle de la consommation. Une baisse des taxes à ce moment serait presque certainement absorbée par les grandes pétrolières, a indiqué hier M. Anderson. « Les gens aujourd'hui recherchent des moyens de dimi-

nuer leur consommation, ce qui peut se faire avec des véhicules plus efficaces ou en prenant les transports en commun. »

Insistant sur l'importance pour le gouvernement de donner l'exemple, M. Anderson met au défi ses collègues ministres de l'imiter, ce que certains seraient sur le point de faire.

Pour le moment, Ottawa n'a acheté que 11 de ces Prius, mais d'autres véhicules « propres » et moins gourmands viendront s'ajouter dans les prochaines années.

« Nous devons montrer aux Canadiens que nous sommes prêts à faire notre part dans la lutte contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques, dit M. Anderson. Jusqu'à présent, nous n'avons pas répondu aux attentes du public ou du Parlement.

« La pollution atmosphérique, reprend le ministre, tue prématurément plus de 5000 Canadiens chaque année parce que les gaz à effet de serre contribuent aux changements climatiques qui ont déjà une incidence sur notre pays. »

D'ici avril 2004, 75 % des 2 000 véhicules fédéraux fonctionneront grâce à du carburant de remplacement, selon les prévisions d'Ottawa.

| CANCER DU SEIN |

La mammographie demeure la meilleure méthode de dépistage

ISABELLE HACHEY

BIEN QUE LES RÉSULTATS d'une nouvelle étude torontoise puissent laisser croire le contraire, la mammographie demeure la meilleure méthode de dépistage du cancer du sein.

Une étude publiée dans le *Journal of the National Cancer Institute* américain par une équipe de chercheurs de l'Université de Toronto conclut que la mammographie n'est pas plus efficace dans la prévention des décès chez les femmes de 50 à 59 ans qu'un examen des seins par un professionnel.

Des conclusions contraires à celles de toutes les études précédentes, qui n'ont pas manqué de soulever la controverse, au Canada et aux États-Unis.

Tous les experts interrogés hier par *La Presse* sont formels : la mammographie a fait ses preuves et a largement contribué à la baisse de 25 % du taux de mortalité dû au cancer du sein depuis 15 ans au Canada. « Les études démontrent qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute : c'est ce que nous avons de mieux », dit Joseph Ayoub, oncologue au CHUM.

La Société canadienne du cancer craint que l'étude torontoise ne crée une certaine « confusion » chez les femmes. La Société maintient ses recommandations : par ordre de priorités, les femmes de 50 à 59 ans devraient se soumettre à une mammographie à tous les deux ans, à un examen annuel des seins par leur médecin et, finalement, à l'auto-examen de leurs seins.

Jacques Cantin, chirurgien et oncologue à l'hôpital Saint-Luc, a collaboré à la recherche de l'Université de Toronto. Pourtant, l'ancien président de la Société canadienne du cancer se dit lui-même « surpris » des résultats. Le Dr Cantin explique qu'une mammographie peut détecter des cellules cancéreuses de quelques millimètres seulement, ce qui est carrément impossible lors de l'examen physique des seins. « La survie et la guérison des femmes dépendent surtout du volume de la tumeur », poursuit l'oncologue. Ainsi, plus le cancer est traité à un stade précoce, plus les traitements sont légers et plus les chances de survies sont bonnes.

Huguette Martin, directrice du Réseau québécois pour la santé du sein, rappelle de son côté que de nombreuses femmes membres de son organisme ont eu la vie sauve grâce à la mammographie. Alors que le Programme québécois de dépistage du cancer du sein

(PQDCS) vient à peine de trouver sa vitesse de croisière, M^{me} Martin craint que « la diffusion de cette étude (ait) un effet très négatif. Il ne faudrait pas envoyer un message contradictoire aux femmes. »

Le Dr Patricia Goggin, responsable du PQDCS au ministère de la Santé, n'est pas impressionnée par l'étude torontoise et maintient le programme, qui a convaincu 350 000 Québécoises de subir une mammographie depuis 1998. « Il est impossible de garantir que les examens physiques pratiqués dans les cabinets des médecins seront aussi pointus, aussi spécifiques que ceux qui ont été pratiqués dans le cadre de l'étude », dit-elle.

La coauteure de l'étude controversée, Cornelia Baines, a elle-même prévenu en conférence de presse, mardi, que les professionnels qui ont effectué des examens physiques avaient reçu une formation poussée, ce qui pouvait entraîner un certain biais à l'étude. Elle a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas de remettre en cause la mammographie, mais de proposer une solution de rechange aux femmes qui n'en veulent pas.

Les arguments pour ne pas subir de mammographie tiennent pourtant difficilement la route, selon Bélinda Curpen, radiologue chez Léger et associés, une clinique affiliée au CHUM. « Certaines femmes ont peur de passer une mammographie, mais elles n'ont pas peur de subir un test PAP. C'est pourtant la même chose : un test de dépistage. Pendant une mammographie, les radiations reçues équivalent à un voyage en avion, ou à six mois de vie normale sur Terre. Et la compression des seins ne propage pas les cellules cancéreuses. Ce sont des mythes. »

Le Dr Curpen critique, comme plusieurs collègues, la méthodologie de l'étude. « Les normes et la technologie ont changé depuis quinze ans. Cette étude porte sur une autre ère ! »

Malgré la controverse, l'étude de l'Université de Toronto présente un intérêt certain pour les femmes des pays qui n'ont pas les moyens de se payer des mammographies, souligne le Dr Ayoub. L'examen physique des seins demeure en effet un excellent moyen de déceler la présence d'un cancer du sein, une maladie qui frappera 19 200 femmes au Canada cette année.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Réseau québécois pour la santé du sein : www.symbolique.ca/rqss

Programme québécois de dépistage du cancer du sein : www.msss.gouv.qc.ca/PQDCS

Les Européens invités à laisser leur voiture au garage demain

MARIE-PIERRE FEREY
Agence France-Presse

PARIS — Les automobilistes sont invités à laisser leur voiture au garage demain, dans plus de 600 villes pour la plupart européennes, lors de la troisième édition de la « Journée sans voiture ».

Six-cent-quarante-trois municipalités se sont engagées dans l'opération à travers toute l'Europe, contre 158 villes françaises et italiennes l'année dernière, selon le ministère français de l'Environnement.

Dans l'Union européenne (UE), l'Espagne détiendra le record de participation avec 215 villes, devant l'Italie (152 villes), la France (71 villes), l'Allemagne (60 villes) l'Autriche (41), la Grèce (26), le Royaume-Uni et le Danemark (10 chacun), la Belgique (9), le Portugal et la Finlande (7 chacun) et la Suède et l'Irlande (5 chacun) et le Luxembourg (3).

Hors Union, l'opération aura également lieu dans 14 villes suisses ainsi qu'à Chypre, à Malte, en Islande, Israël, Pologne, Hongrie, Roumanie et Slovaquie.

Au total, ce sont environ 65 millions d'Européens qui auront la possibilité de découvrir en ce 22

septembre une ville plus conviviale et plus détendue.

Au delà de la fête que représente une journée sans bruit, sans pollution et sans encombrement, la « Journée sans voiture » se veut un instrument pédagogique pour « désintoxiquer » les grandes villes de la voiture.

La circulation automobile est la principale source de pollution de l'air, avec un tiers des émissions de gaz polluants responsables de l'effet de serre.

Il s'agit aussi de sensibiliser les citoyens. « La même personne qui se plaint de la pollution et des chenilles processionnaires de camions sur les routes va réclamer une baisse du prix de l'essence, sans faire de lien entre les deux tableaux », a souligné le ministre française de l'Environnement Dominique Voynet.

La « Journée sans voiture » a beau être populaire (83 % des habitants des villes concernées l'an dernier s'y sont déclarés favorables, et 78 % de l'ensemble de l'opinion), elle risque de n'être qu'une journée « alibi ».

Pour qu'elle ne reste pas sans lendemain, une multitude de mesures d'impact sont menées sur le terrain.

loto-québec résultats

Tirage du 2000-09-20

1^{er} numéro	2^e numéro
343846	925862
25 000 \$ numéro décomposable	50 000 \$ numéro décomposable
3^e numéro	4^e numéro
937341	571103
100 000 \$ numéro décomposable	ALLEZ À LA TÉLÉ numéro non décomposable

6/49 Tirage du 2000-09-20
03 06 21 30 36 40
Numéro complémentaire: 14

Québec 49 Tirage du 2000-09-20
03 20 34 38 42 49
Numéro complémentaire: 31

Promotion Double Jeu*
6/49 + Québec 49 Tirage du 2000-09-20
08 13 23 28

*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Banco Tirage du 2000-09-20
04 05 10 11 13
15 20 23 25 28
32 36 38 41 42
45 48 54 59 68

Extra Tirage du 2000-09-20
828216

Quotidienne Tirage du 2000-09-20
3 4
575 6185

Le jeu doit rester un jeu.
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

TVA, le réseau des tirages

Régalez-vous sans vous serrer la ceinture.

Avant de passer à table, découvrez les rabais alléchants des épiceries et des restaurants locaux sur Publisac.ca, le carrefour électronique des économies pour gens branchés.

Faites clic. Sauvez du fric.

publisac.ca^{MC}

www.publisac.ca

2881082

ON PRÉVOIT TROIS BELLES JOURNÉES. 29-30 septembre-1^{er} octobre

les journées de la culture

Programme des activités offertes gratuitement partout au Québec

Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans **La Presse**

2884483

Starbuck II, un tout jeune veau d'or

Défi : égalier son père qui a donné 200 000 « filles » à 50 pays et 200 « fils » au Canada

MARTHA GAGNON

ISSU D'UN PÈRE génétiquement célèbre dont la vente de semences a généré des revenus de plusieurs millions de dollars, Starbuck II a, timidement, fait sa première apparition publique hier au Centre d'insémination artificielle du Québec à Saint-Hyacinthe.

Ce nouveau veau d'or est un clone, parfait selon les chercheurs, du taureau Hanoverhill Starbuck de race Holstein, mort en 1998 à l'âge de 19 ans, après avoir connu la plus glorieuse carrière internationale en insémination artificielle à cause de ses caractéristiques recherchées. Il a quelque 200 000 « filles » réparties dans plus de 50 pays et 200 « fils » éprouvés pour la reproduction au Canada. Dans un livre consacré à son sujet, on affirme que l'adage « Bon sang ne peut mentir » s'applique particulièrement à son cas.

Le revenu net des ventes de semence de Starbuck, acheté par le centre d'insémination en 1979, a atteint près de 25 millions. Une dose de semence valait autour de 400 \$.

Les chercheurs et les producteurs

laitiers espèrent obtenir autant de succès avec son clone né le 7 septembre au Centre hospitalier universitaire vétérinaire à Saint-Hyacinthe. Starbuck II est en très bonne santé et devrait se développer normalement selon les experts. Il pesait 54,2 kg (120 livres) au moment de sa naissance. Il faudra attendre un an avant de pouvoir expérimenter ses capacités de géniteur et de savoir s'il pourra faire une carrière internationale lui aussi.

« Starbuck II est une copie conforme de son père dont on « s'arrachait » la semence. Il perpétuera sa mémoire. Les tests démontrent que le groupe sanguin et l'ADN sont identiques. C'est un grand jour pour la recherche qui confirme notre leadership dans le domaine de la génétique. Cette réussite offre des possibilités énormes pour l'élevage, ainsi que d'autres secteurs liés à l'industrie laitière », dit Michel R. Saint-Pierre, directeur général du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ).

Les autres partenaires qui ont contribué à cette naissance exceptionnelle sont le Centre de recherche en reproduction animale de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et la station de recherche et de développement en transfert embryonnaire L'Alliance Bovitecq.

Le clonage a été effectué à partir



Photo ROBERT NADON, La Presse
Les Drs Daniel Bousquet et Laurent Smith entourant le jeune Starbuck II qui promet une puissante carrière de reproducteur.

de cellules provenant de tissus qui ont été prélevés un mois avant la mort du taureau vedette. Les cellules ont ensuite été congelées.

C'est le Dr Lawrence C. Smith, professeur et chercheur à la Faculté de médecine vétérinaire, qui a réalisé le clonage.

Le Dr Daniel Bousquet, directeur de la recherche et directeur adjoint de L'Alliance Bovitecq, a procédé au transfert d'embryons.

Le nom du Dr Smith figure dans un livre sur la célèbre brebis an-

glaise, Dolly, qui fait état de son travail scientifique. Avant même le clonage de cette dernière en 96, le jeune chercheur a mis au point la technique originale de transfert nucléaire considérée comme une réalisation majeure.

La naissance d'un veau vivant cloné à partir d'une lignée de cellules congelées d'un bovin adulte est une première au Canada. Selon le Dr Smith, la technique utilisée est semblable à celle de Dolly, mais des améliorations ont été appor-

tées. Afin de minimiser les risques d'anomalies congénitales et néonatales, une technique particulière de culture sans sérum a, par exemple, été expérimentée avec succès. De plus, le nombre d'essais a pu être limité à 68, ce qui représente un nombre inférieur à celui de Dolly qui a nécessité 227 essais.

« Ce clonage revêt un caractère particulier puisqu'il ne s'agit pas de n'importe quel bovin mais bien de l'exceptionnel Starbuck. C'est la première fois qu'un clonage est réalisé avec un animal aussi connu et aussi âgé », souligne M. Saint-Pierre.

Concernant les craintes en matière de bioéthique que soulève ce genre d'expérience chez certains, le Dr Bousquet affirme que « tout dépend dans quelles mains ça tombe ». Selon lui, on peut faire un parallèle avec la radioactivité qui permet de bons et de mauvais usages, comme la bombe atomique. « Dans notre cas, le but est uniquement d'améliorer une race bovine », précise-t-il.

Jean Grégoire, président de la Fédération des producteurs de lait du Québec, affirme qu'il faut soutenir ce genre de partenariat entre l'industrie et le milieu de la recherche. « Ce clonage est une percée qui aura des retombées économiques, en plus de favoriser l'amélioration génétique

À Québec, des enfants « brimés dans leurs heures de repas »

PAUL ROY

QUÉBEC — Moins d'une semaine après la tenue à Winnipeg d'une conférence internationale sur les enfants victimes de la guerre, on apprend qu'à Québec, des enfants sont « brimés dans leurs heures de repas ».

« Essayez de faire manger un spaghetti à un jeune en 20 minutes ! » s'exclame Martin Goudreault, quand on lui demande pourquoi il a convoqué une conférence de presse cette semaine.

M. Goudreault, père d'un élève de 3^e année de l'école Monseigneur-Dumas, se scandalise que des élèves d'une dizaine des 52 écoles primaires de la commission scolaire de la Capitale n'aient, depuis cette année, que de 10 h 57 à midi et demi pour dîner.

« En fin de semaine, mon gars m'a dit : « Papa, quand est-ce qu'on dîne ? » Je lui ai répondu qu'il était juste 10 h 30. Il m'a dit :

« Oui, mais à l'école, on mange à 11h. »

Mais le pire, selon ce parent, c'est quand son fils vient dîner à la maison. « Là, ça lui prend 20 minutes à l'aller, 20 minutes au retour, et comme il ne part jamais à 11 h précises, il lui reste à peine 20 minutes pour manger. Imaginez quand ça va être l'hiver ! »

M. Goudreault se plaint aussi que la journée de plusieurs élèves de cette commission scolaire ait été écourtée cette année. Ceux-ci terminent désormais à 14 h 45, et non à 15 h 10, comme l'an dernier.

Il cite le cas de cette employée de caisse populaire qui réussissait à venir cueillir son enfant à 15 h 10, mais pas à 14 h 45. « Tu fais-tu garder un enfant pour une demi-heure ? »

À la commission scolaire, on nous explique que ces changements d'horaire ont été rendus nécessaires à la suite de la fusion de cinq commissions scolaires en une

seule, en 1998. « Les horaires étaient différents, signale André Boucher. Ça nous posait des problèmes de transport et de personnel, particulièrement chez les spécialistes (musique, éducation physique, etc.), qui doivent se déplacer d'une école à l'autre. »

Certaines des commissions scolaires regroupées fonctionnaient selon des cycles de cinq jours. Mais d'autres étaient à six jours. Et d'autres encore à sept jours. Désormais, c'est six jours pour tout le monde. Idem pour les périodes de cours, dont la durée variait d'une commission à l'autre. Désormais, c'est 60 minutes.

M. Boucher ne nie pas que cette situation cause des problèmes à certains parents. Et, d'ici quelques semaines, un comité dont feront partie des parents sera mis sur pied pour examiner et proposer des solutions. Mais aucun changement ne pourra être apporté avant la fin de cette année.

« Uniquement pour changer les

horaires d'autobus en cours d'année scolaire, il faudrait fermer les écoles quelques semaines ! Alors on va essayer de trouver un ensemble de solutions, mais il n'y aura pas de miracles. »

Selon Anne Beaulieu, présidente du comité de parents de la commission scolaire, ce dossier n'a pas été géré de façon efficace. Il en résulte, dit-elle, « un cumul de petits problèmes qui ont fait que la marmite saute ».

« À certains endroits, la récréation a été raccourcie ; certains services de garde sont utilisés au maximum ; les enfants *clé-dans-le-cou* passent plus de temps seuls après

les classes ; il reste moins de temps pour les sorties éducatives... Il faut qu'on trouve des solutions, on ne peut pas rester comme ça. »

— Et s'il n'y en a pas, de solutions ?

— Il va falloir qu'on nous le démontre de façon très convaincante.

Martin Goudreault, lui, ne désarmera pas. Il se scandalise que la commission scolaire ait négocié avec les enseignants et les transporteurs, mais pas avec les parents. Il compte donc se faire élire au conseil d'établissement pour mieux veiller au grain.

« J'ai été président de mon syndicat. Alors moi, les affaires qui se négocient pas, j'suis pas capable ! »

Paul Bernardo saura aujourd'hui si la Cour suprême entendra sa demande d'appel

SUE BAILEY
Presse Canadienne

OTTAWA — Le meurtrier Paul Bernardo, reconnu coupable d'avoir violé, torturé et assassiné deux jeunes Ontariennes, Leslie Mahaffy et Kristen French, saura aujourd'hui si la Cour suprême accepte sa demande d'appel de sa condamnation, survenue en 1995.

Bernardo avait admis durant le procès avoir kidnappé et agressé sexuellement les deux adolescentes, qui étaient âgées

respectivement de 14 et 15 ans, mais il a toujours nié les avoir tués, blâmant son ex-femme Karla Homolka.

« Il explore certainement toutes les avenues possibles, toutes les possibilités, et c'est son droit. Nous étions préparés à cela », a affirmé en entrevue hier la mère d'une des victimes, Debbie Mahaffy.

L'avocat de Bernardo, Tony Bryant, estime que son client a droit à un nouveau procès parce que le juge Patrick LeSage a, selon lui, commis plusieurs erreurs au moment de donner ses instructions au jury, en 1995.

Un facteur déterminant consiste à savoir, selon l'avocat, dans quelle

mesure le jury a été averti qu'il ne devait pas sauter trop vite aux conclusions et innocenter Karla Homolka parce qu'elle avait signé une entente à l'amiable avec la Couronne avant la tenue du procès de Bernardo. En vertu de cette entente, elle devait témoigner contre son ex-mari et accepter de passer 12 ans derrière les barreaux.

Au procès de son ex-mari, Homolka avait dépeint Bernardo comme un tueur insensible qui la terrorisait. Bernardo avait été condamné à une sentence d'emprisonnement à vie, reconnu coupable du meurtre prémédité des deux jeunes filles.

En mars dernier, la Cour d'appel de l'Ontario avait conclu que le juge LeSage avait agi selon les règles de l'art dans ce dossier.

DB Dun & Bradstreet Canada
présente

Introduction à l'établissement des objectifs

Ciblez le rôle d'une planification efficace de vos objectifs personnels et organisationnels. Découvrez comment dresser des objectifs à la fois réalisables, spécifiques, quantifiables, réalistes et qui respecteront les délais. Créez enfin votre plan d'action en fonction de vos objectifs.

1. Programme de l'atelier :

- Le rôle personnel et organisationnel de l'établissement des objectifs.
- Comment est-ce qu'établir des objectifs peut vous aider à atteindre les objectifs organisationnels ?
- Comment est-ce qu'établir des objectifs démontre votre sens du dévouement et de la responsabilité envers votre équipe ?
- Comment est-ce qu'établir des objectifs peut améliorer la performance de votre équipe ?
- Fusionnez vos objectifs personnels et organisationnels pour optimiser votre performance personnelle et professionnelle.

2. Comment établir des objectifs réalisables ?

- Identifier et définir les objectifs qui mènent aux bons résultats.
- Sont-ils spécifiques, quantifiables, réalisables, réalistes, liés à un échéancier ?
- Est-ce qu'établir des objectifs réalistes vous limite à utiliser votre plein potentiel ?

3. Introduction à la création d'un plan d'action orienté vers vos objectifs.

Gabarit de votre plan d'action :

- Quels sont les éléments d'un plan d'action efficace ?
- Créez un gabarit de votre plan d'action visant à atteindre les objectifs souhaités.

L'animatrice : Mme Amber Dardai

Mme Dardai possède plus de 14 années d'expérience en tant que spécialiste de la communication, d'implantation de processus de « coachings », d'enseignement et d'animation pour de multiples entreprises de grande envergure. Elle a occupé différents postes chez Unisys au Canada et en Allemagne. Son expérience pratique considérable et ses remarquables talents d'animatrice font de cette séance de formation un exercice agréable et enrichissant.

Petit déjeuner continental inclus !
Seulement **99 \$** par personne!

Pour plus d'informations communiquez avec nous

— 4 façons simples de vous inscrire... — Par téléphone au 1-888-219-2578;
— Par télécopieur au 1-877-422-9678; — Par courriel à l'adresse suivante : rouleau@dnb.com;
— Directement sur notre site Web au : <http://www.dnb.ca/FR/education>.

28880289

Et dire que tout a commencé par une petite erreur de la nature...

De la collection de perles de culture Birks. Bracelet et collier se lient. Fermoir à diamant. Collier, or 14 carats, 995 \$. Bracelet, or 14 carats, 595 \$. Bague, or jaune ou blanc 18 carats, 300 \$.

BIRKS

PERLES. depuis 1879

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno
1 800 682 2622 www.birks.com

À 30 ans, on a de l'audace.

Et vous en avez à revendre.

Le programme de MBA de l'École des HEC a trente ans cette année. De calibre international, ce programme réputé innove toujours en vous proposant deux chemins, soit en français, soit en anglais*. Toujours en mettant l'accent sur l'utilisation intensive des nouvelles technologies et la maîtrise de la gestion du changement.

Vous avez de l'ambition et visez une carrière des plus stimulantes ? Le MBA des HEC est pour vous.

Le MBA des HEC — Un programme...

- à forte orientation internationale;
- où 50 % des étudiants représentent 23 pays;
- offrant 25 000 \$ en bourses d'admission.

* Au MBA intensif seulement.

Séance d'information

Le jeudi 21 septembre 2000 — 18 h 30

Amphithéâtre IBM (rez-de-jardin)
École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7

Pour plus de renseignements :
Téléphone : (514) 340-6151
mba@hec.ca
www.hec.ca/programmes/mba

Une caisse vieillesse pour les *baby-boomers* ?

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

À quelques années du choc démographique qu'entraînera l'arrivée à la retraite des *baby-boomers*, devrait-on créer une caisse d'assurance-vieillesse pour assurer l'avenir des soins de longue durée ?

C'est en tout cas la thèse qu'a défendue hier le PDG de la Régie des rentes du Québec, Guy Morneau, lors du quatrième et dernier forum d'experts organisé par la commission Clair, qui se penche sur l'organisation et le financement du système de santé.

Le projet de M. Morneau s'inspire de programmes mis en place depuis dix ans dans plusieurs pays européens, dont l'Allemagne et l'Autriche. Il consiste à créer une caisse distincte pour financer les services de maintien à domicile et d'hébergement de longue durée destinés aux personnes en perte d'autonomie.

Cette caisse, qui pourrait être ad-

ministrée par la Régie de l'assurance-maladie, serait alimentée par des cotisations obligatoires du public (un peu comme pour l'assurance-médicaments) et par une contribution de l'État québécois équivalente à ses dépenses actuelles en soins de longue durée.

Le régime privilégié par M. Morneau couvrirait toute la population, sans égard aux revenus, et offrirait des services à toutes les personnes en perte d'autonomie moyenne ou sévère — celles nécessitant au moins une heure et demie de soins par jour, par exemple. Les bénéficiaires continueraient de payer une partie du coût des services, en fonction de leurs revenus, comme le font présentement les personnes vivant en centre d'hébergement.

Les services pourraient être dispensés par des établissements tant publics que privés, ou encore par des entreprises d'économie sociale ou des coopératives de travailleurs, qui se feraient concurrence dans le cadre d'appels d'offres régionaux.

Pour M. Morneau, la caisse vieillesse permettrait de préserver l'équité entre les générations, qui risque d'être mise à mal quand

l'immense cohorte des enfants du *baby-boom* arrivera à l'âge de la retraite, bouleversant la pyramide des âges. Au cours des 30 prochaines années, a-t-il rappelé, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans doublera au Québec, passant de 12 à 24 %.

« Les chiffres de l'OCDE disent que 40 % des gens finissent leur vie en perte d'autonomie. Ce n'est pas anodin, ni marginal, a dit M. Morneau. Il n'est pas illusoire, ni farfelu ou déplacé de songer à un régime comme celui-là. Le risque d'un accident de travail ou d'un accident d'auto (pour lesquels des caisses existent déjà) est plus faible que ça. »

Le scénario présenté par M. Morneau suggère une cotisation annuelle de 135 \$ par contribuable. Jusqu'en 2028, les cotisations demeureraient plus élevées que les cotisations versées afin de doter la caisse d'un capital.

D'autres experts présents ont exprimé des réserves. Un chercheur du ministère de la Santé, Yvon Brunelle, a souligné, entre autres, le danger que les administrateurs du régime ne tentent de diminuer

leurs coûts en transférant inutilement des patients vers le réseau de soins de courte durée.

Ce dernier forum, qui portait exclusivement sur le financement des soins de santé, a aussi été l'occasion de rappeler qu'on ne résoudra pas les problèmes actuels en se contentant d'injecter de l'argent neuf. L'un des experts, l'économiste Robert Evans, de l'Université de la Colombie-Britannique, a donné l'exemple de la crise des services d'urgence qui affecte chaque année plusieurs villes canadiennes : les régions qui ont réussi à endiguer le problème sont celles qui sont intervenues auprès de l'hôpital, en organisant une campagne de vaccination efficace contre la grippe, par exemple, comme ça a été le cas dans les Prairies.

Quant à l'ancien ministre des Affaires sociales Claude Castonguay, il a réitéré les positions qu'il défend régulièrement dans les médias depuis quelques années : développement de cliniques privées multidisciplinaires agréées par le ministère de la Santé; octroi de crédits d'impôt aux investisseurs dans les cliniques privées et les résidences

de personnes âgées; assouplissement des conventions collectives, etc.

Par ailleurs, la présidente de la Fédération des infirmières du Québec, Jennie Skene, s'est dite rassurée hier par les débats de la commission Clair, qui doit formuler d'ici la fin de l'automne des recommandations sur l'avenir du système de santé québécois. Mme Skene s'est réjouie que peu de participants aux forums publics organisés jusqu'ici se soient prononcés en faveur d'une privatisation accrue du réseau. La FIIQ suggère par ailleurs de revoir la manière de rémunérer les médecins et de financer les hôpitaux. « On doit s'assurer d'une meilleure distribution des professionnels sur le territoire, et ça passe par une modification des enveloppes budgétaires, une fusion des enveloppes des établissements et de la Régie de l'assurance-maladie », a dit Mme Skene. L'argent épargné par la RAMQ grâce à la ligne Info-Santé, par exemple, qui permet d'éviter des consultations médicales inutiles, n'est pas retourné aux établissements, qui pourraient s'en servir pour améliorer leurs services, a-t-elle souligné.



Photo RÉMI LEMÉE, La Presse

Choix et enjeux

Une centaine de personnes ont assisté hier, au Ritz-Carlton, au lancement de *Vivre au 21^e siècle : choix et enjeux*, un essai de Maureen McTeer qui aborde des questions controversées comme le clonage humain, le suicide assisté et le don d'organes. Membre de la Commission royale sur les techniques de reproduction au début des années 90, Mme McTeer siège présentement au comité d'éthique médicale de l'Ottawa Heart Institute. Elle apparaît ici en compagnie de son mari, le chef conservateur Joe Clark.

Amende de 400 000 \$ à Construit toujours avec bonté

PASCALE BRETON

LA PERQUISITION MENÉE il y a plus d'un an au Collège rabbinique de Montréal par l'Agence des douanes et du revenu du Canada concernant de présumées fraudes fiscales de 60 millions vient de connaître son dénouement. L'organisme Construit toujours avec bonté, géré par des membres de la communauté juive hassidique de Boisbriand, vient d'être condamné à verser une amende de 400 000 \$.

L'organisme a plaidé coupable à des accusations d'évasion fiscale, hier, au palais de justice de Saint-Jérôme. L'organisme et le Collège rabbinique de Montréal perdent du même coup leur droit d'émettre des reçus de bienfaisance. Curieusement, l'établissement d'enseignement nie être lié à l'affaire. Par voie de communiqué, le collège a mentionné que « ni le collège, ni aucun de ses donateurs n'ont fait l'objet d'une enquête par l'Agence des douanes et du revenu du Canada et que son droit d'émettre des reçus charitables n'a pas été affecté par le plaidoyer de culpabilité de l'organisme. »

Revenu Canada a effectué des perquisitions le 28 avril 1999 au

sein de la communauté juive hassidique de Boisbriand. La semaine suivante, *La Presse* rapportait que Revenu Canada avait entrepris une importante enquête sur le Collège rabbinique de Montréal, soupçonné d'avoir caché plusieurs millions au fisc. Des locaux du Collège rabbinique de Montréal, Yeshiva Oir Hachaim D'Tash, les bureaux du docteur Julius Pfeiffer et ceux de l'organisme Construit toujours avec bonté avaient été visités par les inspecteurs.

La longue enquête a permis d'élucider le stratagème frauduleux de l'organisme Construit toujours avec bonté. Des « donateurs » lui faisaient un don de charité et, en échange, obtenaient un reçu pour fin d'impôt établi au même montant. L'organisme retournait cependant 80 % de la somme initiale aux donateurs. Quelques fausses factures ont aussi été consenties.

Si l'enquête concernant l'organisme est terminée, ce n'est pas le cas pour celle concernant les donateurs. L'Agence des douanes et du revenu du Canada étudie présentement le dossier de plusieurs donateurs et, si leur participation au stratagème est prouvée, ils pourraient être accusés d'évasion fiscale.

Il est encore trop tôt pour dévoiler le nombre de donateurs qui sont impliqués dans l'affaire, ainsi que l'impôt qui a ainsi été éludé.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada avait mené une enquête similaire auprès de l'Ordre autonome libanais des maronites en 1996. Au terme de l'enquête, deux hommes qui travaillaient pour l'ordre religieux avaient admis qu'ils avaient produit de faux reçus à 1000 donateurs au début des années 1990. Les reçus, d'un montant total de 10 millions, avaient permis aux donateurs d'éviter 2,9 millions en impôt fédéral.

Tables d'hôte!

Nous sommes fiers de vous présenter deux membres de notre collection exclusive. Fabriquées avec soin, ces tables de verre et de métal reflètent la qualité supérieure des meubles Fraser, à un prix qui vous surprendra!

395\$
Table de coin
Table à café à seulement 539\$

Des meubles sans pareil!

8300, rue Devonshire, Montréal • (514) 342-0050 • www.fraserfurniture.com

CLUB 1402 HOMME

Costumes exclusifs importés d'Italie
de 399 \$ à 499 \$

Tissus griffés :
- Cerruti 1881
- Zegna
- Marzotto
- Zignone - etc.

1118, rue Ste-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture :
Lun. au ven. 10 h à 18 h • Sam. 10 h à 16 h

SOLDE

30^e anniversaire

jusqu'à **-70%**
sur des centaines de pots et des douzaines de plantes

-50% sur les pots pour l'extérieur

Plus : • des Vases • Masques • Plantes • Chandeliers
• Figurines • Tirelire • Colonnes

À des prix de liquidation!
Du 21 au 28 septembre 2000

ALPHA Plantes et poteries

230, rue Peel, Montréal • Tél. : 514 935-1812
AU SUD DE NOTRE-DAME
www.alpha-plantes.com

DERNIÈRE CHANCE!

L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR LES TAPIS PERSANS EST LEVÉ

Depuis la levée de l'embargo commercial américain, la plupart des tapis persans sont expédiés sur le marché des États-Unis. Nous voulons offrir à nos clients l'occasion d'acheter leurs tapis pendant cette vente spéciale, avant que les prix des tapis soient multipliés par quatre ou même cinq. Nous avons tous les genres de tapis. Qum en soie, Tabriz laine et soie, Heriz, Isfahan, Kashan, Mashad, etc., dans toutes les dimensions, jusqu'à 16' x 12' et des tapis de passage jusqu'à 22' de longueur.

TOUS NOS TAPIS VONT DE 100\$ À 2 200\$

Premiers arrivés, premiers servis

Vendredi 22 sept. 2000 — 13 h à 19 h
Samedi 23 sept. 2000 — 11 h à 18 h

Hôtel Ruby Foo's
7655, boul. Décarie
Montréal (Québec) (514) 731-7701

Heriz Persian Rugs



Le 23 septembre
Achetez une bougie
pour lutter contre le cancer du sein.

1-800-265-A V O N

Le financement des universités : beaucoup de vagues, mais peu de changements réels

La nouvelle politique changera peu de chose à la part budgétaire relative de chaque établissement

MARC THIBODEAU

LA NOUVELLE POLITIQUE de financement des universités mise de l'avant par le ministère de l'Éducation fait bien des vagues. Au bout du compte, elle changera cependant peu de chose à la part budgétaire relative de chaque établissement.

Les projections à long terme du ministère obtenues hier par *La Presse* indiquent que la répartition qui découlera en 2002-2003 de l'application de la nouvelle politique reflète sensiblement celle que l'on aurait obtenu cette année en utilisant les « vieilles » règles budgétaires.

À une exception près, la variation est nulle ou inférieure à 0,5 point de pourcentage. L'Université

de Montréal, qui remporte la part du lion en 2002-2003 avec 272 millions, recevra alors 17,3 % de l'enveloppe budgétaire totale, soit exactement la même part qu'elle aurait eue cette année avec les anciennes règles.

Seule l'Université Laval voit sa part relative de la « tarte » budgétaire varier, à la baisse, de plus de 1 %. Il faut noter que tous les établissements — réinvestissement oblige — enregistrent en absolu une hausse substantielle de leur budget durant cette période.

L'un des objectifs premiers de la nouvelle politique, qui reflète plus fidèlement l'évolution de la « clientèle » étudiante des universités, est d'assurer une plus grande équité entre les établissements de la province.

Le directeur général du financement de l'enseignement supérieur au ministère, Pierre Malouin, estime que les faibles fluctuations relevées par *La Presse* sont trompeuses

puisqu'un seul point de pourcentage équivalait à plus de 15 millions de dollars, le budget global pour le réseau devant excéder 1,5 milliards en 2002-2003.

« Si les fluctuations par université étaient généralement supérieures à un point de pourcentage, j'aurais été très inquiet de la façon dont le ministère finançait le réseau par le passé », dit-il.

La variation pour l'Université Laval indique que l'établissement, très opposé à la nouvelle politique, était favorisé par le passé par rapport aux autres universités, indique M. Malouin.

Les fluctuations en pourcentage calculées hier par *La Presse* suggèrent par ailleurs que l'UQAM — qui affirme le contraire — n'a pas été dramatiquement sous-financée au fil des ans. La fluctuation est d'un dixième de point de pourcentage, ce qui signifie quelques millions de plus de revenus par année.

« Nos calculs nous indiquent effectivement que le sous-financement de l'université découlant des anciennes règles budgétaires ne serait que de quelques millions par année. Il est possible que ça augmente un peu avec la version finale de la politique mais ça ne devrait

pas être beaucoup plus », note M. Malouin.

Le ministère, qui avait demandé aux universités de fournir leurs commentaires relativement à la nouvelle politique avant le 15 septembre, entend étudier les commentaires requis dans les semaines qui viennent avant de peaufiner ses calculs.

Le directeur général ne prévoit pas de fluctuations supérieures à quelques millions en raison de ce dernier exercice, à moins que le ministre Legault ne décide de réviser de fond en comble les règles de calcul.

Les budgets discrétionnaires dont il dispose notamment pour soutenir la reconfiguration des programmes de formation pourraient cependant modifier sensiblement le niveau de financement reçu pour un établissement donné, prévient M. Malouin.

'Un des objectifs premiers de la nouvelle politique est d'assurer une plus grande équité entre les établissements de la province.

Éducation : courte trêve

MARC THIBODEAU

ENSEIGNANTS, ÉTUDIANTS et administrateurs ont mis leurs griefs de côté plus tôt cette semaine, le temps de lancer, aux côtés du ministre François Legault, une vaste campagne de valorisation de l'éducation. La trêve aura cependant été de courte durée.

Les principaux syndicats du réseau ainsi que les fédérations de cégépiens et d'étudiants ont fait paraître hier dans les pages du quotidien *Le Devoir* un message publicitaire rappelant au gouvernement que la valorisation souhaitée passe « d'abord par un financement approprié ».

Les signataires du message soulignent que le budget de l'éducation « demeure bien inférieur » à ce qu'il était en 1994, en dépit du réinvestissement d'un milliard sur trois ans annoncé à la conclusion du Sommet de la jeunesse et du Québec. Le même groupe, à quelques signataires près, avait fait paraître il y a une semaine un autre encart publicitaire dénonçant cette fois la volonté du gouvernement d'imposer des contrats de performance aux universités de la province.

La Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), qui fait partie des signataires, ne craint pas que le message irrite le ministre. « Ça devrait être reçu positivement, note son président, Pierre Patry. Nous voulons uniquement nous assurer que le rehaussement des taux de diplomation souhaités par le ministère ne demeurera pas un vœu pieu, que nous aurons les moyens pour que ça se réalise. »

La Centrale des syndicats du Québec tenait aussi à rappeler qu'il faut plus d'argent pour permettre aux établissements d'atteindre les objectifs identifiés dans les plans de réussite. « La valorisation de l'éducation, ça passe par des discours politiques, mais aussi par des moyens adéquats », a indiqué hier la présidente de l'organisme, Monique Richard.

Les dirigeants des établissements du milieu de l'éducation ne figuraient pas au rang des signataires, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ne partagent pas les préoccupations financières des syndicats et des regroupements d'étudiants.

« Le réinvestissement annoncé n'est pas la fin, ce n'est qu'un début », a indiqué hier le porte-parole de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Denis Pouliot, en précisant que son organisme n'avait pas été invité à co-signer le message.

Au ministère de l'Éducation, on disait ne pas avoir de commentaires à formuler par rapport à cette initiative.

Plainte contre la Corpiq

ANNE de LOISY

LE FRONT COMMUN des personnes assistées sociales a porté plainte, lundi dernier, contre la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (Corpiq) pour sa campagne Tolérance Zéro. Cette plainte a été déposée au nom de Marguerite Bourgeois, prestataire de l'aide sociale depuis 1992, devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Le Front commun accuse les campagnes du Corpiq « d'être discriminatoires à l'endroit des personnes assistées sociales et de contrevenir à l'article 11 de la Charte des droits et libertés qui interdit de diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ».

Depuis septembre 99, la Corpiq encourage la tolérance zéro envers les locataires mauvais payeurs pour enrayer des pertes annuelles estimées à 110 millions de dollars par an. La Corporation recommande à tous les propriétaires d'effectuer des enquêtes de crédit sur tous leurs futurs locataires, de rapporter à la Régie du logement tout retard de paiement et de demander l'éviction du locataire au bout de 21 jours de retard.

Cette campagne faisait suite au refus du ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, de mettre en vigueur le règlement qui aurait permis la saisie d'une partie du chèque d'aide sociale en cas de retard dans le paiement du loyer.

Cinq autres organismes se sont associés à la plainte : l'Association des juristes en droit social (AJDS), la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la Ligue des droits et libertés (LDL) et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

À titre de réparation, le Front commun demande que la Corpiq se rétracte et s'excuse publiquement auprès des personnes assistées sociales et que soit versée une somme d'argent à titre de dommages et exemplaires « pour que cesse de telles campagnes discriminatoires ».

Interrogé par *La Presse*, Michel Riverin, directeur général de la Corpiq, a que « la Corporation ferait prévaloir ses droits devant la Commission ».

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu! Notre fameux solde annuel est de retour!

Grande vente d'écoulement en septembre

Un mois de rabais fabuleux dans les magasins Linen Chest!

Literie

Le plus grand choix de literie et accessoires AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Wamsutta CANNON	SHEFTEX Dan River	lawrence Springmaid	MARTEX Waldcrest
------------------------	-----------------------------	-------------------------------	----------------------------

Couvre-matelas
« Easy fit » - simple **9⁹⁵**

Douillettes réversibles
Simple, double, grand Toutes grandeurs **29⁹⁵**

SIMMONS Beautyrest
Oreiller **7⁹⁵**
Oreiller de duvet blanc **27⁹⁵**

Ensemble en percale
À partir de **6⁹⁵**
Wamsutta Springmaid

Ensemble de draps en percale
180 fils au pouce carré Simple **16⁹⁵**

Taies d'oreiller en super percale
Assortiment d'imprimés légères imperfections paire **2⁹⁵**

Édredons de duvet

Le plus grand choix d'édredons de duvet et accessoires AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!



Édredons de duvet d'oie blanche
Construction en cloisons 12 po
Simple **79⁹⁵** Grand **109⁹⁵**
Double **99⁹⁵** Très grand **149⁹⁵**

MARTEX CANNON STEVENS Waldcrest



Bain

MARTEX

Serviettes Excalibur
Bain **6⁹⁵**
Essuie-main **4⁹⁵**
Débarbouillette **2⁹⁵**

Descentes de bain **5⁹⁵**
Débarbouillettes **99⁹⁵**
Essuie-mains **1⁹⁵**
Sièges rembourrés **9⁹⁵**
Sorties de bain en ratine **29⁹⁵**
Rideaux de douche en plastique variés **4⁹⁵**

Matelas

Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix!

Livraison gratuite • Installation gratuite Plus de 100 styles!
Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas
Retrait gratuit du vieux matelas

Le Charmeur Simple 169⁰⁰ Double 199⁰⁰ Grand 249⁰⁰	Posturepedic Simple 299⁰⁰ Double 389⁰⁰ Grand 429⁰⁰ Très grand 699⁰⁰	Evasion Simple 199⁰⁰ Double 299⁰⁰ Grand 329⁰⁰	Beautyrest Simple 449⁰⁰ Double 569⁰⁰ Grand 649⁰⁰ Très grand 899⁰⁰
---	--	---	--

NOUS PAYONS LA TPS ET LA TVQ* OU NE PAYER RIEN AVANT UN AN!
détails en magasin!

* Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et la TVQ.

HunterDouglas SILHOUETTE • DUETTE • LUMINETTE



Parures de fenêtres

Jusqu'à 60% de rabais sur le prix suggéré

Levolor® Holican Service à domicile gratuit **331-5260**
Stores horizontaux et verticaux • stores plissés • stores en bois • romains tentures • dentelles • cantonnières bouffantes • parures complexes • tissus et plus encore!

Porcelaine

Économisez jusqu'à 50% sur la porcelaine, la verrerie, la coutellerie, les batteries de cuisine et les articles-cadeaux!

ROYAL ALBERT
BOL GRATUIT À l'achat d'un couvert à cinq morceaux

Sur les 10 meilleurs motifs, dont...
Old Country Roses
Ens. 5 morc.
prix sugg. 210⁰⁰
Notre prix **104⁹⁵**
Recevez 1 BOL GRATUIT D'UNE VALEUR DE 82 \$

Lits en laiton et fer, tapis et boutique pour bébé

La plus grande sélection aux plus bas prix garantis!

lepine
Morigeau

Articles maison

KRUPS
Premium Machine à café **159⁹⁵**

Couverts



Dali Matte
couverts de style européen acier inox.
10 modèles disponibles
Ensemble de 20 pièces service de 4 de **99⁹⁵ à 129⁹⁵**

Nappes

Nappes 3M Scotchguard
Choix de couleurs
52 po x 70 po et 60 po x 84 po
Notre prix **9⁹⁵**

Batteries de cuisine



Phillip Richard Collection
10 Pièces acier inox.
18/10 batterie et ustensiles en prime
Prix sugg. 260⁰⁰ Notre prix **129⁹⁵**

Articles-cadeaux

Plat à service caviar et vodka
plaqué argent
Solde **129⁹⁵**

LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre Rockland 341-7810 | Place Portobello Brossard 671-2202 | Les Galeries Laval 681-9090 | Les Promenades de la Cathédrale 282-9525

Garantie 30 JOURS
CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

Alzheimer, une catastrophe qui touche 74 000 Québécois

MATHIEU PERREault

Le père d'Isabel Richer lui chantait souvent des ritournelles quand elle était petite. Trente ans plus tard, l'actrice rendue célèbre par la télésérie *L'Ombre de l'épervier* lui a rendu la pareille. Gilles Richer, atteint de la maladie d'Alzheimer, a été hospitalisé de 1996 à 1999 à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM), dans Côte-des-Neiges.

« À la fin, c'était difficile d'établir le contact avec lui », se souvient la comédienne de 34 ans, qui est porte-parole de la Société Alzheimer. « Mais il aimait bien que je chante. Un jour qu'on se promenait et que je chantais une de ses chansons, il s'est tourné vers moi et m'a dit : « C'est moi qui ai écrit ça. » Puis il s'est remis à regarder par terre. L'espace d'un instant, je l'ai retrouvé. »

L'auteur des téléromans *Moi et L'Autre* et *Poire et Sel* a appris qu'il souffrait de la maladie d'Alzheimer à 48 ans. Il s'est éteint 13 ans plus tard, en mai 1999. « Au début, il a pu continuer à voir des gens, à sortir, dit Mme Richer. Dans les réunions sociales, il disait dès le début qu'il souffrait de l'Alzheimer, pour s'enlever du stress. »

Puis, l'état de Gilles Richer a empiré. Isabel Richer n'arrive pas à concevoir comment elle aurait pu survivre sans pouvoir se payer une aide qui tenait compagnie à son père, le faisait manger. « Le réseau est vraiment sous-financé. Bien des gens doivent s'occuper eux-mêmes de leurs parents, pour leur éviter d'être attachés toute la journée à leur fauteuil ou à leur lit. C'est très dur, les dépressions sont fréquentes. » Selon diverses études améri-



Le père d'Isabel Richer a souffert d'Alzheimer durant 13 ans. L'actrice est aujourd'hui porte-parole pour la Journée de l'Alzheimer.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

caines, parmi les proches qui s'occupent d'un patient atteint d'Alzheimer, un tiers souffriront à un moment donné de dépression, un trouble qui touche un Canadien sur 20.

Alors que les appels à l'aide se

font pressants, l'étau se resserre autour de l'Alzheimer, une maladie qui provoque la dégénérescence du cerveau. « D'ici trois à quatre ans, nous pourrions identifier les gens à plus haut risque et leur administrer un traitement préventif », affirme

le neurologue Serge Gauthier, du Centre de recherches sur le vieillissement de l'Université McGill.

Si quelqu'un a un père ou une mère qui a souffert de l'Alzheimer, il a trois à quatre fois plus de risque de l'attraper, selon le Dr Gauthier. Un gène a été lié à l'Alzheimer par une équipe montréalaise. Le risque est aussi plus élevé chez les gens qui n'ont pas terminé leur quatrième année : l'exercice intellectuel durant l'adolescence forme une réserve de connexions entre cellules nerveuses ; l'Alzheimer met alors plus de temps à couper l'accès à la mémoire. Parmi les autres facteurs de risques, l'hypertension. La prise d'oestrogènes après la ménopause, elle, diminue le risque, tout comme les anti-inflammatoires non stéroïdiens, utilisés contre l'arthrite.

Environ un Canadien sur 100 souffre d'Alzheimer entre 65 et 74 ans, un sur 14 entre 75 et 84 ans, et un sur quatre après 85 ans. La maladie frappe un peu plus les femmes que les hommes. « Nous pensons que les femmes rejoindront les taux des hommes d'ici une génération, parce qu'elles sont plus instruites et plus nombreuses à prendre des oestrogènes après la ménopause », dit le Dr Gauthier. Avant 65 ans, la prévalence est faible : moins d'un sur 1000.

Au départ, la maladie se manifeste par des trous de mémoire : des noms, sa propre adresse, ce qu'on était en train de dire. Ensuite, le patient devient incapable de faire certaines tâches, comme conduire ou cuisiner. Le déclin est graduel. La mort survient de huit à dix ans après le diagnostic, établi avec des tests physiques et psychologiques.

La médecine n'a pas encore décelé les causes de l'Alzheimer, mais trois grandes avenues sont explorées : des dépôts appelés « plaques amyloïdes », qui s'accumulent dans le cerveau, des altérations du squelette interne des neurones, et des failles dans l'entretien des pa-

rois des cellules nerveuses. Les premiers médicaments, dont l'Aricept, atténuent les symptômes, n'arrêtant l'évolution de la maladie qu'en de très rares cas. Pour le moment, rien ne prouve que faire des mots croisés est un antidote contre l'Alzheimer. Une équipe de l'UQAM a testé cet été un cours de stratégies cognitives auprès de patients ayant de légers problèmes de mémoire. Les participants apprenaient par exemple à associer une image à un mot pour retenir une suite de mots.

Les premiers trous de mémoire peuvent être amplifiés par une dépression. L'Alzheimer fait d'ailleurs partie des diagnostics psychiatriques. « Quand la personne âgée sent qu'elle perd son outil le plus précieux, les souvenirs, elle vit souvent de l'angoisse, de la dépression », explique le psychiatre Arthur Amyot, de l'unité de psychogériatrie de l'hôpital du Sacré-Coeur. « La dépression peut amener des symptômes assez semblables à un début de démence : ralentissement psychomoteur, de la concentration, cognitif. Si on élimine ces pertes transitoires, en traitant la dépression, les patients remontent dans les tests de fonctions cognitives. Nous faisons aussi un suivi des composantes paranoïdes et les troubles de comportement, avec ou sans médicaments. Une « milieu thérapie » permet d'identifier ce qui déclenche la frustration, s'il s'agit d'une demande d'aide ou de l'angoisse. » Le Dr Amyot donne ainsi des séminaires aux employés des centres d'accueil, pour discuter des relations possibles avec les pensionnaires atteints de démence.

L'Alzheimer, décrit en 1906 par un neurologue allemand, constitue les deux tiers des cas de démence. Seul une autopsie du cerveau, après la mort, permet de vérifier le diagnostic (qui est correct dans 80 % à 90 % des cas). L'ancien président Ronald Reagan en souffre, et le cinéaste québécois Claude Jutra, qui s'est suicidé en 1986, en était atteint.

Une maladie qui inspire les romanciers

MATHIEU PERREault

Dans *Le Monde de Barney*, le dernier roman de Mordecai Richler, un producteur de cinéma qui écrit ses mémoires est happé par la maladie d'Alzheimer avant d'achever son oeuvre. Dans *Small World*, un roman de 1998 du Suisse allemand Martin Suter, une riche famille helvète voit ses secrets mis au jour par la démence d'un domestique. Dans *Mystical Rose*, du Torontois Richard Scrimger, une vieille dame rumine le mépris de sa belle-famille, qui prend de plus en plus de place dans sa vie à mesure que progresse son Alzheimer.

Après avoir inspiré de nombreuses autobiographies d'orphelins, l'Alzheimer séduit maintenant les romanciers. Le personnage de fou du village, qui n'a pas son pareil pour déstabiliser une intrigue, est d'autant plus crédible qu'il éprouve les éclairs de lucidité typiques de l'Alzheimer.

Martin Suter s'est servi de la maladie comme d'une « machine à remonter le temps ». « Typiquement, le malade atteint d'Alzheimer perd la mémoire de travail et récente », explique le romancier suisse de 52 ans, en entrevue depuis l'île espagnole d'Ibiza. « Mais les choses plus anciennes restent. C'est arrivé ainsi avec mon père. J'ai imaginé que le passé cachait un secret que l'Alzheimer dévoilait, comme une introspection. On peut aussi voir la maladie comme une métaphore de la société, qui a toujours des squelettes dans les armoires. Mes thèmes tournent toujours autour de l'opposition être/paraître. Le dément force les autres personnages à quitter le paraître. » Quand *Small World* est paru, la Suisse nageait en pleine controverse à cause des comptes juifs oubliés dans les chambres fortes des banques depuis la dernière guerre.

Pour Richard Scrimger, qui a publié *Mystical Rose* cet été, la maladie

ne constituait au départ qu'un procédé littéraire.

« Je voulais avoir un narrateur-fleuve qui ne se rend pas compte de ce qui se passe autour de lui », explique Richard Scrimger. « Quand j'ai montré ma première ébauche à un ami médecin, il m'a dit que le discours de mon narrateur était très proche de celui d'un dément. Je suis fasciné par la facilité avec laquelle je me suis mis dans la peau d'une personne qui n'a aucune référence personnelle. La membrane qui nous sépare d'un état totalement désorienté est vraiment très mince. »

Le Monde de Barney, de Mordecai Richler, entremêle le désir d'un vieil homme de raconter sa vie à l'aube de sa retraite, et la nécessité pour le malade d'Alzheimer de mettre de l'ordre dans ses affaires. « La maladie d'Alzheimer, avec ses trous de mémoire, rend un personnage très touchant », précise M. Richler, en entrevue depuis son cha-

let d'Austin, dans les Cantons-de-l'Est.

Les récits plus autobiographiques sont souvent plus dramatiques. Le roman *Scar Tissue*, publié en 1993 par le Torontois Michael Ignatieff, maintenant professeur des droits de l'homme à Harvard, évoque tour à tour rivalité, trahison et jalousie. Quand sa mère sombre dans l'Alzheimer, un homme perd sa femme et la garde de son enfant parce qu'il passe trop de temps à l'hospice, se chicane avec son père qui n'a jamais de mots doux pour sa femme, et son frère, un médecin qui irriterait les questions des néophytes. Michael Ignatieff a lui aussi perdu sa mère, qui habitait les Cantons-de-l'Est, aux mains de l'Alzheimer.

Fin août, une autre Montréalaise, Irena Karafilly, publiait des mémoires aussi chargées d'émotion, *The Stranger in the Plumed Hat*. « J'ai décidé d'écrire pour préserver ma propre santé mentale », explique

Mme Karafilly, dont la mère est hospitalisée depuis 1997. « Mais j'espère que mon livre va encourager les lecteurs à envisager la possibilité que leurs parents vieillissants vivent les premiers stades de la démence. Mon incapacité à reconnaître que ma mère était la proie d'une force incontrôlable m'a causé beaucoup de remords. J'aurais peut-être été plus tolérante vis-à-vis son comportement déraisonnable. »

Le cinéma a aussi sauté dans le train. Un film français qui sort demain, *Le Monde de Marty*, dépeint l'amitié entre un jeune leucémique et un grabataire atteint de l'Alzheimer, que joue Michel Serrault. « J'aimais beaucoup l'idée de mêler l'absence de mémoire de ce vieil homme à cet enfant sans avenir », explique le réalisateur Denis Bardiau, en entrevue depuis Paris. « L'enfant est le seul à pouvoir communiquer avec le vieil homme. »

CES JEANS VOUS FERONT VOYAGER !

OBTENEZ DES MILLES DE RÉCOMPENSE AIR MILES® EN PRIME



10 milles de récompense AIR MILES® à l'achat d'un jean Griffes rouge®

Obtenez 10 milles de récompense AIR MILES® en prime à l'achat d'un jean Griffes rouge® de Levi's®

Vaste sélection de coupes et textures. À compter de 54,99\$

L'Équipeur

Vêtements performants

L'offre prend fin le 24 septembre

Spéculateur de 15 ans épinglé

Il dopait les cours boursiers à coups de fausses informations sur Internet

Agence France-Press

WASHINGTON — Un adolescent de 15 ans s'est fait épingler par les autorités boursières américaines pour avoir diffusé sur l'Internet de fausses informations sur des sociétés dans le but de faire monter le cours de leurs actions, une fraude qui lui avait rapporté 273 000 dollars.

« Sans reconnaître et sans nier les faits », cet adolescent a préféré se ranger aux arguments du gendarme de la Bourse, la Commission américaine des opérations boursières (SEC), et rembourser ce qu'il avait empoché, plus 12 000 \$ d'intérêts, soit au total 285 000 \$.

Au total, la SEC a relevé 11 infractions en notant que ce jeune de l'État du New Jersey avait diffusé sa première fausse information sur une petite société alors qu'il était âgé de seulement 14 ans, le 23 août 1999.

Le système était classique : l'adolescent envoyait des courriers électroniques sur les forums de discussions financiers du portail Yahoo pour vanter telle ou telle petite société dont il venait d'acheter des actions. Le lendemain, profitant de la hausse du cours, il revendait ses titres avec une plus value confortable qui allait selon les cas de 11 000 à 74 000 \$, a raconté Ronald Long, un responsable de la SEC.

À chaque série de messages postés sur l'Internet, le cours de l'action choisie par l'adolescent montait considérablement dans les heures suivantes et son habileté a même poussé certaines actions à leur plus haut depuis un an, a expliqué Ronald Long.

Les cartes de crédit s'ajustent de plus en plus à la variété des besoins

PASCALE BRETON

LES SOCIÉTÉS émettrices de cartes de crédit ont compris depuis quelques années que pour attirer les consommateurs, elles doivent diversifier leurs options. Frais annuels, taux d'intérêt variés, possibilité d'accumuler des points bonis, les détenteurs de cartes ont l'embaras du choix.

Le plus récent rapport trimestriel du Bureau de la consommation d'Industrie Canada souligne que cette tendance continue de s'accroître. « C'est à l'avantage du consommateur de trouver la carte qui répond vraiment à ses besoins et, pour cela, il doit être bien informé », affirme Jean-Baptiste Renaud, analyste principal au Bureau de la consommation.

Les sociétés sont de plus en plus nombreuses à offrir une carte avec option à taux réduit. Le consommateur débourse des frais annuels variant de 8 \$ à 29 \$ selon les institutions financières, mais obtient un taux d'intérêt plus bas que celui d'une carte régulière. La carte offrant des taux d'intérêt fractionnés gagne aussi en

popularité. Le fractionnement permet au consommateur d'obtenir un certain taux d'intérêt pour ses achats et un autre pour une avance de fonds.

Légère hausse des taux d'intérêt

Dans son rapport, le Bureau de la consommation constate aussi que les taux d'intérêt ont légèrement augmenté au cours des derniers mois, suivant la courbe des taux d'intérêt fixés par la Banque du Canada. Les émetteurs de cartes de crédit ont en général haussé leur taux de un demi à 1 % à la fin du printemps et au début de l'été. Depuis janvier 2000, seules six institutions n'ont pas modifié leur taux. C'est le cas de la Banque Laurentienne et la Banque Royale, qui offrent la carte Visa, ainsi que Canadian Tire, avec sa MasterCard.

Les taux d'intérêt des principales cartes de crédit régulières se situent maintenant entre 17,50 à 18,90 %, tandis que celles avec l'option de taux réduit varient de 9,50 à 17,95 %. Les cartes des grands magasins continuent de présenter des taux d'intérêt élevés se situant environ à 28,8 %, sauf Petro-Canada, qui a un taux de 24 %. « La concurrence est assez vive, les sociétés émettrices tentent de trouver la carte qui aura le plus d'affinités avec

les clients. Les consommateurs doivent utiliser ce pouvoir qu'ils ont de choisir afin de continuer de faire grimper les enchères », pense M. Renaud.

Quelque 53,8 millions de cartes de crédit sont en circulation au Canada, une moyenne de 2,3 cartes pour chaque résident de 18 ans et plus. Entre 50 et 60 % de ces consommateurs effectuent leurs paiements avant la date d'échéance et sont gagnants en se tournant vers les cartes de crédit régulières puisqu'ils ne paient pas d'intérêts. Mais pour les autres, surtout les consommateurs qui se retrouvent avec un solde mensuel de plus de 400 \$, une carte à taux réduit peut s'avérer une option intéressante. « Une personne qui a un solde de 1000 \$, par exemple avec la Banque de Montréal, paie 189 \$ d'intérêt au bout de l'année avec la carte régulière. Avec une carte à taux réduit, elle doit déboursier 15 \$ de frais plus des intérêts mensuels de 13,90 %, ce qui donne un montant de 150 \$ à la fin de l'année. Il y a une économie à faire », illustre M. Renaud.

L'idéal est encore d'éviter d'accumuler de l'intérêt en acquittant la facture totale avant la date d'échéance et de ne jamais oublier que l'intérêt est facturé sur le solde quotidien à partir de la date où les achats ont été effectués.

FOLIE PASSAGÈRE

New Beetle GLS 2000

À partir de
259\$ par mois*
Location 36 mois

New Beetle GLS 1.8T 2000

À partir de
299\$ par mois*
Location 36 mois

Passat GLS 2000

À partir de
379\$ par mois*
Location 36 mois

Golf GL 2000

À partir de
269\$ par mois*
Location 36 mois

Jetta GLS 2000

À partir de
289\$ par mois*
Location 36 mois

Des offres démentielles sur des voitures complètement hallucinantes.

Vos concessionnaires-thérapeutes du Grand Montréal

sont en plein délire et c'est vous qui en profitez.

Alors, sautez sur l'occasion et profitez de ce pur

moment de folie car après le 30 septembre,

il sera trop tard.

0\$
de dépôt de garantie*

Êtes-vous fait pour Volkswagen? 

vw.com

* Conditions applicables aux offres ci-dessus : Golf GL 2000 : versement initial de 2 818 \$ sans dépôt de garantie. Jetta GLS 2000 : versement initial de 2 818 \$ sans dépôt de garantie. New Beetle GLS 2000 : versement initial de 2 818 \$ sans dépôt de garantie. New Beetle GLS 1.8T 2000 : versement initial de 3 520 \$ sans dépôt de garantie. Passat GLS 1.8T 2000 : versement initial de 3 520 \$ sans dépôt de garantie. Modèles de base 2000, 5 vitesses, neufs. Photos à titre indicatif seulement (roues en alliage en surplus). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,10 \$ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance. Offre valide jusqu'au 30 septembre 2000. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Cette offre est valable seulement chez les concessionnaires Volkswagen ci-dessus. De plus, nos voitures sont si précieuses que l'on a même buriné 25 de leurs composantes et les avons munies d'un système antivol intégré.

MONTRÉAL

Auto Stolz
13255, RUE SHERBROOKE EST
POINTE-AUX-TREMBLES
(514) 642-6242

Auto Strasse inc.
5905, ROUTE TRANSCANADIENNE
SAINT-LAURENT
(514) 748-6961

Centre-Ville Volkswagen

324, RUE PEEL
MONTRÉAL
(514) 846-1717

Les Automobiles Populaire inc.
5441, RUE SAINT-HUBERT
MONTRÉAL
(514) 274-5471

Nordest Volkswagen Ltée

10395, BOUL. PIE-IX
MONTRÉAL-NORD
(514) 325-3422

Rimar Volkswagen
5500, BOUL. MÉTROPOLITAIN EST
SAINT-LÉONARD
(514) 253-4888

RIVE-SUD

Duval Volkswagen
588, PLACE TRANS-CANADA
LONGUEUIL
(450) 679-0890

Les Automobiles Niquet inc.
1905, BOUL. SIR-WILFRID-LAURIER
ROUTE 116, SAINT-BRUNO
(450) 653-1553

LAVAL / RIVE-NORD

Arbour Volkswagen
2475, BOUL. CHOMÉDEY
LAVAL
(450) 681-8110

Automobiles E. Lauzon inc.
1384, BOUL. LABELLE
BLAINVILLE
(450) 430-1460

QUÉBEC

CENTRES JEUNESSE

Baril fustige la Commission des droits de la personne

La situation était correcte au centre Bois-Joly, selon un rapport du ministère



Photothèque La Presse

Gilles Baril, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, estime que la Commission des droits de la personne fait du « sensationnalisme » dans ses prises de position concernant les centres jeunesse.

KATIA GAGNON

QUÉBEC — La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse fait du « sensationnalisme » sur les échecs des centres jeunesse de Québec, s'insurge Gilles Baril, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, brandissant le rapport d'un expert de son ministère qui affirmait en juin dernier que la situation était tout à fait « correcte » au centre Bois-Joly.

Pour la troisième fois en moins de deux ans, la Commission des droits de la personne dénonçait mardi les ratés d'un centre jeunesse. Après le centre jeunesse de Québec, puis ceux des Laurentides, c'est maintenant au centre Bois-Joly, de Saint-Hyacinthe, où la commission a mis en lumière plusieurs pratiques douteuses. Mais le ministre Baril, qui a accordé une entrevue à *La Presse* depuis Sydney, où il assiste aux Jeux olympiques, s'en prend plutôt à la Commission elle-même, qu'il accuse d'occulter tous les bons coups du réseau des centres jeunesse.

« C'est pas en tirant à boulets rouges sur le système et les intervenants qu'on va être en mesure d'aider les jeunes. Ce qu'il faut, à l'heure actuelle, c'est mobiliser les gens autour d'un projet rassembleur », lance M. Baril. « La Commission fait son travail. Mais on fait trop de sensationnalisme sur les échecs. Ce réseau-là est porteur de réussite. Il y a des héros de tous les jours, fait-il valoir. Je demande un peu de compréhension. »

M. Baril n'a visiblement pas digéré que le président de la Commission, Claude Fillion, compare les traitements infligés aux jeunes pensionnaires du centre de Saint-Hyacinthe à ceux qu'on pratique en milieu carcéral. « À mes yeux, quand on fait une comparaison avec les prisons, c'est parce qu'on n'a pas vu de centres jeunesse. Ce n'est pas avec des comparaisons abusives avec le milieu carcé-

ral qu'on va faire avancer le dossier. Ce n'est pas en faisant des déclarations incendiaires qu'on va mieux soutenir le travail des intervenants », tonne-t-il.

Le ministère se préoccupait d'ailleurs du cas de Saint-Hyacinthe depuis le mois de juin dernier, plaide le ministre Baril. On y avait envoyé un observateur, Jean-Jacques Camera, qui avait livré un rapport très rassurant au ministre. « La situation au campus Saint-Hyacinthe est correcte », écrit M. Camera, huit mois après que des plaintes eurent été déposées concernant des comportements inacceptables de la part de certains intervenants.

Pour M. Camera, la situation au centre, problématique au départ, était en voie de redressement : il assimile les problèmes persistants du centre à un simple conflit entre la direction et le comité des usagers, qui venait de déposer une nouvelle plainte quant aux pratiques ayant cours au centre. D'ailleurs, les faits soulevés dans cette lettre « ne résistent pas à une analyse, même superficielle », écrit M. Camera.

Le comité des usagers s'est érigé dans ce dossier en « redresseur de torts » et procède à un véritable « règlement de comptes », estime l'expert du ministère. « Nous comprenons moins bien la persistance de certains intervenants à alerter tout ce qui bouge, médias compris, pour convaincre les autorités que la situation du campus est infernale. Nous croyons fermement qu'il est dans l'intérêt de tous de ne plus donner prise à cette campagne de dénigrement débridée qui n'a plus sa raison d'être », écrit-il.

M. Camera constate cependant que le personnel ayant eu des attitudes inacceptables avec les jeunes est toujours en contact avec les pensionnaires, une situation inévitable selon lui, puisqu'un congédiement « n'aurait pas tenu devant un tribunal d'arbitrage », écrit-il. Une entrevue avec le chef de service a cependant « convaincu » l'enquêteur du ministère de la Santé que « les mesures d'encadrement de ce personnel sont rigoureuses et que tout écart serait pris en charge immédiatement ».

Le recteur de l'Université Laval nie toute velléité politique

Presse Canadienne

QUÉBEC — Le recteur de l'Université Laval, François Tavenas, a mis fin hier aux rumeurs persistantes qui en faisaient un candidat libéral dans une circonscription de la région de Québec à la prochaine élection fédérale.

« Il n'en a jamais été question et il n'en sera jamais question. Être candidat demande un certain nombre de caractéristiques que je ne possède pas. Je dis ce que je pense au moment où je le pense, et je suis incapable de dire noir un jour et de dire blanc le lendemain », a résumé M. Tavenas.

Le recteur de l'Université Laval a attribué les rumeurs de son éventuelle candidature au fait qu'il s'implique beaucoup dans le milieu régional.

Outre son poste de recteur d'une université de 35 000 étudiants, M. Tavenas est aussi président du Comité Québec-Capitale, un organisme qui milite pour le développement économique de la région.

Il siège de plus au conseil d'administration du Parc technologique de Québec.

En vue de la prochaine campagne électorale, les libéraux fédéraux sont à la recherche de candidats prestigieux pour les circonscriptions de la région, toutes détenues par le Bloc québécois par de fortes majorités.

Dans la circonscription de Québec, la députée Christiane Gagnon est en poste depuis 1973, ayant obtenu des majorités successives de 13 833 et de 6717 voix.

La députée Gagnon s'était même permis de battre en même temps en 1993 deux vedettes de leur parti respectif, le libéral Jean Pelletier, ex-maire de Québec et chef de cabinet de Jean Chrétien, et le conservateur Gilles Loiselle, ministre dans les cabinets Mulroney et Campbell.

Dans Québec-Est, un autre bloquiste, Jean-Paul Marchand, est lui aussi en poste depuis deux élections, ayant obtenu des majorités de 20 443 et de 4706 voix.

Les autres circonscriptions de la région, Louis-Hébert, Charlesbourg et Beauport-Montmorency-Orléans, sont aussi détenues par le Bloc québécois depuis 1993, avec des majorités intéressantes.

La date du prochain scrutin fédéral n'est toujours pas fixée mais les stratégies libérales étudient deux possibilités, a confirmé en fin de semaine dernière le ministre et organisateur en chef du parti, Alfonso Gagliano. Ces scénarios sont une élection hâtive dès cet automne ou une élection au printemps 2001.

Coup d'envoi pour l'OQAJ

Agence France-Presse

QUÉBEC — Louise Beaudoin, a donné hier le coup d'envoi des activités de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ).

L'organisme, calqué sur le modèle de l'Office franco-québécois sur la jeunesse (OFQJ), facilitera les séjours de formation ou de coopération de jeunes de 18 à 35 ans dans

d'autres pays des Amériques, a expliqué Mme Beaudoin. L'accueil de jeunes des États-Unis ou de pays d'Amérique latine au Québec figure aussi au rang des missions de l'OQAJ. Un premier accord a été conclu en ce sens l'hiver dernier avec l'Institut mexicain pour la jeunesse. Des contacts ont aussi été pris avec des organismes similaires en Argentine et au Chili.



Vous allez aimer le look. Vous allez tripper sur le prix!

Haut 2 tons à col montant 19,99
Pantalon de style techno en polyuréthane avec cordonnets 24,99

Gilet réversible en polyuréthane

> 19,99\$

Haut à manches longues avec spandex et cordon 19,99

Veston en polyuréthane avec col et poignets en fourrure

> 34,99\$

Restez au chaud avec le collet de fourrure!

COHOES

Un look mode à une fraction du prix!

LES SUPER MAGASINS
4908, boul. Jean-Talon Ouest - (514) 739-4065
Centre d'achat Le Bazar - (514) 334-6410
Carrefour Langelier - (514) 255-4558
Centre Dorval Gardens - (514) 636-3080
Rive-Sud Mail Carnaval - (450) 671-0041
Place Versailles - (514) 355-8410
Place Henri-Bourassa - (514) 327-7348
Laval 1799, boul. St-Martin O. - (450) 682-7424

Boucherville Promenades Montarville - (450) 641-0649
Québec Place Fleur de lys - (418) 524-7209
Carrefour Trois-Rivières Ouest - (819) 375-8866
Chicoutimi Place du Royaume - (418) 545-2245
Centre Eaton - (514) 289-9963
Complexe Pointe-Claire - (514) 630-1022
409, rue Notre-Dame O. - (514) 849-1341
404, rue St-Jacques O. - (514) 849-1341

Promenades de la Cathédrale - (514) 982-2454
Centre d'achat Côte St-Luc - (514) 489-3807
Plaza Côte-des-Neiges - (514) 737-5839
Carrefour Angrignon - (514) 363-1437
Place Versailles (Radisson) - (514) 353-5883
Terrebonne Galeries Terrebonne - (450) 964-7807
Châteauguay Centre d'achat rég. - (450) 698-0938
Neuchâtel Carrefour Neuchâtel - (418) 847-4215

TAXES SUR L'ESSENCE

« Il y en a de l'argent! »

Jean Charest dénonce la politique fiscale du gouvernement Bouchard

MARTIN PELCHAT

ÎLE-AUX-COUDRES – Québec a les moyens d'offrir aux Québécois une baisse des taxes sur l'essence, affirme Jean Charest. Bernard Landry n'a selon lui qu'à renoncer à pomper des millions dans des projets discutables comme la Cité du commerce électronique ou l'usine de Mosel Vitelic.

« Il y en a de l'argent ! » lance M. Charest. « 1,3 milliard pour subventionner des compagnies qui font déjà des centaines de millions de profits, pour subventionner des emplois qui existent déjà, pour déséquilibrer le marché de l'immobilier à Montréal. Bernard Landry, chaque fois que je le vois à la télévision, il ne fait que ça, distribuer des chèques. »

Le chef libéral pointe aussi les surplus « cachés » de M. Landry. « Lui qui avait caché 840 millions à sa collègue de la Santé à Toronto, lui qui dans le dernier budget a délibérément sous-estimé le surplus pour pouvoir faire un coup d'éclat, qu'il mette ses chiffres sur la table. »

Avec Terre-Neuve, le Québec est le gouvernement qui taxe le plus l'essence au Canada, rappelle M. Charest. À tout le moins, ajoute-t-il, le ministre Landry devrait répondre à l'appel de son homologue fédéral, Paul Martin, et examiner avec lui les moyens de réduire les taxes sur l'essence. Il l'invite aussi à « écouter les cris du Bloc québécois qui demande au gouvernement de baisser les taxes sur l'essence et d'agir dans l'intérêt des consommateurs ».

Jean Charest dénonce par ailleurs les « tergiversations » du PQ dans le dossier de la loi antigang. Il se demande pourquoi le gouvernement n'a pas encore donné suite, après presque deux ans, à la recommandation du rapport Poitras en faveur de la création d'un bureau centralisé de renseignement criminel. « C'est un élément très important dans le combat qu'on doit livrer au Québec contre le crime organisé », dit-il.

M. Charest ouvrirait hier, dans le décor enchanteur de l'île aux Coudres, un caucus de trois jours de ses députés. Le caucus préparera notamment le congrès du parti des 13, 14 et 15 octobre à Québec. Il s'agit du premier depuis mars 1997. Jean Charest y subira son premier vote de confiance. Le jeune chef ne laisse donc rien au hasard et complète actuellement une quatrième tournée des régions.



Jean Charest s'est entretenu hier avec des touristes, à bord du traversier qui le menait à l'île-aux-Coudres, où se tient un caucus de trois jours des députés libéraux.

Les députés préparent aussi, pendant cette retraite charlevoisienne, la rentrée parlementaire d'octobre. En matière de santé, le principal cheval de bataille du PLQ depuis son arrivée, Jean Charest ne croit pas manquer de munitions pour croiser le fer avec ses adversaires péquistes, malgré l'entente financière conclue le 11 septembre par Ottawa et les provinces, qui devrait soulager plusieurs problèmes.

« On a beau dire qu'il y a de l'argent, encore faut-il qu'il se rende là où il doit aller. Dans le dernier budget du gouvernement du Québec, Mme Marois annonçait 200 millions pour de l'équipement. Ils sont encore à faire des annonces et il n'y a pas d'équipements de rendus dans beaucoup de cas. »

Le PLQ presse aussi Lucien Bouchard d'augmenter le nombre d'étudiants dans les facultés de médecine « s'il veut respecter sa

signature sur l'entente qu'il a signée le 11 septembre », dit Jean Charest, qui continue en outre de réclamer un moratoire sur la loi antidéficit des hôpitaux. À Trois-Rivières, soutient-il, un établissement devra laver ses patients aux 15 jours pour se conformer à cette loi.

Les libéraux entendent également attaquer le gouvernement à propos du financement du réseau de l'Université du Québec.

Landry renvoie la balle à Martin

KATIA GAGNON

Le gouvernement du Québec est loin de nager dans les surplus comme le fédéral, indique le ministre des Finances Bernard Landry : la seule baisse du dollar canadien et la hausse des taux d'intérêts coûteront 200 millions cette année au gouvernement québécois.

« Cette petite mésaventure fait monter notre service de dette. On a certains revenus supplémentaires parce que l'économie va bien, mais il est beaucoup trop tôt pour annoncer des résultats spectaculaires. »

« Il y a trop de moins pour annuler les

plus. Mais une chose est sûre, nous ne sommes pas dans la situation de M. Martin. Nous devons gérer le Québec de façon serrée à cause de M. Martin », a lancé M. Landry, qui s'est fait tranchant à l'endroit de son homologue fédéral.

« Être ministre des Finances et avoir des surplus, en soi, c'est satisfaisant. Mais bien mal acquis ne profite jamais. M. Martin peut avoir le petit plaisir d'annoncer des surplus mais j'espère qu'il a le remords de les avoir pris dans nos poches », a déclaré M. Landry, à l'entrée d'un conseil des ministres où les questions budgétaires devaient être à l'honneur.

LIQUIDATION COMPLÈTE

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 80% Toute la marchandise d'été à vendre en bas du prix coûtant

Un stock d'une valeur de 8 000 000 \$ doit être vendu!

<p>Bloc de 7 couteaux</p> <p>14⁹⁹\$</p> <p><small>Cour. 699,99</small></p>	<p>Ens. 7 pièces pour pâtes</p> <p>19⁹⁹\$</p> <p><small>Importé d'Italie Cour. 546,99</small></p>	<p>Ens. de 4 boîtes étanches gâtrées</p> <p>39⁹⁹\$</p> <p><small>Cour. 579,99</small></p>
<p>Coutellerie Faberware</p> <p>20 pièces en acier inox</p> <p>19⁹⁹\$</p> <p><small>Cour. 549,99</small></p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 0.8em;">RETRONEU</p> <p>Service de vaisselle pour 8 pers.</p> <p>99⁹⁹\$</p> <p><small>Cour. 499,99</small></p>	
<p>Batterie de cuisine Carrera de 10 pcs en inox lourd 18/10</p> <p>249⁹⁹\$</p> <p><small>Cour. 599,99</small></p>		

MARMITE GRATUITE!

Offre de lancement
Obtenez une marmite assortie de 16 pintes à l'achat d'une batterie Carrera de 10 pièces.

BENIX & CO.

IMPORTATEUR D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ

Lun.-mer. 10-18 h, jeu.-ven. 10-21 h, sam. 9-17 h, dim. 10-17 h

7335

boul. Décarie

angle Jean-Talon et métro Namur

3213

AUTOROUTE 440

Chomedey, Laval en face du Carrefour Laval à côté du Yellow Plus

VISA

MASTERCARD

AMERICAN EXPRESS

DISCOVER

LE FAUBOURG - STE. CATHERINE

Magasinez tôt pour un meilleur choix. Nous nous donnons le droit de limiter les quantités.

Américain cassé gueule sur trampoline.

2891 561

CANADA

Stockwell Day exige des excuses de Jean Chrétien

Il accuse le premier ministre d'avoir induit la Chambre en erreur

JULES RICHER
Presse Canadienne

OTTAWA – Le débat sur la nécessité de réduire les taxes sur le carburant a pris une tournure personnelle, hier, lorsque le nouveau chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, a demandé au premier ministre Jean Chrétien de lui présenter des excuses formelles pour des commentaires faits à la Chambre des communes.

M. Day estime que le premier ministre a induit le Parlement en erreur en prétendant que, sous son règne comme ministre des Finances de l'Alberta, les taxes sur l'essence avaient augmenté de 9 cents.

« Le premier ministre a fait un commentaire trompeur. S'il est trompeur sur ce sujet, sur quoi le sera-t-il encore ? Les questions budgétaires, les dépenses de voyage... », s'est demandé M. Day en point de presse.

« Pour moi, c'est déplorable, et je lui demande formellement des ex-

cuses. (...) Je sais que je suis nouveau ici, mais il y a des choses qui sont simplement inacceptables », a ajouté le politicien, qui en est à sa deuxième journée au Parlement fédéral.

Selon lui, la vérité est que la hausse de taxe a été décrétée alors qu'il était député d'arrière-ban à la législature de l'Alberta et qu'elle était donc en vigueur quand il a été nommé ministre provincial des Finances.

M. Chrétien n'a pas pu offrir de réplique puisque M. Day a fait sa demande d'excuse après la période des questions, en présence des journalistes.

Les commentaires du premier ministre ont été faits dès le début de l'échange qu'il a eu avec M. Day aux Communes. Celui-ci n'a pas ensuite exigé d'excuses — il avait pourtant 45 minutes pour le faire.

Voici ce qu'a dit M. Chrétien : « Au fait, j'aimerais dire à la Chambre des communes qu'il n'y avait pas de taxes sur l'essence en Alberta quand le chef de l'Opposition est devenu député dans cette assemblée. Il a été ministre des Finances pendant trois ans et il y avait une taxe de 9 cents le litre en Alberta. »

Le chef de l'Alliance canadienne s'est défendu de vouloir monter ces

propos en épingle pour détourner le débat dans le but de se faire du capital politique. Pour lui, c'est une affaire de principe. « Cela va beaucoup plus loin qu'une manœuvre politique », fait-il valoir. À ses yeux, les propos de M. Chrétien sont trompeurs et il se doit de les corriger.

Sur le fond de la question, le premier ministre a répété aux Communes qu'il n'avait pas l'intention de réduire les taxes sur les carburants. Il a expliqué de nouveau que le remède aux prix élevés du pétrole se trouvait sur la scène internationale et que c'est là que le Canada doit agir.

Le chef du Parti conservateur Joe Clark a enfourché, hier, le même cheval de bataille que M. Day. Il a posé deux questions précises à M. Chrétien. Ottawa est-il prêt à rencontrer les provinces pour discuter d'une baisse de taxes ? Le gouvernement fédéral écarte-t-il la possibilité d'abolir la TPS sur le mazout domestique ?

M. Chrétien a évité de répondre. Il a préféré rappeler qu'Ottawa voulait s'assurer, avant de prendre une décision, que toute baisse de taxe ira dans la poche des consommateurs et non pas dans celle des compagnies pétrolières.



Le chef de l'Alliance canadienne a attaqué le premier ministre Chrétien et le ministre des Finances, Paul Martin, sur les surplus budgétaires.

Le chef de l'Alliance canadienne rencontre le CPQ

Presse Canadienne

LE CHEF DE L'ALLIANCE canadienne, Stockwell Day, ne tenait pas à ce que sa première rencontre avec des représentants du Conseil du patronat du Québec (CPQ), tôt hier, soit interprétée comme un signe de favoritisme à l'égard du patronat.

« Mes positions fiscales et économiques sont en accord avec ce

que souhaitent les hommes et les femmes du monde des affaires, mais aussi avec les travailleurs », a-t-il fait valoir à la sortie de sa rencontre, rue Sherbrooke, alors que de nombreuses têtes se tournaient pour vérifier s'il s'agissait bien du chef de l'opposition officielle à Ottawa.

M. Day reviendra d'ailleurs devant des membres du CPQ, pas plus tard que le 12 octobre, alors

qu'il participera à un petit-déjeuner débat placé sur le thème « Taux unique d'imposition, le pour et le contre ».

La discussion se fera entre M. Day et, notamment, le professeur d'économie Pierre Fortin ainsi que les économistes Pierre Beaulne de la Centrale des syndicats du Québec et Yvan Loubier du Bloc québécois.

La question du taux unique

d'imposition a d'ailleurs été abordée au cours de la rencontre de mercredi.

Selon les informations fournies par le président du CPQ, Gilles Taillon, le leader politique Day a également traité de la réduction du fardeau fiscal, de la réduction du rôle de l'État et de la dette publique, des modifications nécessaires pour rendre davantage concurrentielle la fiscalité des entreprises ca-

nadiennes en regard de la fiscalité américaine.

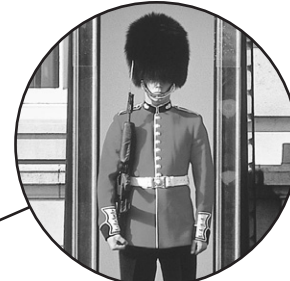
Sur ce dernier élément, M. Day a dit aux gens d'affaires qu'il avait un plan.

M. Day n'est pas le seul homme politique à être invité par le CPQ, a fait remarquer M. Taillon. En octobre, le premier ministre Bouchard et en novembre le chef libéral Jean Charest se prêteront au même exercice.

Qu'est-ce que cela sous-entend quand un homme répond : « Je jette un coup d'œil » ?



Lorsqu'un homme entre dans une boutique de vêtements, ce n'est pas sans raison. S'il ne jette qu'un coup d'œil, il peut très bien le faire en solo ou demander l'aide d'un conseiller vestimentaire Harry Rosen hautement qualifié, comme le jeune homme sur la photo qui porte un complet J.P. Tilford de Samuelsohn. En choisissant cette dernière option, l'homme comprendra vite que si on lui donne de judicieux conseils, on le fait par devoir et non pas parce qu'on maîtrise les techniques de vente. Et bien que les présentoirs semblent tous pareils, ils ne le sont pas. Il y a tant d'étoffes, de coupes et de modèles qui s'offrent à l'homme d'aujourd'hui qu'un regard expérimenté peut s'avérer d'un grand secours au moment de choisir le vêtement qui lui conviendra le mieux. Alors, la prochaine fois que vous ne jetez qu'un coup d'œil, n'hésitez pas à demander de l'aide.



« Observez bien un homme qui se regarde dans le miroir, ajoute Jean-François Soudain, il voit ses défauts. Il redresse les épaules et rentre le ventre. Il a l'air d'un garde du palais royal et ne se ressemble plus. Au cours de l'essayage, je lui demande de prendre une position confortable. Je ne juge jamais sa façon de se tenir, je souhaite seulement m'assurer qu'on lui taillera un vêtement qui lui ira comme un gant. Les vêtements bien coupés doivent avantager celui qui les porte et ne jamais souligner ses imperfections. »



Certains hommes supportent mal le magasinage. D'autres en tirent profit. Les premiers n'ont pas encore compris qu'ils peuvent grandement bénéficier des services d'un conseiller Harry Rosen. Les autres le savent très bien. Si vous vous demandez par où commencer, quelqu'un comme Jean-François vous guidera dans la boutique pour trouver ce que vous cherchez ou vous proposer d'autres possibilités. Le temps vous presse ? Donnez-nous un coup de fil pour nous prévenir de votre visite et nous serons heureux de faire une présélection de vêtements pouvant vous intéresser. Vous n'avez pas le temps de lire les longs textes d'annonce ? Ça tombe bien, celui-ci tire à sa fin. Merci de votre attention.



« Je comprends la réticence de certains hommes à l'égard du magasinage », explique Jean-François Ouellet âgé de 28 ans et conseiller vestimentaire à la boutique Harry Rosen des Cours Mont-Royal. « Ils sont souvent contraints à essayer des vêtements qui ne leur plaisent pas vraiment. C'est ainsi qu'ils éprouvent un certain malaise. Ma tâche consiste à bien connaître les besoins et les goûts d'un client pour être en mesure de lui proposer un vêtement en sachant qu'il se regardera dans le miroir et découvrira un autre aspect de sa personnalité. La route est longue avant d'y parvenir. Il faut gagner la confiance du client. Et quand je réussis à le faire, je tire une grande satisfaction de mon travail. »

Chic la vie!

HARRY ROSEN

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

21 septembre 2000

Page A13 manquante

Anne McLellan étudie des changements législatifs contre le crime organisé

JULES RICHER
Presse Canadienne

OTTAWA — La ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, a indiqué hier qu'avec ses fonctionnaires, elle s'active actuellement à trouver de nouveaux moyens législatifs pour combattre le crime organisé. Mais, a-t-elle prévenu, il ne faut pas s'attendre à ce que les changements soient adoptés du jour au lendemain.

Avant d'agir, elle veut aussi prendre le pouls des provinces et du milieu de la justice.

« Tout le monde est d'accord pour dire que nous devons travailler sur des amendements aux lois existantes. (...) Mais il y a beaucoup de travail à faire avant d'arriver là », a-t-elle expliqué à sa sortie d'une réunion du caucus des députés libéraux.

Et il est hors de question de toucher à la Constitution pour combattre les motards, a-t-elle tenu à dire. De toute façon, Québec a abandonné son idée d'exiger l'utilisation de la clause dérogatoire pour suspendre le droit d'association garanti par la Charte canadienne des droits et libertés dans le but de s'attaquer à l'appartenance aux groupes du crime organisé. Cette décision a d'ailleurs placé le Bloc québécois dans une situation inconfortable.

Par contre, elle ne repousse pas la suggestion de Québec de demander à la Cour suprême de se prononcer sur la validité d'un recours à la clause dérogatoire dans un cas comme celui-là. Toutefois, elle n'a pas voulu faire de commentaires sur la proposition.

Mardi, deux sous-ministres fédéraux ont eu des entretiens des hauts responsables québécois sur des changements législatifs nécessaires pour lutter contre le crime organisé. Selon M^{me} McLellan, la rencontre a été très fructueuse.

« Le gouvernement du Québec a fait du très bon travail à cet égard et nous allons travailler encore avec eux », a-t-elle noté à la Chambre des communes.

Le Bloc québécois s'était préparé à un affrontement avec le fédéral au sujet de la clause dérogatoire. Lundi, le chef du parti Gilles Duceppe avait, pendant un débat d'urgence aux Communes, reproché vivement à Ottawa de vouloir protéger les droits constitutionnels des Hells Angels au détriment des besoins de la population.

Hier, il affirmait que le sens de son intervention de lundi était de demander le recours à clause dérogatoire « si nécessaire ».

« Ce que je n'acceptais pas, lundi, c'est que (Ottawa) exclut à l'avance (la clause dérogatoire), ce que Québec ne fait pas », a-t-il dit en point de presse.

Échec de la médiation à Burnt Church

ANDRÉ PÉPIN



Bob Rae a travaillé jour et nuit, depuis une semaine, pour trouver une piste de solution.

CARAQUET, N.-B. — La médiation spéciale de Bob Rae a échoué dans le dossier de la guerre du homard opposant Blancs et autochtones dans la baie de Miramichi, au nord-est du Nouveau-Brunswick. Les Micmacs demeurent inflexibles et les pêcheurs blancs menaçaient hier soir de prendre la mer pour résoudre eux-mêmes ce problème qui retient l'attention depuis plusieurs semaines.

Les Micmacs, selon une entente intervenue lundi, devaient retirer hier des centaines de casiers de la baie, mais ils n'ont pas bougé, poursuivant plutôt la pêche sous la surveillance de plusieurs dizaines de *warrriors* débarqués à Burnt Church. Les journalistes ont toutes les peines du monde à s'approcher du quai de la réserve.

La Gendarmerie royale tente d'empêcher un blocus routier. Les pêcheurs blancs n'ont pas rencontré les journalistes officiellement, mais leur ont dit de se tenir prêt à de l'action au cours des prochaines heures.

M. Rae a travaillé jour et nuit, depuis une semaine, pour trouver une piste de solution, mais il avouait hier : « Je ne passerai pas des semaines à discuter. Les Micmacs doivent faire leur bout de chemin. »

Durant la fin de semaine dernière, une réunion extraordinaire a eu lieu pour les pêcheurs blancs en présence de Bob Rae. « Si vous n'êtes pas capable de régler le conflit, rentrez chez-vous. Nous allons nous en occuper nous-mêmes », a lancé un vieux pêcheur acadien de Néguaq, la municipalité située juste à côté de la réserve de Burnt Church.

L'entente conclue plus tôt cette semaine prévoyait que Pêches et Océans n'intervenait pas avec force, mais collaborait avec les Micmacs pour assurer un inventaire complet des casiers se trouvant dans la baie. Rien n'a été fait. Les Micmacs se braquent et poursuivent une pêche interdite aux Blancs à cette période de l'année.

Les deux groupes sont fortement armés, tout le monde dans cette région boisée du Nouveau-Brunswick possédant des armes de chasse. La situation devient donc explosive. Le médiateur Bob Rae n'a cependant pas encore annoncé son départ de la région. De ses interventions publiques, il apparaît évident que l'ancien premier ministre de l'Ontario veut consacrer toutes ses énergies à une résolution de la crise. « Je subirai des critiques, mais je peux vivre avec ça. L'important pour moi, c'est de percer l'impasse. »

Le gouvernement fédéral, selon des informations qui filtraient hier soir, serait prêt à compenser financièrement les pêcheurs blancs, une solution qui les rend encore plus impatients. « C'est notre gagne-pain. La ressource, il faut la protéger, et ce ne sont pas des propositions financières qui vont nous donner à manger au cours des prochaines années. »

Personne n'a encore pu découvrir qui achète le homard des autochtones. Un autre problème va se poser dès que la pêche au homard sera terminée : celui de la chasse. Les autochtones promettent en effet de pratiquer la chasse à leur guise, peu importe les règlements en vigueur au Nouveau-Brunswick, une province qui regorge de gibier de toutes sortes.

Ottawa procéderait à une révision du système d'assurance-emploi

Presse Canadienne

HALIFAX — Le gouvernement fédéral aurait convenu de réviser le système d'assurance-emploi, affirme le *Chronicle Herald*.

Selon le quotidien de Halifax, Jean Chrétien se serait engagé hier matin lors du caucus libéral à modifier les exigences de l'assurance-emploi en ce qui concerne le nombre d'heures de travail exigées des bénéficiaires pour être admissibles à des prestations. Ces exigences avaient été resserrées lors de la réforme du régime d'assurance-chômage effectuée par les libéraux en 1996.

« Nous nous attendons à ce que cela se produise très bientôt », a déclaré une source, non identifiée, qui a expliqué que la question avait été portée à l'attention du caucus libéral, hier matin, parce que les médias d'information affirment que le cabinet est divisé sur la question.

M. Chrétien avait surpris beaucoup de libéraux en mars dernier lorsqu'il avait déclaré qu'il allait « régler le problème » de l'assurance-emploi afin que le parti puisse remporter plus de sièges dans les Maritimes lors des prochaines élections.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR DU VENDREDI 22 AU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2000, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Épargnez 10%

sur tous les gros appareils ménagers à prix ordinaires
En vedette: Kenmore^{MD} et les grandes marques

De plus, épargnez 10% sur tous les aspirateurs* et machines à coudre à prix ordinaires.

*R/20 Couture et entretien des sols; à l'exclusion des aspirateurs avale-tout



Avec la carte Sears

Gagnez le double de points du Club Sears* pour tous les gros appareils ménagers

*Avec la carte Sears, gagnez le double de points du Club Sears pour tous les gros appareils ménagers. Sur approbation de votre crédit. À l'exclusion des articles de nos magasins de liquidation et des achats par catalogue.

L'offre ne s'applique pas aux frais de contrat d'entretien, de livraison et d'installation.

Offre en vigueur jusqu'au dimanche 24 septembre 2000. Renseignez-vous.

SEARS

Sears. Les beaux côtés de votre vie.™

Copyright 2000. Sears Canada Inc.

Un nouveau vaccin contre la bactérie E. coli sera produit au Canada

Presse Canadienne

BELLEVILLE, Ont. — Un nouveau vaccin, produit au Canada et destiné à combattre la bactérie E. coli, devrait être mis en marché à court terme, si les autorisations gouvernementales requises sont obtenues.

Cette bactérie est réputée responsable de la mort de six personnes, en mai dernier, à Walkerton, en Ontario. Plusieurs milliers d'autres sont devenues malades par suite de la contamination de l'approvisionnement en eau potable. L'eau aurait été contaminée par les excréments de bovins.

Le vaccin a été mis au point par un professeur de biotechnologie à l'University of British Columbia, Brett Finlay. « Grâce à la vaccination du bétail, vecteur de transmission connu, la contamination des aliments et de l'eau potable par la souche d'E. coli pourrait être considérablement réduite », a déclaré mardi le professeur Finlay.

« L'infiltration des excréments bovins dans l'eau et l'abattage des animaux infectés représentent les sources principales d'infection par E. coli chez les humains. Le vaccin bovin contre E. coli constitue la solution idéale, car il remonte à la source du problème et empêche la bactérie d'atteindre l'approvisionnement en eau potable et la chaîne alimentaire », a-t-il ajouté, dans un communiqué de presse.

Camionnage: trop tôt pour convoquer le forum

Le directeur adjoint du Syndicat des Métallos (FTQ) qui agit à titre de porte-parole de l'Association professionnelle des chauffeurs de camion, André Tremblay, est d'avis que le Forum des intervenants dans l'industrie du transport ne peut être convoqué dans l'immédiat tant et aussi longtemps qu'un vote d'allégeance syndicale ne sera tenu.

« Le Forum a déjà siégé huit mois l'an dernier et cette année, et il a conduit à l'adoption de la loi 135 qui prévoit un scrutin secret afin de déterminer l'allégeance syndicale des 5000 chauffeurs habilités à voter. Si ces derniers disent non à l'association, cela voudra dire non au Forum », dit-il en signalant que le vote devrait avoir lieu au cours de l'automne.

Le mécanisme de représentation au Forum des intervenants sera semblable à celui qui existe dans l'industrie de la construction. Ainsi, pour qu'une association professionnelle affiliée à une centrale syndicale puisse être représentée, il lui faudra obtenir au moins 10 % du vote. De plus, une association professionnelle qui obtient 50 % plus un vote devient la seule habilitée à négocier pour l'ensemble des chauffeurs.

Une fois la consultation terminée, les associations représentant les chauffeurs de camion ont l'intention de négocier un contrat type prévoyant une indexation des prix selon l'indice des prix à la consommation.

Face à l'augmentation foudroyante du prix du diesel, l'Association professionnelle affiliée au Métallos a obtenu pour ses membres partout au Québec un rabais de deux cents le litre avec Ultramar Canada.

Ottawa ne veut pas d'immigrants séropositifs

La ministre Caplan s'oriente vers l'imposition de tests aux candidats à l'immigration

Presse Canadienne

OTTAWA — La ministre fédérale de l'Immigration, Elinor Caplan, veut empêcher l'entrée au pays des candidats à l'immigration qui sont séropositifs ou porteurs de l'hépatite B.

Elle a donc demandé à ses fonctionnaires de lui préparer un plan

d'action prévoyant imposer des tests aux candidats à l'immigration.

Ottawa ferait exception pour les réfugiés ainsi que pour les conjoints ou les enfants des immigrants dont le dossier a été accepté.

La décision de la ministre fait suite à une étude du ministère fédéral de la Santé, qui recommandait l'imposition de tests en vue d'éviter que des personnes atteintes des deux maladies puissent entrer librement au pays.

« Je crois que l'important, en

abordant ce sujet, consiste à se préoccuper de la santé des Canadiens », a-t-elle dit, mercredi.

Elle n'a pas voulu commenter le fait que d'aucuns, au sein d'organismes de défense des droits des sidéens, pourraient considérer son geste discriminatoire envers les personnes atteintes du sida ou séropositives.

Elle a cependant fait remarquer que dans le cas de la syphilis et de la tuberculose, il existait des tests obligatoires et que dans le cas des

immigrants les médecins pouvaient déjà, s'ils le jugeaient approprié, faire passer le test du sida. Si l'immigrant est séropositif, il n'est pas admis à entrer au Canada.

Selon un porte-parole du réseau canadien SIDA-HIV, Ralf Jurgens, il n'existe aucun fondement en matière de santé publique pour justifier le fait d'obliger les immigrants à subir un test de sida, ce qui est d'ailleurs, dit-il, la position adoptée par les Nations unies.

ACDI cherche des locaux moins chers que le Sheraton

Presse Canadienne

HULL — Les fonctionnaires de l'ACDI ne devraient pas faire leurs valises trop vite pour déménager à l'hôtel Sheraton de Hull. L'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui devait déménager temporairement une partie de ses bureaux au Sheraton, cherche maintenant des locaux moins dispendieux ailleurs.

Selon Duncan Fulton, porte-parole de la ministre de la Coopération internationale, Maria Minna, la décision de reloger 45 employés de l'ACDI sur un étage de l'hôtel de la rue Laurier n'est pas finale.

Pourtant, lundi, une autre porte-parole de l'ACDI avait indiqué que

la location du Sheraton, au coût de 300 000 \$ pour six mois, était la seule option retenue.

« Ce n'est que la recommandation d'un comité de l'ACDI. Cette recommandation n'a pas encore été transmise au bureau du sous-ministre responsable, ni au bureau de la ministre. S'il y avait une meilleure option, elle serait étudiée », a expliqué M. Fulton, mercredi.

Or, il se trouve que le jour même de la divulgation de cette affaire, mardi, dans un quotidien de la région d'Ottawa-Hull, les employés de l'ACDI ont repris leurs recherches pour trouver des locaux à meilleur prix.

Ils ont ainsi communiqué avec un centre commercial, pour vérifier

la disponibilité d'un local de 9000 pieds carrés. Le prix du pied carré était d'aussi peu que 18 \$, comparativement à 66 \$ au Sheraton.

Le problème, c'est que l'ACDI s'y prend un peu tard. « S'ils étaient venus me voir au mois d'août, j'aurais pu leur louer sans problème », indique Ann Morton, directrice de la location pour le centre commercial en question.

« Mais aujourd'hui, c'est plus compliqué. J'ai deux propositions pour louer l'espace qu'il me reste pour des périodes de cinq ans. Si j'ai le choix entre louer pour six mois ou louer pour cinq ans, je vais probablement y aller pour cinq ans », a-t-elle expliqué.

Ces recherches de dernière mi-

nute étonnent, puisque l'ACDI veut déménager les 45 employés de sa direction des politiques pour le 1er octobre, soit dans moins de 10 jours.

La question de la relocalisation temporaire d'une partie des bureaux de l'ACDI a même trouvé écho à la Chambre des communes, mardi après-midi. Un député de l'Alliance a questionné la ministre Minna sur cette dépense qu'il jugeait « exagérée ».

L'ACDI, qui prévoit embaucher 200 nouveaux employés d'ici un an à ses bureaux de Hull, doit agrandir ses locaux actuels. Le temps des travaux de réaménagement, l'organisme fédéral doit déplacer 45 employés pendant une période de six mois.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE 2000, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Les Soldes de quincaillerie sont en vigueur!

Et quantité de bons achats

139⁹⁹

PERCEUSE SANS CORDON CRAFTSMAN^{MD} QUALITÉ PRO DE 12 V, 3/8" PO À VITESSE VARIABLE ET MALLETTTE

Avec chargeur, 2 blocs d'alimentation, mallette. 2 plages de vitesse: 0-350 et 0-1100 tr/minute. N° 22452. Rég. Sears 319,99.



CRAFTSMAN

Rien que 59⁹⁹

ACCESSOIRE CRAFTSMAN RAPID-FIRE^{MC} POUR PERCEUSE

Transforme votre perceuse en perceuse-visseuse ultra rapide. Idéal pour la construction de terrasses, clôtures et pour l'installation de placoplâtre. Rég. Sears 99,99. Perceuse non incluse.

Et, rabais 40% sur vis Rapid-Fire.

COMMANDEZ: 098 475 940



Autres bonnes affaires en magasin, dont les produits CRAFTSMAN et de grandes marques comme DeWalt, Makita, Milwaukee^{MC} et plus!



Recherchez ce symbole et appelez, sans frais, le 1-888-607-3277

Tous les articles de ce cahier accompagnés de ce symbole peuvent être achetés à votre magasin Sears ou commandés par téléphone. Dans ce dernier cas, vous pouvez venir chercher l'article à n'importe quel magasin Sears ou nous pouvons vous le livrer à domicile à peu de frais.

SEARS

Sears. Les beaux côtés de votre vie.^{MC}

Copyright 2000. Sears Canada Inc.

CRISTAL
Vous avez de beaux verres ébréchés?
Nous allons polir les bords et les rendre réutilisables
8\$ plus taxes par verre

Lalique, Waterford, Daum, Val St-Lambert, Rosenthal, etc.

Nous réparons tout... sauf les cœurs brisés.

M. FIX-IT
CENTRE DE SERVICE

4652, boul. Décarie
(514) 484-8332
www.mrfixit.com

Depuis 1950

Condamné à 15 ans de prison, un « trafiquant de drogue professionnel » est libéré après six ans!

ANDRÉ CÉDILLOT

Condamné en 1994 pour avoir organisé l'importation de 3,1 tonnes de haschisch et de cocaïne, le mafioso Michael Capobianco a suffisamment impressionné par sa conduite en prison pour obtenir son renvoi dans une maison de transition.

Dans leur décision du 5 septembre, les commissaires Gilles Lachance et Pierre Cadieux ont noté que Capobianco avait eu « un comportement conformiste, voire exemplaire » depuis qu'il avait été vu par des commissaires, en octobre 1999.

À ce moment, la Commission nationale des libérations conditionnelles avait refusé de le libérer parce qu'il avait manqué à sa parole lors d'une sortie de week-end sans escorte. Plutôt que se rendre chez un ami comme prévu, il avait « préféré aller se promener », indique-t-on dans le rapport. Il y avait alors plus d'un an que Capobianco avait la permission de sortir du pénitencier pour des périodes plus ou moins prolongées. Son écart de conduite avait entraîné la suspension de ce privilège pendant quatre mois. Les commissaires lui reprochaient aussi de ne pas avoir pris au sérieux les programmes internes de formation auxquels il s'était inscrit en 1996 et 1997, intitulés « Connaissance de soi » et « Compétences psychosociales ». « Vous étiez persuadé de ne pas avoir besoin de ces cours et votre implication s'était limitée à rester specta-

teur », note-on.

Âgé de 59 ans, Capobianco purgeait une peine de 15 ans de pénitencier pour avoir été le principal organisateur financier d'un double complot visant à faire entrer clandestinement au Canada un chargement de 1732 kilos de haschisch, et un autre de 1454 kilos de cocaïne. En prononçant la sentence, le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, l'avait qualifié de « trafiquant de drogue professionnel ». La drogue avait une valeur marchande de 1,25 milliard de dollars.

À l'origine, Capobianco avait écopé de 18 ans de pénitencier, mais la Cour d'appel l'avait réduite à 15 ans. Les avocats de Capobianco et de trois de ses acolytes ont ensuite vainement contesté leur inculpation jusqu'en Cour suprême.

Capobianco, dont le casier judiciaire remonte au début des années 60 pour des vols à main armée, en était à sa deuxième condamnation à 15 ans de pénitencier pour des affaires d'importation massive de stupéfiants.

Pour convaincre les commissaires de l'envoyer en maison de transition, où il passera un minimum de six mois, Capobianco a mentionné qu'il allait travailler dans une entreprise dirigée par un ami de longue date, au salaire de... 8 \$ l'heure. Durant son incarcération, il a aussi maintenu de bonnes relations avec son fils et son ex-conjointe.

« Vous nous semblez, à ce stade-ci, avoir fait le choix d'en finir avec la criminalité », estime la CNLC, tout en lui interdisant de fréquenter d'autres criminels tout le temps qu'il restera en libération conditionnelle.



Photo RÉMI LEMÉE, La Presse

La place qui lui revient

Lentement mais sûrement, la nature prend la place qui lui revient. Cet arbre qui, au fil des ans, a littéralement enfoncé la clôture qui le sépare de la ruelle près de la rue de Castelnau, en témoigne majestueusement. Comme quoi une fabrication humaine ne peut envahir l'espace vital d'un grand tronc éternellement...

Félix Brosseau reconnu coupable

Presse Canadienne

SHAWINIGAN — Un verdict d'homicide involontaire coupable a finalement été rendu hier à l'endroit de Félix Brosseau, 30 ans, de Shawinigan, qui était accusé du meurtre de son père, le journaliste Daniel Brosseau.

Les jurés avaient à peine entrepris leur troisième journée de délibérations, au palais de justice de Shawinigan, en Mauricie, lorsqu'ils ont fait savoir au juge Richard Grenier qu'ils étaient prêts à faire connaître leur verdict, d'homicide involontaire coupable. Ils n'ont donc pas retenu la thèse de l'aliénation mentale avancée par le procureur de la défense, M^e Pierre Spain.

Félix Brosseau a écouté la décision sans broncher, puis il a regagné sa cellule.

Le juge Grenier rendra sa sentence le 1^{er} novembre, le temps de permettre aux avocats de soumettre la jurisprudence en semblable matière.

Hugues Duguay recouvre la liberté en attendant son pourvoi

Emprisonné pour un crime qu'il dit ne pas avoir commis

CHRISTIANE DESJARDINS

Emprisonné depuis plus de dix ans pour un homicide qu'il affirme n'avoir pas commis, Hugues Duguay pourra recouvrer la liberté en attendant l'audition de son pourvoi, vient de décider la Cour d'appel.

Cette affaire, qui a secoué l'Abitibi au début des années 1990, n'a cessé de connaître des rebondissements depuis. Tout commence le 12 mars 1990 quand, dans un chemin forestier de Val-d'Or, on découvre le corps d'une adolescente de 14 ans, Sandra Godette, disparue depuis deux jours. La jeune fille a été agressée sexuellement et est présumément morte asphyxiée.

Un mois plus tard, Billy Taillefer et Hugues Duguay, deux jeunes

hommes de la région, sont accusés du meurtre prémédité de l'adolescente. Malgré leur défense d'alibi, les deux hommes sont déclarés coupables au terme de leur procès, le 1^{er} février 1991, et écopent d'une peine à perpétuité. Tous deux interjettent appel, mais seul celui de Duguay est accepté pour une raison technique. La Cour d'appel ordonne alors un nouveau procès.

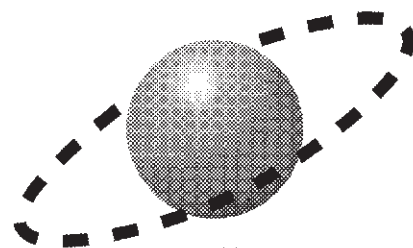
En 1995, à la veille de son nouveau procès, Duguay s'avoue coupable à une accusation réduite d'homicide involontaire et écope de 12 ans de pénitencier. Sa famille affirme qu'il a agi ainsi dans le seul but d'éviter une peine de prison à vie. Plus tard, la famille soumet le cas à la commission Poitras, chargée d'enquêter sur la Sûreté du Québec.

En février 1999, rebondissement de taille dans cette affaire: le ministère de la Justice informe Duguay que la commission Poitras a déposé un rapport dans lequel elle recom-

mande au ministre de rouvrir le dossier, parce que de nombreux éléments de preuve lui ont été cachés. M^e Louis Belleau, avocat de Duguay, présente de nombreuses requêtes et obtient la prorogation du délai d'appel, l'autorisation de se pourvoir et la permission de produire une nouvelle preuve. La preuve a été recueillie et la Cour d'appel doit entendre le pourvoi en décembre prochain.

C'est dans ce contexte que Duguay a demandé et obtenu sa libération en attendant la décision sur son appel. L'homme doit toutefois se soumettre à certaines conditions, dont celles de se rapporter chaque semaine à un poste de la SQ et de respecter un couvre-feu. Dans sa décision, le juge François Pelletier énumère les raisons pour lesquelles il accorde cette liberté, notamment le fait que l'homme est admissible à une liberté conditionnelle, qu'il ne peut demander à cause de son pourvoi.

Découvrez le monde sans vous mettre à découvert.



Avant de partir à l'étranger, visitez les offres des agences de voyages de votre quartier sur Publisac.ca, le carrefour électronique des économies pour gens branchés.

Faites clic. Sauvez du fric.

publisac.ca

www.publisac.ca

Plein la vue!

DANS LE CAHIER
Cinéma

TOUS LES SAMEDIS DANS
La Presse

ANGLAIS

COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes ; admission continue
COURS INTENSIFS à temps partiel et semi-intensifs
de jour, 25 h/semaine | matin, après-midi, soir, samedi
135 \$ à 145 \$/semaine* | 1 à 7 fois/sem. • 195 \$/30 h**

Converlang
école de langues postmoderne
accréditée par Emploi-Québec

1160, boul. St-Joseph Est, 3^e étage, Mtl
(514) 278-5309 www.converlang.com

Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à **50%**

Tables, jusqu'à 16 pi. de long

MOBILART C & R
L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrière
(514) 344-1400

MATELAS

SIMMONS Sealy

Choisissez parmi la plus grande sélection de matelas Sealy et Simmons

Politique de bas prix garantis
Nous sommes convaincus que nos prix sont les plus bas! Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, non seulement nous respecterons ce prix, mais nous vous accorderons un rabais supplémentaire de 10 %.

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre Rockland (514) 341-7810
Promenades de la Cathédrale (centre-ville) (514) 282-9525
Décor Dépôt, Les Galeries Laval (450) 681-9090
Place Portobello, Brossard (450) 671-2202

SALON HABITAT D'AUTOMNE

Présenté par **STAR CHOICE**
HOTEL TEL. CEST 93900 LA VOTRE

réndécorez

votre espace vie...

Du 27 septembre au 1^{er} octobre 2000 Place Bonaventure

PRIX D'ENTRÉE (toutes taxes incluses)
Adultes : 9 \$
Carte Accès Mtl : 7 \$
Aînés et étudiants : 7 \$
Enfants (6 à 12 ans inclus) : 3,50 \$

HEURES D'OUVERTURE
Mercredi : 16 h à 22 h
Jeudi et vendredi : 11 h à 22 h
Samedi : 10 h à 22 h
Dimanche : 10 h à 19 h

Un événement



une division de
média mondial dmq
(Canada) inc.

Ne manquez pas ce cahier spécial samedi dans

La Presse

(Distribué en région métropolitaine seulement)

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

21 septembre 2000

Page A17 manquante

Le Prêt hypothécaire avec remise en espèces de 3 %.



C'est ce que nous vous accordons lorsque vous nous confiez votre prêt hypothécaire.*

Notre Prêt hypothécaire avec remise en espèces de 3 % : rien de plus clair et sans détour. Contractez un prêt hypothécaire résidentiel à taux fixe de cinq ans de La Banque TD ou de Canada Trust et nous vous accordons immédiatement un montant égal à 3 % du capital du prêt hypothécaire.

Sur une hypothèque de 150 000 \$, cela représente 4 500 \$ que vous pouvez utiliser comme bon vous semble. Et il n'y a aucun maximum. Plus d'argent, c'est ce que vous recherchez!

Épargne. Souplesse. Valeur. Voici ce que nos prêts hypothécaires vous proposent!

Montant de prêt hypothécaire	Remise en espèces de 3 %
100 000 \$	3 000 \$
150 000 \$	4 500 \$
200 000 \$	6 000 \$
250 000 \$	7 500 \$
300 000 \$	9 000 \$

Le Prêt hypothécaire avec remise en espèces de 3 %. Parlez-nous à ce sujet dès aujourd'hui.

Composez le 1 800 368-9063

Passez à une succursale de La Banque TD ou de Canada Trust.

BANQUE TD **Canada Trust**

*Certaines conditions s'appliquent. L'offre peut être changée ou retirée en tout temps. L'offre de Prêt hypothécaire avec remise en espèces de 3 % ne peut être jumelée à aucune autre promotion ou réduction de taux.

La CIA reconnaît avoir oeuvré pour déstabiliser Allende

L'agence nie en revanche avoir tiré les ficelles du coup d'État en lui-même

DAVID BRISCOE
Associated Press

WASHINGTON — La CIA « passe à table » et reconnaît pour la première fois ce que tout le monde savait : elle a bien tenté de déstabiliser le Chili en 1970 pour empêcher l'accession au pouvoir de Salvador Allende, qui devait être renversé trois ans plus tard par le général Augusto Pinochet.

Dans un rapport « déclassifié », la principale agence de renseignement américaine nie en revanche avoir tiré les ficelles du coup d'État lui-même et dément toute implication dans les violations des droits de l'homme généralisées qui ont suivi. Ce premier « mea culpa » a été diffusé hier sur le site Internet de la CIA à la demande du Congrès américain.

La Central Intelligence Agency reconnaît avoir été informée à l'avance du complot contre Allende en 1973, mais nie toute implication. L'agence précise qu'elle n'avait aucun moyen de savoir que le président chilien refuserait le sauf-conduit qui lui serait proposé par les putschistes pour quitter le pays et qu'il préférerait se suicider dans le palais présidentiel de la Moneda.

La CIA admet également avoir organisé

l'enlèvement raté, en octobre 1970, du chef d'état-major de l'armée chilienne, le général René Schneider, qui avait été mortellement blessé avant de mourir 48 heures plus tard. L'événement n'avait finalement pas empêché le Congrès chilien de confirmer l'accession à la présidence du socialiste Salvador Allende. Rien ne prouve, affirme l'agence, que le but était bien de tuer le général Schneider. L'officier avait refusé d'appuyer les manigances de ceux qui, dans l'ombre, entendaient empêcher la gauche d'arriver au pouvoir. Le commando qui devait l'enlever avait reçu 35 000 dollars de la CIA pour commettre ce forfait.

L'agence de renseignement révèle en outre avoir versé de fortes sommes au chef de la police secrète chilienne, le général Manuel Contreras Sepulveda, qui a fait régner la terreur à partir de septembre 1973. Reste que la CIA ne pouvait ignorer son implication directe dans les violations des droits de l'homme au Chili.

Le général Contreras a aussitôt réagi en qualifiant de « honteux » le rapport de la CIA : « Je pense qu'il s'agit d'une vengeance, une réaction aux 700 documents que j'ai remis au FBI décrivant les choses barbares que la CIA a faites ». Il a livré ce commentaire au cours d'une interview téléphonique depuis la prison de Santiago

où il purge une peine de sept ans de réclusion pour son rôle dans le meurtre, en 1976 à Washington, de l'ancien ministre d'Allende, Orlando Letelier et de sa secrétaire.

Le vice-ministre chilien de l'Intérieur, Jorge Burgos, a constaté qu'il n'y a « plus rien concernant le général Contreras qui puisse surprendre. »

La CIA évoque aussi dans son rapport ses tentatives de monter la presse chilienne contre Allende et, après le coup d'État, le soutien accordé aux titres qui donnaient « une image positive de la junte militaire » et du général Pinochet. Quelque 3 000 opposants ou supposés tels ont disparu pendant les 17 ans de dictature.

Les agents américains ne se seraient pourtant pas salis, assure le rapport. « L'examen des dossiers de la CIA n'a pas permis de trouver des éléments prouvant que des agents de l'agence ou des employés aient été impliqués dans des violations des droits de l'homme ou dans la couverture de toute violation de ces droits au Chili », y li-on.

Officiellement, aujourd'hui, l'agence de renseignement américaine, serait plus respectueuse de la légalité et elle serait plus exigeante sur le respect des droits fondamentaux de la personne.

Le président Fujimori décontenance et rassure à la fois les Péruviens

RICARDO UZTARROZ
Agence France-Presse

LIMA — La décision du président péruvien Alberto Fujimori de se maintenir au pouvoir jusqu'en juillet prochain décontenance l'opinion publique qui s'attendait à une démission imminente et la rassure à la fois contre un risque de vide du pouvoir

Les deux quotidiens d'opposition, *La République* et *Libération*, qui ne cachent pas leur dépit que le chef de l'État n'ait pas annoncé un retrait sur-le-champ, y voient un stratagème destiné à préparer l'élection d'un dauphin qui assurerait la continuité du régime.

Le quotidien proche du pouvoir, *l'Expresso*, estime qu'il s'agit au contraire d'une mesure responsable qui épargne au pays le recours à un gouvernement de transition, comme le réclame l'opposition modérée, qui n'aurait engendré « qu'ingouvernementalité. »

Quant à *El Comercio*, opposition modérée, il s'abstient d'exprimer une opinion, ce qui refléterait la perplexité de ce courant d'opinion dont dépend, en dernier ressort, selon les analystes, la possibilité que la transition se fasse en douceur.

L'opposition modérée était disposée à accepter le maintien du chef de l'État pendant la période de transition, mais réclamait en contrepartie l'instauration d'un gouvernement de transition ou d'une « junte de notables » qui aurait expédié les affaires courantes.

Le président Fujimori lui a opposé indirectement une fin de non-recevoir. La question est désormais de savoir si, dans ces conditions, l'opposition est disposée à accepter le maintien de ce dernier à la tête de l'État pendant dix mois, ce qui pourrait en outre constituer un atout électoral pour son « dauphin » qui n'a pas encore désigné.

Si dans l'opposition se manifeste déjà un trop plein de candidats qui risquent de lui être encore fatal, en revanche du côté du pouvoir, il semble fort pour l'instant y avoir un vide.

Le vice-président Francisco Tudela, ancien ministre des Affaires étrangères, grièvement blessé lors de l'assaut en 1997 de la résidence de l'ambassadeur du Japon où il était retenu en otage depuis



Photo REUTERS

Cette scène croquée mardi montre des protestataires scandant des slogans contre le président péruvien Alberto Fujimori, devant le palais présidentiel, à Lima.

quatre mois avec 73 autres personnes, admirateur du général Charles De Gaulle, a fait savoir à plusieurs reprises que pour l'instant il n'avait pas l'intention de faire acte de candidature.

Pourtant, un premier sondage le donne très largement favori à la présidentielle avec 42 % des intentions de vote, contre 23 % à Fernando Oliviera, l'homme « qui a fait tomber Fujimori » en rendant publique la cassette montrant le chef du service de renseignements soudoyant apparemment un opposant, et 22 % à Alejandro Toledo, l'ex-rival du président Fujimori

au second tour.

Une « guerre fratricide » s'annonce entre ces deux derniers. Leur personnalité, leur style politique, leurs convictions sont antagoniques. Une polémique les oppose déjà. Fernando Oliveira a reproché à Alejandro Toledo de s'être lancé sans attendre en campagne sans se soucier des « intérêts supérieurs de la nation ». Ce dernier a appelé à la rescousse la gloire des lettres péruviennes Mario Vargas Llosa qui a quasiment sommé Fernando Oliviera de ne pas se présenter.

Washington renverra les pirates de l'air cubains à La Havane

Agence France-Presse

MIAMI — Les États-Unis renverront à Cuba huit des neuf survivants de l'accident d'un avion cubain qui s'est abîmé mardi dans le golfe du Mexique, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils sont persécutés dans leur pays, a indiqué hier la Maison-Blanche.

« Les services d'immigration (INS) appliqueront la procédure normale », a indiqué le porte-parole de la Maison-Blanche Joe Lockhart.

Huit des neuf survivants se trouvaient hier à bord d'un bateau panaméen, le neuvième, gravement blessé, ayant été transporté en hélicoptère vers un hôpital de Floride.

« Ils seront transférés à bord d'une vedette des garde-côtes où ils seront interrogés par l'INS », a expliqué Joe Lockhart.

« Ils se verront donner la possibilité de venir aux États-Unis s'il peut être établi qu'ils ont des craintes fondées de persécution », a-t-il poursuivi, ajoutant : « Si ce n'est pas le cas, ils seront renvoyés à Cuba. »

Les Cubains qui tentent de gagner les côtes de Floride sont renvoyés dans leur pays lorsqu'ils sont interceptés en mer par les garde-côtes américains, mais les services d'immigration leur accordent l'asile s'ils parviennent à gagner le rivage.

Deux parlementaires américains d'origine cubaine et une organisation d'immigrés cubains anticastristes ont pour leur part demandé hier au président Bill Clinton qu'il accorde l'asile aux neuf survivants.

Ce dramatique détournement d'avion relance l'épineux débat de l'immigration cubaine vers les États-Unis à la veille de la reprise d'importantes discussions bilatérales entre les deux pays.

Brisant un silence de près de 24 heures, les autorités cubaines ont confirmé hier le détournement du petit avion, utilisé dans des opérations de fumigation dans la province agricole de Pinar del Rio.

Dans un communiqué publié en première page du quotidien *Granma* et lu également à la radio, les autorités cubaines ont indiqué que le pilote a recueilli un « groupe de personnes qui, évidemment en concertation avec lui, l'attendaient au bord de la piste » avant de décoller vers le nord.

Les circonstances du détournement de l'avion restent toutefois mystérieuses, le

pilote ayant informé par radio qu'il « faisait l'objet d'un détournement vers la Floride avec des enfants à bord », selon le communiqué.

Dans un entretien à l'AFP, la mère du pilote Angel Lenin Iglesias a indiqué que son fils était « membre du Parti » communiste de Cuba et qu'une « telle chose ne lui passerait jamais par la tête ».

Les représentants des deux gouvernements doivent se rencontrer aujourd'hui et vendredi à New York, comme ils le font tous les deux ans, pour reprendre les discussions migratoires.

La partie cubaine doit être représentée par Ricardo Alarcon, président de l'assemblée nationale, et la partie américaine par William Brownfield, secrétaire d'État adjoint.

La dernière rencontre avait eu lieu en décembre 1999, puis Cuba avait reporté à une date indéterminée la réunion ultérieure, prévue à l'origine en juin dernier, en raison de l'affaire du petit naufragé cubain Elian Gonzalez.

Cuba déplore l'existence d'une loi américaine promulguée en 1966 qui autorise les émigrés cubains à rester aux États-Unis s'ils parviennent à mettre le pied sur le sol américain, tandis que Washington accuse La Havane de ne pas respecter les accords.

LE MONDE

Yougoslavie : la lutte préélectorale bat son plein

Agence France-Presse et Associated Press



Vojislav Kostunica

BELGRADE — Près de 100 000 personnes ont assisté hier soir dans le centre de Belgrade au dernier grand meeting de l'Opposition démocratique serbe (DOS) avant les élections fédérales, présidentielles et législatives de dimanche.

Au même moment, le président yougoslave Slobodan Milosevic, candidat à sa propre succession, était acclamé par quelque 15 000 personnes rassemblées dans une salle de sports de Belgrade à l'occasion de la convention de son Parti socialiste (SPS).

La DOS, coalition de 18 partis d'opposition serbe, a présenté aux Belgradois son candidat à la présidentielle du 24 septembre, Vojislav Kostunica, qui a pris la parole sur une scène aménagée devant le bâtiment du Parlement yougoslave.

Des dizaines de milliers de personnes ont défilé en bon ordre, avec à leur tête un groupe de tambours, dans les avenues menant à l'esplanade du Parlement.

Nombre d'entre elles brandissaient des drapeaux des partis de la DOS et des drapeaux serbes, et scandaient « Il est fini », en référence au régime de Slobodan Milosevic.

Milosevic s'était rendu dans la journée au Monténégro, où il a appelé la population de cette république yougoslave insoumise à « bien réfléchir » sur son avenir, à savoir le maintien au sein de la Fédération ou la séparation.

Il s'est montré très critique envers les dirigeants monténégrins qu'il a qualifiés de « couards » et de « lèche-bottes », et qu'il a comparés à « une ménagerie de lapins, de rats et même de hyènes » en raison du soutien dont ils jouissent de la part de l'Occident.

Au cours d'une allocution prononcée devant 15 000 personnes (mais plus de 100 000, selon

l'agence officielle *Tanjug*), Milosevic a invité les Monténégrins à se déterminer quant à l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur pays.

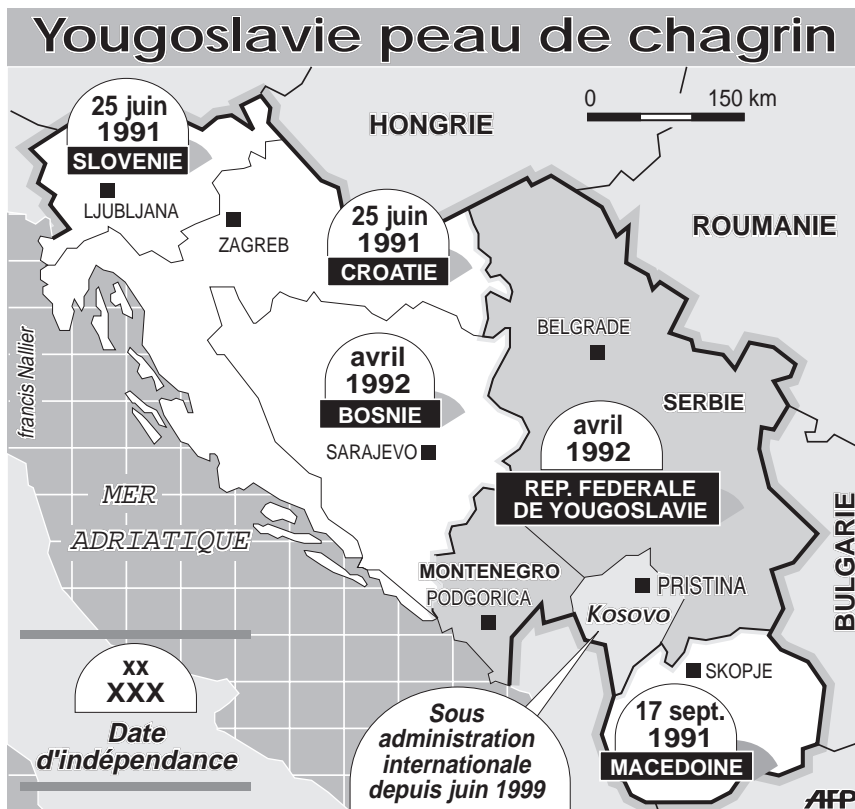
Un imposant dispositif de sécurité avait été déployé à l'occasion du déplacement présidentiel. La ville de Berane et son aéroport, où s'est tenue une convention du SPN, parti pro-Milosevic du Monténégro, avaient été placés sous le contrôle exclusif de la police militaire et d'unités spéciales dépendant de Belgrade.

Il s'agissait de la première visite de Milosevic au Monténégro depuis son élection à la tête de la République Fédérale de Yougoslavie (RFY/Serbie et Monténégro) en juillet 1997.

De retour à Belgrade, Milosevic, accompagné par les principaux responsables de l'État et du parti, a salué de la main ses partisans qui scandaient « Yougoslavie » et « Slobo ».

Les États-Unis ont donné hier un coup de pouce à l'opposition en se déclarant prêts à lever les sanctions si les élections de dimanche mènent à une « transition démocratique », mais ils doutent fort que le président Milosevic permette un scrutin régulier.

Les États-Unis ont salué la déclaration de l'Union européenne qui a



appelé les Yougoslaves à se débarrasser de Milosevic.

Le président Milosevic va « probablement voler l'élection » pour se maintenir au pouvoir, a estimé toutefois l'International Crisis Group (ICG) dans un rapport publié hier.

Les sondages donnent vainqueur Vojislav Kostunica, mais Milosevic « n'abandonnera pas spontanément le pouvoir, quel que soit le véritable résultat de l'élection », considère le centre d'études, réputé pour ses analyses sur les Balkans.

Commerce sino-américain : vote décisif du Sénat

Pékin refuse la pression concernant les droits de l'homme

Agence France-Presse

PÉKIN — Pékin s'est félicité hier du vote du Sénat américain normalisant définitivement les relations commerciales sino-américaines, mais il a dénoncé les clauses du texte destinées à maintenir la pression sur la Chine à propos des droits de l'homme.

Hu Chusheng, porte-parole du ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique, a déclaré que le peuple chinois attendait depuis longtemps l'instauration permanente de relations commerciales normales (PNTR) avec les États-Unis.

« Cela reflète la volonté commune des deux peuples », a ajouté Hu, précisant que ce vote est dans l'intérêt aussi bien de la Chine que des États-Unis.

Sun Yuxi, porte-parole du ministère des Affaires étrangères, a estimé pour sa part que le vote apportera la stabilité aux relations sino-américaines, fortement perturbées par le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade par des avions de l'OTAN en mai 1999.

Le Sénat a accordé mardi à la Chine par 83 voix contre 15 la clause PNTR, quatre mois après un vote similaire de la Chambre des représentants. La Chine bénéficiera définitivement de ce statut, qui depuis 1974 faisait l'objet d'une révision annuelle donnant lieu à d'âpres débats sur les droits de l'homme.

Dans ses négociations bilatérales d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), conclues en novembre, Pékin avait exigé des États-Unis qu'ils lui accordent définitivement ce statut

commercial. Le vote du Sénat ouvre la voie à une adhésion rapide de la Chine à l'OMC.

Lorsqu'elle s'est prononcée, la Chambre des représentants, pour faciliter l'adoption du texte, a décidé de mettre en place une commission spéciale chargée de surveiller en permanence la situation des droits de l'homme en Chine.

Cette commission devra rendre un rapport au Congrès chaque année. Un autre groupe sera chargé d'enquêter sur les accusations selon lesquelles des produits chinois importés aux États-Unis sont fabriqués par des détenus.

Hu Chusheng a répété la dénonciation chinoise de ces mesures.

« Nous constatons que le texte adopté par le Sénat américain contient des clauses qui n'ont aucun rapport avec le commerce et dont l'objectif est de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine et de porter atteinte aux intérêts de la Chine. Le gouvernement chinois s'y oppose résolument », a-t-il déclaré.

Aux États-Unis, l'organisation Human Rights Watch (HRW) a déploré le vote du Sénat.

« Le vote du PNTR tombe particulièrement mal, à un moment où le respect des droits de l'homme se détériore : Pékin bloque tous les canaux de contestation politique, y compris l'Internet, alors même qu'il ouvre son économie », a dénoncé HRW depuis New York.

Le vote du Sénat est survenu le même jour qu'une condamnation à quatre ans de prison infligée à un militant écologiste. Qi Yanchen, qui préparait un livre intitulé *L'Effondrement de la Chine*, a été reconnu coupable de « tentative de subversion du pouvoir d'État ».

Dans ses négociations bilatérales d'adhésion à l'OMC... Pékin avait exigé des États-Unis qu'ils lui accordent définitivement ce statut commercial.

L'administration Clinton accusée d'avoir encouragé la corruption en Russie

Agence France-Presse

WASHINGTON — Un rapport républicain du Congrès accusant l'administration Clinton d'avoir encouragé la corruption en Russie a provoqué hier la fureur des démocrates qui y voient une tentative d'embarrasser Al Gore, moins de huit semaines avant l'élection présidentielle.

Ce rapport virulent de 12 chapitres, concocté sous la direction du représentant républicain de Californie, Christopher Cox, fait incombler à Clinton la responsabilité de l'absence de réformes politiques et économiques en Russie.

Le document, rendu public hier, a été perçu par les démocrates comme l'exploitation d'une question de politique étrangère à des fins électorales, pour gêner le vice-président Al Gore face à son rival, le gouverneur républicain du Texas, George W. Bush.

Les républicains ont cependant mis le doigt sur un dossier qui concerne directement Gore.

Le vice-président avait été chargé par Clinton de la gestion des relations entre Washington et

Moscou au sein de la commission bilatérale Gore-Tchernomyrdine, l'ancien premier ministre russe.

Cette commission, créée en 1993, a traité des questions liées au désarmement de l'arsenal nucléaire russe et de l'aide financière US via le programme d'aide alimentaire et technologique.

« La Russie d'aujourd'hui est plus corrompue, plus anarchique, plus pauvre, moins démocratique et plus instable qu'elle ne l'était lorsque le président Clinton et le vice-président Gore ont accédé au pouvoir », estime le rapport républicain.

Un porte-parole de Gore, Chris Lehane, a qualifié le rapport « d'extrêmement partisan » tout en accusant ses auteurs d'avoir exploité des fonds publics « pour un projet de recherche négatif ».

En campagne hier en Pennsylvanie, George W. Bush a dénoncé à Perrysville les liens entre Al Gore et les milieux du spectacle et d'affaires à Hollywood, accusés dans un autre rapport cette semaine de promouvoir la violence auprès des jeunes.

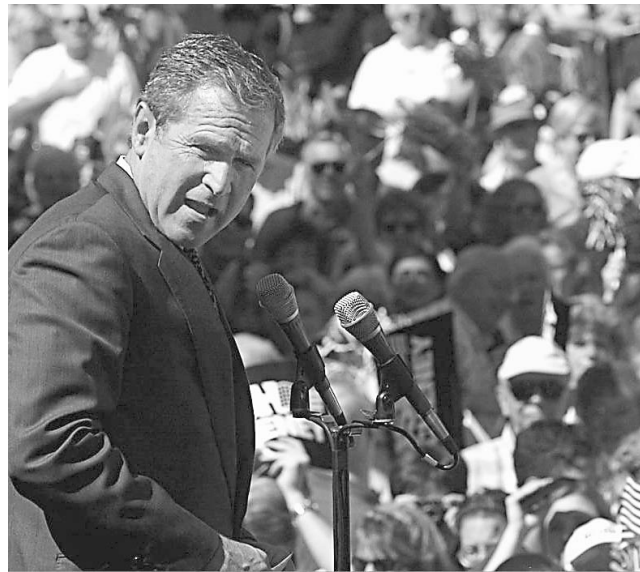
Faisant campagne en Californie

depuis lundi, Gore a recueilli plusieurs millions de dollars en fonds de campagne auprès de sympathisants du monde du spectacle.

Entre-temps, les bébés n'y suffisent plus, les grands-mères non plus : depuis le succès inattendu du baiser d'Al Gore à sa femme Tipper durant la convention démocrate, le baiser semble devenu le dernier exercice obligé de la campagne présidentielle, auquel se plient sans broncher les deux candidats.

Lundi, George W. Bush, à la traîne dans les sondages, a ainsi été photographié embrassant tendrement son épouse Laura lors d'une réunion électorale à Kansas City. Mardi, invité d'un show à la télévision, le gouverneur du Texas a d'entrée de jeu joyeusement embrassé sur la joue l'animatrice Oprah Winfrey, et confié que le plus beau cadeau qu'il ait jamais offert était « un baiser à (son) épouse » Laura.

Résultat, la photo du baiser à Oprah, dont l'émission est vue par sept millions de téléspectateurs chaque jour, dont 75 % de femmes, s'élevait hier à la une des quotidiens, alors que les propos de Gore sur la santé étaient relégués en page intérieure.



Photos AFP

Les candidats à la présidence en pleine campagne. À gauche, le vice-président Al Gore, candidat démocrate aux élections présidentielles, en tournée hier au Lakewood Park de Sunnyvale, en Californie. À droite, George Bush, gouverneur du Texas et candidat républicain, harangue ses supporters à Média, près de Philadelphie, en Pennsylvanie.

Nous sommes tous

Montréalais

une île
une ville

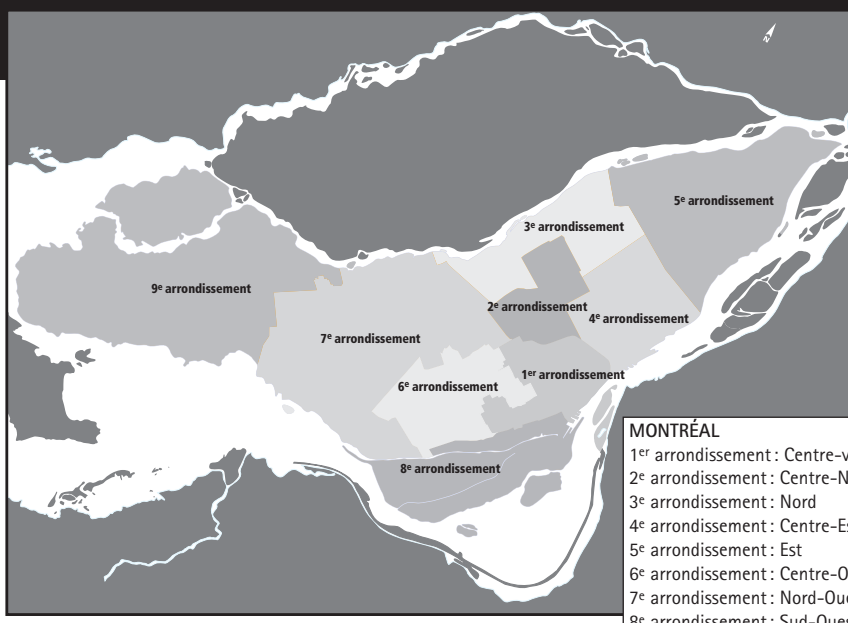
63 districts
9 arrondissements

Proposition du maire de Montréal

Mardi dernier, le maire de Montréal, M. Pierre Bourque, dévoilait sa proposition dans le débat sur le regroupement des villes de l'île. La nouvelle proposition de la Ville de Montréal présente le mode de gestion de la future ville et son découpage territorial en neuf arrondissements. Pour connaître tous les détails de cette nouvelle proposition, consultez La Presse du samedi 23 septembre.



Ville de Montréal



Statut des femmes: dur constat de l'ONU

Une femme sur trois est battue

Associated Press

PARIS — L'inégalité entre hommes et femmes est préjudiciable à tout le monde, aux hommes, aux femmes et à la société toute entière. En conséquence, mettre un terme à la discrimination est une priorité urgente, estime le Fonds de l'ONU pour la population (FNUAP) dans son rapport annuel rendu public hier.

Ce document de 76 pages (version française), intitulé « Vivre ensemble, dans des mondes séparés », fait un dur constat de la situation des femmes, du tiers-monde notamment.

Il évalue ainsi à quatre millions le nombre de femmes et de filles achetées et vendues dans le monde entier : les « clients » sont leurs futurs époux dans le moins pire des cas, mais il s'agit souvent de proxénètes, voire de marchands d'esclaves.

Ce trafic se développe aussi entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, les trafiquants-proxénètes prenant pour cibles les « communautés pauvres et vulnérables ».

Le Rapport 2000 du FNUAP note que des progrès ont été ac-

complis depuis que, de toutes parts, on combat le sexisme, au moins verbalement et dans les textes de loi de la plupart des pays : 165 États ont signé la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes.

Mais le FNUAP souligne que « malgré les prodigieux changements intervenus au XX^e siècle, la discrimination et la violence contre les femmes et les filles demeurent profondément enracinées dans de nombreuses cultures du monde entier. Transmises d'une génération à la suivante, les idées sur les « vrais hommes » et sur « la place d'une femme » sont inculquées très tôt dans la vie.

Le tableau est sombre. « Un tiers environ de toutes les grossesses — 80 millions par an — semblent non désirées ou vécues à un moment inopportun ». Le nombre d'avortements est estimé à 50 millions, 20 millions étant pratiqués dans des conditions dangereuses (78 000 décès répertoriés et des séquelles qui se comptent par millions d'individus). Les adolescentes représentent au moins un quart de ces avortements mal faits.

On estime à un demi-million le nombre de décès en couches dans les pays pauvres, près du tiers des femmes mettant au monde dans ces pays (soit environ 38 millions par an) n'ayant aucun soin prénatal.

Le SIDA, parfois contracté lors de relations sexuelles subies, les mutilations sexuelles — qui concernent 100 millions de femmes en Afrique et en Asie occidentale — contribuent à noircir encore le tableau. Quant à « l'industrie du sexe », elle toucherait annuellement deux millions de fillettes âgées de 5 à 15 ans.

En ce qui concerne la violence pure, le FNUAP estime qu'« au moins une femme sur trois a été battue, contrainte à avoir des rapports sexuels ou a été victime de sévices quelconques, le plus souvent de la part de personnes de sa connaissance. Plusieurs cultures pardonnent ou excusent un certain degré de violence contre les femmes », relève l'ONU.

Quant aux rôles, aux comportements et aux attitudes dévolus aux hommes, il s'agit, écrit l'agence onusienne, de « stéréotypes irréalistes » qui les « exposent à connaître l'échec, la tension et des rap-

ports difficiles ». Résultat : ceux, nombreux, qui ne se croient pas à la hauteur, se réfugient dans la passivité, la drogue ou l'alcool « en recourant à la violence ou en étalant jusqu'à l'exagération des airs bravaches et le goût du risque ».

Pour sortir d'une telle caricature, le FNUAP propose d'« aider femmes et hommes à communiquer ». Ainsi, « une étude menée aux Philippines a montré que la violence familiale était moins répandue quand le mari et la femme communiquaient et prenaient en commun les décisions ».

L'éducation ainsi que l'instruction font partie des solutions proposées. Car « en refusant l'éducation aux filles, on ralentit le développement économique et social ; il est rentable d'investir dans l'éducation ».

Le FNUAP estime nécessaire que les femmes participent plus à la vie politique de leur pays, sans pour autant promouvoir un modèle unique d'égalité : « Les sociétés ont besoin de trouver leurs solutions propres, qui soient en harmonie avec la culture et la situation générale de chacune d'elles, et enracinées dans une vision de justice et d'égalité entre les sexes ».

Colombie : l'armée libère 12 otages

Agence France-Presse

BOGOTA — Une attaque de l'armée a permis hier de libérer 12 des 55 civils enlevés dimanche en Colombie, près de Cali, par la guérilla de l'Armée de libération nationale (ELN, extrême gauche), après des combats ayant fait neuf morts (sept guérilleros et deux soldats).

Spécialiste de ce type d'enlèvement, l'ELN est la seconde force rebelle avec près de 6000 hommes, derrière les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes), qui compte 12 000 hommes.

Quatre-vingt personnes ont été séquestrées dimanche par un commando de 200 guérilleros de l'ELN près de Cali, sur la route qui mène à la côte Pacifique. Vingt-cinq de ces civils ont été relâchés lundi. Il reste donc encore 43 otages aux mains de l'ELN, dirigé par Nicolas Rodríguez « Gabino ».

Par ailleurs, deux ingénieurs russes enlevés le 13 septembre dans le nord-ouest du pays ont été libérés hier par les FARC, a indiqué Anatoli Kapko, de l'ambassade de Russie à Bogota.

Le FNL hutu réclame de nouveaux pourparlers de paix

Agence France-Presse et Associated Press

NAIROBI — Cinq chefs d'État africains et le médiateur Nelson Mandela ont appelé, hier à Nairobi, l'armée et les rebelles du Burundi à une « suspension immédiate des hostilités » et à la conclusion, d'ici 30 jours, d'un accord de cessez-le-feu.

« Le sommet se réserve le droit de prendre toutes les actions ou initiatives nécessaires, en conjonction avec les Nations unies, pour mettre fin au cycle des hostilités », indique un communiqué rendu public à la fin du sommet régional à la présidence kenyane.

Les présidents kenyans Daniel arap Moi, ougandais Yoweri Museveni, tanzanien Benjamin Mkapa, rwandais Paul Kagamé et burundais Pierre Buyoya étaient présents.

Mandela espérait obtenir du régime Buyoya et des deux principaux groupes armés hutus un accord de cessez-le-feu après la signature d'un accord de paix le 28 août à Arusha, en Tanzanie, par le régime, le Parlement et des partis hutus et tutsis.

Mais les rebelles, qui avaient des représentants à Nairobi, ont exigé des discussions préalables sur un accord politique, n'ayant pas participé jusque-là au processus d'Arusha.

L'armée dominée par la minorité tutsie a renversé et assassiné en 1993 le premier président hutu du Burundi, démocratiquement élu, Melchior Ndadaye. La guerre civile oppose depuis l'armée à des mouvements de résistance hutue. Ce conflit, qui ensanglante aussi le Rwanda voisin, a fait au moins 200 000 morts au seul Burundi.

À Nairobi hier, le commandant Cossan Kabura, chef des Forces nationales de libération (FNL), l'un des deux groupes armés hutus, a réclamé l'ouverture de nouveaux pourparlers de paix.

« Je ne suis pas venu signer un cessez-le-feu. Des négociations de

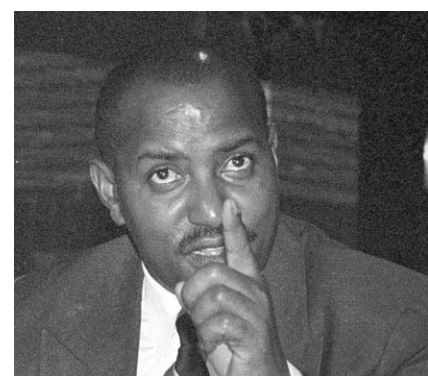


Photo AFP

Le leader du FNL, Cossan Kabura.

paix doivent commencer par les questions politiques et jusqu'à présent, nous en avons été exclus », a-t-il déclaré.

Concernant l'appel à la suspension des hostilités des cinq chefs d'État et du médiateur, il a affirmé lors d'une conférence de presse, qu'il allait consulter sa base. « J'ai promis de donner une réponse à Mandela dans un temps très court », a-t-il déclaré.

« Nous devons mener de nouveaux pourparlers de paix pour résoudre les questions de partage du pouvoir entre la majorité hutue et la minorité tutsie qui domine le régime et l'armée », a-t-il dit, affirmant n'avoir jamais vu l'accord d'Arusha.

Les Hutus représentant 85 % de la population, selon des chiffres généralement cités, « dans chaque secteur, les Hutus doivent être 85 % et les Tutsis 14 %. Nous ne voyons pas de quoi ils devraient avoir peur », a-t-il assuré.

Concernant l'armée, il a rejeté une répartition de 50 % de Hutus et 50 % de Tutsis, prévue dans l'accord de paix.

« Nous devons créer une nouvelle armée avec 85 % de Hutus, 14 % de Tutsis et 1 % de Twas », a déclaré Cossan Kabura, affirmant que ses forces dans la province de Bujumbura rural devaient attaquer l'armée pour protéger leur peuple.

Sérieuses turbulences en Afrique de l'Ouest

JEAN-PIERRE CAMPAGNE Agence France-Presse

PARIS — Deux pays francophones d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire et la Guinée, connaissent de graves turbulences politiques et militaires alors qu'ils s'apprentent à entrer dans des périodes électorales décisives.

Le domicile à Abidjan du chef de la junte ivoirienne, le général Robert Gueï, a été attaqué lundi par des éléments armés, ce qui a entraîné une vive tension dans la capitale et le renforcement de mesures d'exception.

Cela a réduit encore plus les marges de manoeuvre des partis politiques, d'opposition surtout, à un mois de la présidentielle.

Cette attaque avait été précédée, moins de trois mois auparavant, d'une mutinerie de soldats. Le ministre de la Communication, le capitaine de frégate Henri César Sama, a affirmé lundi que la junte « avait des preuves » d'une « tentative d'assassinat » contre le général Gueï.

Pour nombre d'Ivoiriens, notamment les opposants, le général a trahi son premier engagement qui était de rétablir l'ordre en Côte d'Ivoire.

Dernier témoignage de la confusion à Abidjan, une perquisition a été menée hier au domicile du numéro 2 de la junte, le général Las-

sana Palenfo, qui est ministre de la Sécurité.

Palenfo est considéré comme un proche d'Alassane Ouattara, ancien premier ministre dont la candidature à la présidentielle pose des problèmes au général Gueï.

La junte, comme l'ancien président Henri Konan Bédié qu'elle a renversé, tente d'empêcher la candidature de Ouattara en mettant en doute son ascendance ivoirienne.

La France, dont la nouvelle politique est de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du « précarré », a renforcé sa présence militaire à Abidjan et a envoyé un navire de transport de troupes au large des côtes. Vingt mille Français vivent en Côte d'Ivoire.

La Guinée, pays voisin au sujet de laquelle Paris déclare suivre de très près la situation, subit depuis début septembre des attaques armées sur ses frontières avec le Sierra Léone et le Liberia.

Des élections législatives sont prévues le 25 novembre dans ce pays où le pouvoir cadenasse la presse et réprime les manifestations d'opposition.

Au terme d'un procès au cours duquel les avocats se sont retirés en dénonçant « une mascarade », l'opposant Alpha Condé vient d'être condamné par la Cour de sûreté à cinq ans d'emprisonnement, sous l'accusation d'avoir voulu renverser le président Lansana Conté.

Pour s'informer,
tout le monde
le fait



dès 9 h 30.

Isabelle Maréchal...

une nouvelle vision des choses

CKAC 730

RADIO MÉDIA

La radio de l'information

ckac.com

Carburants : les ministres des Transports de l'UE sont en quête de solutions

ROBERT WIELAARD
Associated Press

LUXEMBOURG – Les 15 ministres des Transports de l'Union européenne se sont réunis à Luxembourg hier pour essayer de trouver une issue à la crise provoquée par la hausse des prix des carburants en Europe, mais ils ne semblaient pas en passe de trouver un moyen d'arrêter rapidement le mouvement de protestation. Ainsi, en Espagne, les manifestations de grogne se sont poursuivies toute la journée.

Les taxes, le transport et l'énergie restent du ressort des États, pas de l'Union européenne, et les gouvernements ont pris des mesures très différentes ces dernières semaines pour mettre fin aux récents blocus de routes, de ports et de dépôts de carburants un peu partout en Europe.

L'Allemagne et la Grande-Bretagne ne veulent pas accorder de ristournes à court terme, une méthode utilisée par la France et d'autres pays pour obtenir la levée des barrières qui ont paralysé leurs villes, leurs ports, leurs raffineries et leurs dépôts de carburant.

Le ministre allemand des Transports, Reinhardt Klimmt, a critiqué la France qui, selon lui, n'a pas respecté un engagement, pris ce mois-ci par les ministres des Finances de l'Union européenne, de ne pas baisser les taxes gouvernementales. « Je ne pense pas qu'il soit bon de ne pas tenir compte d'une décision que nous avons prise, avec l'accord de la France », a précisé M. Klimmt.

En Espagne, des milliers de pêcheurs et d'agriculteurs ont bloqué hier des ports et des dépôts de carburants pour protester contre la hausse des prix du gazole.

Près de 200 agriculteurs sur des tracteurs et des camions ont empêché l'approvisionnement en carburant dans plusieurs régions du sud et de l'est du pays, en bloquant trois dépôts dans la matinée. Les dépôts de Lerida, Malaga et Cordoue approvisionnement en carburant une grande partie de l'Andalousie et la province de Jaen.

Dans les Baléares, une soixantaine de bateaux de pêche ont bloqué les ports de Palma de Majorque et d'Alcudia pendant plusieurs heures. Le blocus, qui concernait même les ferries de passagers, a pour but de montrer au gouvernement que « nous sommes au bord d'un abyme économique », a déclaré Pep Bonnin, porte-parole de la corporation des pêcheurs de Majorque.

La veille, les pêcheurs catalans avaient mis fin à un blocus de cinq jours du port de Barcelone pendant que leurs collègues gelaient brièvement d'autres installations portuaires pour empêcher le passage de cargaisons de carburants. Ces actions n'avaient toutefois duré que quelques heures.

Les négociations entre le gouvernement espagnol et une coalition d'agriculteurs, de routiers et de pêcheurs, interrompues en début de semaine en raison de désaccords persistants, devaient reprendre mercredi soir.

Parallèlement, en Grande-Bretagne, le Parti conservateur a fait monter la pression sur le gouvernement en s'engageant à réduire les taxes sur les carburants s'il revenait aux affaires. Une annonce très populaire qui devrait encore renforcer sa cote de popularité face au Parti travailliste de Tony Blair, en chute dans les sondages.

EXPRESS INTERNATIONAL

États-Unis / Iran | Amorce de dégel

LES RELATIONS ENTRE Téhéran et Washington ont enregistré un nouveau petit progrès avec le feu vert des États-Unis à des déplacements du ministre iranien des Affaires étrangères Kamal Kharazi en territoire américain, pour participer à des conférences universitaires à Boston et Los Angeles. Arrivé il y a une quinzaine de jours pour participer à l'Assemblée générale de l'ONU, Kharazi est le plus haut responsable officiel iranien à être autorisé à se rendre en territoire américain, en dehors du périmètre de l'ONU, depuis la rupture entre les deux pays en 1980. La politique de base vis-à-vis de Téhéran n'a pas changé, a néanmoins souligné un porte-parole à Washington. — *d'après AFP*

Algérie | La violence continue

SEPT CIVILS ET CINQ islamistes armés ont été tués dimanche et lundi dans des attaques menées par des groupes armés et des ratissages opérés par les forces de sécurité. Selon la presse algérienne, cinq de ces personnes ont été tuées dans la nuit de lundi à mardi, près de Tipaza lors d'une attaque menée par un groupe armé. Les auteurs de cette tuerie ont investi un atelier de fabrication de textiles dans le douar (petit village) de Ballili, non loin de Bou Ismail, et ont achevé par balles cinq des employés avant de les brûler. L'armée a pour sa part tué cinq islamistes armés dans un accrochage tandis qu'un jeune homme était assassiné près de Bouïra. Par ailleurs, un militaire est mort lors de l'explosion d'une bombe près de Tizi Ouzou. — *d'après AP*

Afrique du Sud | Vente d'armes douteuse

LA COUR DES COMPTES d'Afrique du Sud a demandé l'ouverture d'une enquête sur des contrats de sous-traitance d'un montant de 4,3 milliards de dollars d'achat d'armements en raison d'allégations de corruption, selon un rapport rendu public hier. Le vérificateur principal Shauket Fakie a notamment trouvé suspecte la décision d'accorder à la société française Thomson-CSF le contrat des composants électroniques équipant les patrouilleurs que va prochainement recevoir la Marine nationale sud-africaine. Dans son rapport, M. Fakie souligne qu'il existe « de nombreuses allégations sur de possibles irrégularités dans les contrats accordés aux sous-traitants ». — *d'après AFP*

Russie | Salaires impayés

UNE SOIXANTAINE de militaires russes ayant servi en Tchétchénie sous contrat avec l'armée russe ou le ministère de l'Intérieur se sont rassemblés devant le quartier général militaire régional de Rostov-sur-le-Don hier pour réclamer le paiement de salaires impayés, soit environ 1000 dollars par personne. Ils n'ont pas été payés depuis cinq mois, affirment-ils. La manifestation devant le Q.G. du district militaire du nord du Caucase s'est déroulée dans le calme. La Russie utilise en Tchétchénie des soldats sous contrat en sus des conscrits et des troupes régulières, les payants 600 roubles pour chaque jour passé dans la république et 1000 pour chaque jour de combat. — *d'après AP*

Irlande | Un homme populaire

GERRY ADAMS, dirigeant du Sinn Fein, l'aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), est le responsable politique le plus populaire de République d'Irlande, selon un sondage IMS publié hier dans *The Evening Herald*. Gerry Adams recueille 57 % d'indice de satisfaction, quatre points de plus que le premier ministre irlandais Bertie Ahern, qui a perdu 14 % en cinq mois, après une série de scandales qui ont touché son parti, le Fianna Fail. Le Sinn Fein ne dispose actuellement que d'un seul député à l'assemblée irlandaise. En revanche, deux membres du Sinn Fein, Gerry Adams et son bras droit Martin McGuinness, sont députés de ce circonscriptions d'Irlande du Nord à Londres. — *d'après AFP*

Les prélats maronites réclament le retrait syrien du Liban

d'après AFP

BEYROUTH – Les évêques chrétiens maronites ont réclamé hier le départ, en deux étapes, de l'armée syrienne du Liban, l'armée israélienne ayant évacué en mai dernier le sud du pays.

« Afin de renforcer les liens de fraternité entre le Liban et la Syrie, il est temps de redéployer l'armée syrienne, en prélude à son retrait du Liban, en vertu de la résolution 520 du Conseil de sécurité de l'ONU », a souligné dans un communiqué la Conférence épiscopale de la communauté chrétienne la plus nombreuse du pays.

Pour les prélats, « la situation est devenue intolérable, le Liban a perdu sa souveraineté face à une hégémonie imposée sur toutes ses institutions ».

Selon les évêques, réunis sous la présidence du patriarche, le cardinal Nasrallah Sfeir, « le retrait syrien empêchera que le Liban disparaisse ».

Deux hauts dignitaires islamiques, chiite et sunnite, ont réagi en qualifiant de « légale et temporaire » la présence de l'armée syrienne au Liban, « comme l'a souligné le chef de l'État, Émile Lahoud (chrétien maronite) ».

« Toute position libanaise concernant cette présence doit émaner des autorités officielles en fonction de l'intérêt suprême du Liban », ont affirmé dans un communiqué commun, le mufti sunnite de la République, cheikh Mohammad Kabbani, et le vice-président du Conseil chiite supérieur, cheikh Abdel Amir Kaban.

Après s'être déclarés « surpris » par le texte de la Conférence épiscopale maronite, les représentants des deux plus importantes communautés musulmanes du Liban affirment « qu'il n'est nullement permis d'oublier les grands sacrifices offerts par la Syrie pour sauvegarder l'unité, la sécurité et la stabilité du Liban ».

Par ailleurs, le premier ministre Salim Hoss a maintenu hier que des pays étrangers bloquaient, pour des motifs politiques, l'aide à la reconstruction du Liban sud, en dépit des dénégations de la France et des États-Unis.

« Notre politique patriotique et nationale n'a pas plu à nombre des États décideurs, aussi bien arabes qu'étrangers, et ils ont bloqué l'aide dont nous avons besoin pour le sud et en finir avec la crise économique », a déclaré Hoss en conférence de presse.

Hoss avait annoncé dimanche le report sine die de la conférence des donateurs pour la reconstruction du Liban-Sud, prévue à l'origine le 9 octobre.

APRÈS 120 ANS... LA FIN D'UNE ÉPOQUE

ASHTON *Shoes* agnew

2BU

CHAUSSURES E. VINCENT

ABANDON DES AFFAIRES

LIQUIDATION TOTALE

Stock de chaussures de plusieurs millions de dollars à liquider!

PRIX ENCORE RÉDUITS

40-60% DE RABAIS

SUR LE PLUS BAS PRIX MARQUÉ

TOUS LES STYLES • TOUTES LES MARQUES • TOUTES LES GRANDEURS



NINE WEST & MORE!

Voici quelques exemples!

TOUTES LES CHAUSSURES D'ÉTÉ POUR FEMMES 60% DE RABAIS	TOUTES LES BOTTES D'HIVER POUR HOMMES ET FEMMES 40% DE RABAIS	TOUS LES SACS À MAIN D'ÉTÉ 60% DE RABAIS
---	---	--

GROSSES RÉDUCTIONS SUR LES SANDALES D'ÉTÉ!

COUR. JUSQU'À 125,99\$ MAINTENANT 2999\$	COUR. JUSQU'À 150,99\$ MAINTENANT 3499\$	COUR. JUSQU'À 150,99\$ MAINTENANT 3999\$
--	--	--

Dans tous nos superbes magasins!

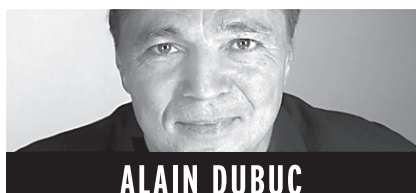
CARREFOUR ANGRIGNON, LASALLE
PLACE ROSEMÈRE, ROSEMÈRE • SAINT-SAUVEUR, SAINT-SAUVEUR
CENTRE VALLEYFIELD, VALLEYFIELD • MONTRÉAL: PLACE VERSAILLES
106-977, RUE SAINTE-CATHERINE O. • PLACE VILLE-MARIE
LE CARREFOUR LAVAL, LAVAL
LES GALERIES D'ANJOU, VILLE D'ANJOU

CCAA#3226727

CERTAINS MAGASINS N'ONT PAS TOUTES LES MARQUES ET TOUTS LES MODÈLES
VISA • MASTERCARD • DISCOVER • COMPTANT • DÉSOLES, AUCUN CHÈQUE
VENTES FINALES • AUCUNE MISE DE CÔTÉ • AUCUN RETOUR • AUCUN AJUSTEMENT
SUR ACHATS ANTERIEURS • CHOIX DIFFÉRENT SELON LE MAGASIN

ÉDITORIAL

Surplus et déficit démocratique



ALAIN DUBUC
adubuc@lapresse.ca

C'EST REPARTI. Comme à chaque année depuis quatre ans, le gouvernement fédéral vient de découvrir que son surplus budgétaire était bien plus élevé qu'on l'avait prévu.

Selon les données rendues publiques hier par le ministre des Finances Paul Martin, Ottawa enregistre ainsi un surplus insoupçonné de 12,3 milliards pour l'année 1999-2000, qui, comme le veut la pratique du ministre, ce surplus « imprévu » ira réduire la dette de son gouvernement, ce dont il se réjouit.

Il est difficile de partager sa joie. Cette façon de procéder, où les surplus sont systématiquement plus élevés que ne le laissent croire les projections, où leur existence avec des mois de décalage, et où leur utilisation est déjà décidée d'avance, institutionnalise en fait une politique du fait accompli.

Cela rend impossible toute prise de décision collective sur la façon dont ces ressources publiques seront affectées. C'est là une distorsion importante du processus démocratique où les citoyens apprennent en fait par les médias ce que le gouvernement fédéral, sur un mode monarchique, a choisi de faire avec leur argent.

Il faut en effet noter que le surplus dont on apprenait hier l'existence porte pour l'année 1999-2000, celle qui s'est terminée en mars dernier, il y a presque six mois. Lors du budget du 28 février, le ministre Martin avait déjà annoncé un excédent imprévu pour l'année 1999-2000, de 4,5 milliards. Cet autre surplus de 12,3 milliards que dévoile le rapport financier annuel, s'ajoute au précédent. En tout, c'est de 16,8 milliards que le gouvernement fédéral aura sous-estimé son excédent budgétaire de l'an dernier.

Dans les deux cas, les Canadiens auront appris trop tard l'existence de ces sommes. Lorsqu'ils en ont appris l'existence lors du discours du budget, le 4,5 milliards était déjà affecté à de nouvelles dépen-

ses. Quant au 12,3 milliards, il est déjà allé réduire la dette.

En soi, la pratique de M. Martin qui consiste à affecter les surplus imprévus à la réduction de la dette n'est pas scandaleux, au contraire. La dette doit être baissée, et cette façon d'affecter les fonds ne compromet pas l'avenir comme une dépense inutile. Mais si Ottawa enregistre des surplus de façon systématique, comme c'est le cas depuis trois ans, cela signifie, dans les faits, que le gouvernement fédéral s'est lancé dans une politique de remboursement massif de la dette qu'il n'a jamais annoncée.

Officiellement, Ottawa s'en tient en effet à la formule électorale du livre rouge, qui promet de consacrer la moitié des surplus budgétaires à de nouveaux programmes et l'autre moitié à réduire, dans des proportions non précisées, la dette et le fardeau fiscal. La formule est simpliste, mais les principes démocratiques voudraient que si le gouvernement Chrétien entend changer de choix de société, il devrait en aviser la population.

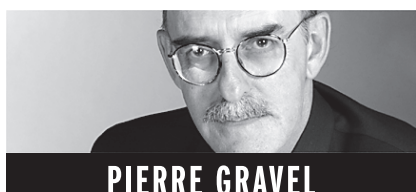
D'autant plus que la stratégie actuelle introduit des distorsions dans le processus de décision. La certitude de surplus permet au gouvernement fédéral d'engager des dépenses qui pourront être financées *a posteriori*.

Mais surtout, elles faussent totalement les débats sur la capacité réelles du gouvernement de réduire les impôts. On se souvient, qu'en novembre dernier, le ministre avait ouvert un débat sur l'utilisation de surplus en annonçant que les excédents seraient de 95 milliards sur cinq ans, de 2000 à 2005. Ces chiffres sont déjà vides de sens.

À lui seul, le surplus que l'on a découvert pour 1999 est plus élevé que celui que M. Martin projette pour 2000 (5,5 milliards) et pour 2001 (8,5 milliards). Déjà, les résultats des cinq premiers mois de l'an 2000 montrent que le surplus sera deux fois plus élevé qu'en 1999, ce qui pourrait le porter à 20 ou 30 milliards.

Le ministre Martin, conscient du phénomène, évoque déjà des baisses d'impôt plus rapides. Mais il faudrait plus que cela, par exemple un mécanisme qui prévoit que les surplus imprévus iront automatiquement à une accélération des réductions d'impôt. Sinon, le règne de l'arbitraire et du fait accompli se poursuivra.

Stop !



PIERRE GRAVEL
pgravel@lapresse.ca

ON A tellement dit et répété que « l'alcool au volant, c'est criminel » que personne aujourd'hui, au Québec, ne peut sérieusement prétendre l'ignorer.

Sur ce plan, il est indiscutable que les campagnes de sensibilisation menées depuis quelques années par la Société de l'assurance automobile (SAAQ) ont grandement porté fruit. Du moins en ce qui a trait à la connaissance de la gravité d'une telle infraction.

Sauf que, entre la prise de conscience théorique d'un semblable problème et une modification concrète de son comportement, il y a une marge que, manifestement, tout le monde n'a pas franchie. Dont, par exemple, les deux conducteurs qui, en fin de semaine dernière, l'un à Valleyfield et l'autre à Châteaugay, ont été impliqués dans des accidents mortels après que chacun d'eux eût pourtant déjà été condamné à plusieurs reprises pour conduite en état d'ébriété.

En fait, les statistiques de la SAAQ démontrent qu'en 1999 l'alcool au volant a été la cause directe de 265 morts (35 pour cent de tous les décès sur les routes), de 1000 blessés légers et de 2200 blessés graves. Plus préoccupant encore, sur 15 500 conducteurs ivres au volant interceptés l'an dernier, un sur quatre avait déjà été mêlé à une procédure ayant mené à la suspension de son permis de conduire. Selon les statistiques de la SAAQ, ces dangereux récidivistes viennent surtout d'un groupe précis de citoyens : des hommes, entre 30 et 50 ans, peu instruits, dont quatre sur dix sont chômeurs et les autres gagnant moins de 30 000 \$ par année, la plupart traînant, depuis longtemps, un sérieux problème d'alcool.

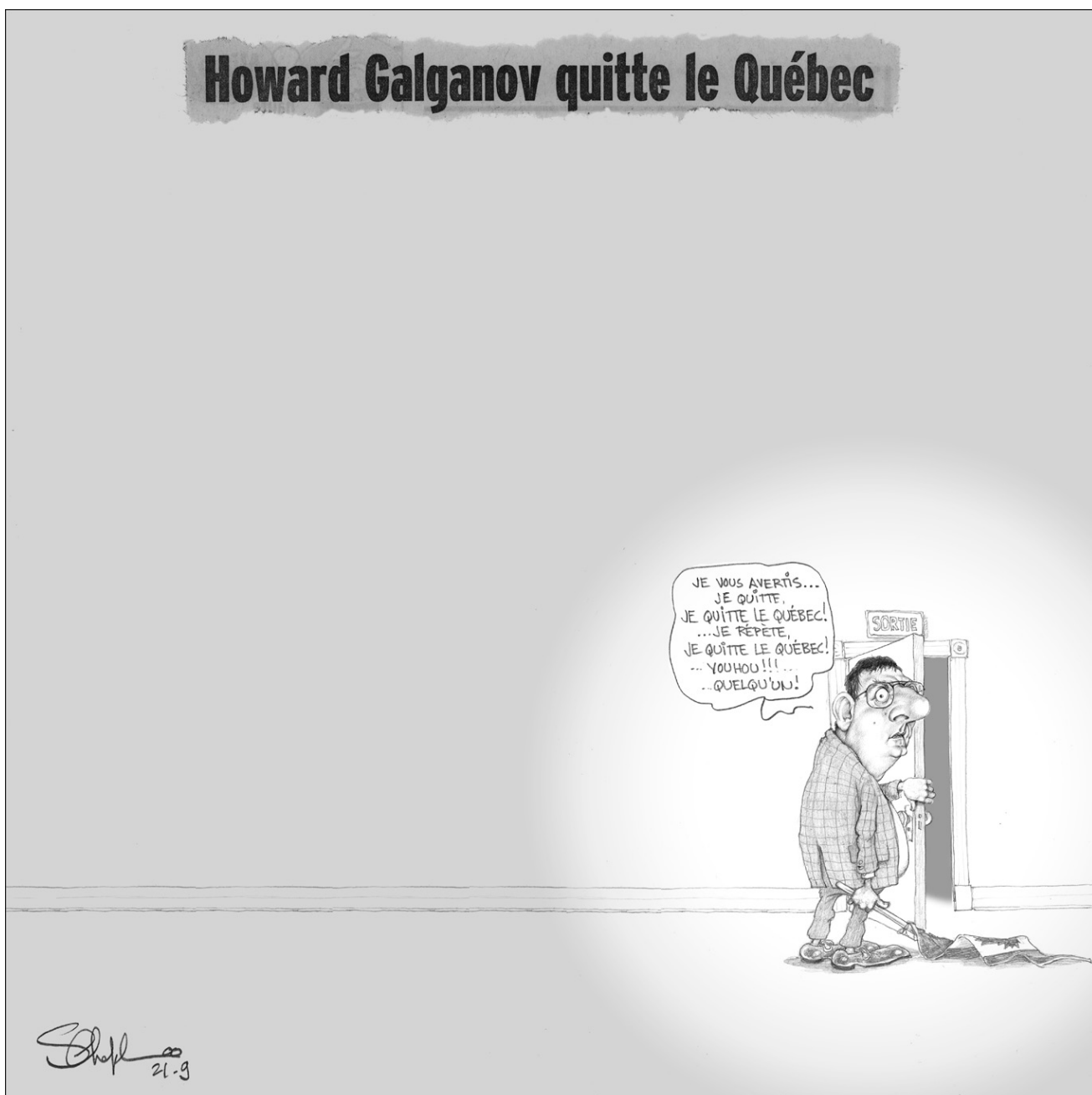
Ces données ne font pas que permettre de mieux cerner le profil de ceux qui sont le plus imperméables à toutes les campagnes préventives et aux sanctions qui ont un effet salutaire chez la plupart des autres groupes de conducteurs. Elle montrent aussi les limites de certaines dispositions — dont l'abaissement de 0,08 à 0,05 du taux d'alcoolémie pouvant être toléré — qui, si elles sont susceptibles de faire réfléchir un buveur occasionnel qui se laisse aller, un soir de party, n'aurait aucune incidence sur le groupe le plus à risque qui, lui, de toute façon, s'en moque éperdument.

Même s'ils ne sont qu'une minorité par rapport à l'ensemble des automobilistes, ces buveurs irresponsables — et manifestement incorrigibles — constituent une telle menace pour les autres citoyens qu'ils sont devenus la plus éloquente illustration de la pertinence des moyens préventifs et répressifs qui vont beaucoup plus loin que la sensibilisation, les points de démerite et les menaces d'amendes ou de pertes du permis de conduire.

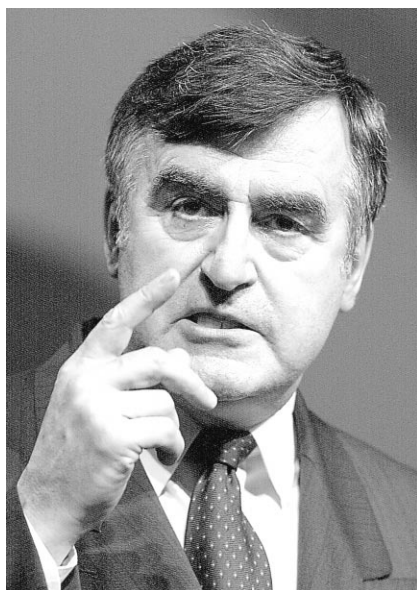
Face à ces dangers publics, on ne peut qu'espérer que la prochaine rencontre des sous-ministres de la Justice de chacune des provinces et du fédéral ouvrira la porte à tous les amendements législatifs requis pour permettre l'imposition de mesures radicales pour ceux qui auront été surpris en flagrant délit de conduite en état d'ébriété. Dans plusieurs cas, l'obligation, après une première offense, de doter son véhicule, pour un certain temps, d'un mécanisme antidémarrageur pourrait peut-être s'avérer suffisante. Mais il reste que le plus efficace châtiement pour des abrutis qui se fichent des lois autant que des permis et qui ne se valorisent souvent que par la conduite de leur « char » serait sans aucun doute de faire ici comme on le fait en Ontario et dans plusieurs États américains : saisir sur le champ, en attendant une décision définitive d'un tribunal, le véhicule de tout conducteur surpris en état d'ébriété au volant.

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Éditorialiste en chef

Howard Galganov quitte le Québec



LA BOÎTE AUX LETTRES



Lucien Bouchard

Respect en général, politesse en particulier

Monsieur le premier ministre, DANS NOTRE société brouillonne, le « tu » est le mot le plus fréquemment employé.

Il y a l'usage abusif du tutoiement. Cette triste réalité nous place presque au même niveau que les illettrés des anciennes colonies et

complètement en dehors des normes de la francophonie. Une pratique qui nous vient directement de l'anglais. En effet, dans cette langue, le « vous » n'existe pas, il n'y a que le « you » ;

Il y a aussi le parler populiste. Un seul pronom remplace les cinq suivants : je, il, nous, vous, on.

Pour illustrer la dégradation de notre langage et le manque de vocabulaire, vous avez même des ministres qui nous expliquent de quelle façon ils dépensent nos impôts et surtaxes avec des « quand tu », « il faut que tu ». L'école est un moule qui déforme lorsque les Québécois « emmènent » (vêtements, lunettes), au lieu d'apporter. Votre gouvernement prône l'usage du français avec la Loi 101 et les règlements sur l'affichage, mais il n'est jamais question de s'attaquer à la pauvreté de la langue parlée et écrite au Québec. Les résultats de la culture du nivellement par le bas sont désastreux. Rien n'est inné, tout s'éduque : il faudrait réapprendre aux étudiants de tous les niveaux à vouvoyer leurs professeurs. J'ose espérer que pour une fois, le mot réforme sera synonyme de rétablissement et d'amélioration.

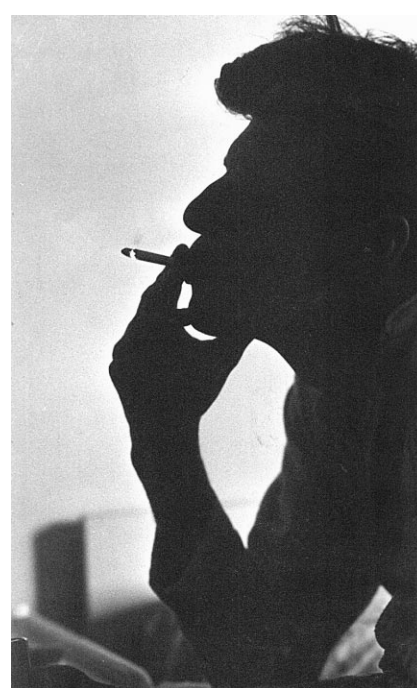
ANDRÉ COURNOYER
Contrecoeur

MARJOLAINE CLOUTIER

Étouffer les démunis

Monsieur Lucien Bouchard, À JOLIETTE, sur la rue Bordeleau, à peu près personne ne fume. Les gens y sont riches et prospères. Ils s'offrent le restaurant à deux cents dollars, des voyages dans le Sud et ils vont se détendre à leur chalet, l'été, à bord de leurs belles grosses voitures. Non, ces gens-là ne fument pas. La vie les dorlote. Elle leur apporte de belles compensations. Par contre, sur la rue Lévis, tout le monde fume. Les gens qui y vivent sont des monoparentaux, des foyers reconstitués avec un parent « sur » le chômage et plusieurs prestataires du bien-être social. Ces gens-là font partie de la classe pauvre et de la classe moyenne faible. Fumer, c'est leur compensation, à eux. C'est sur ces gens-là que vous piochez, monsieur le PM, quand vous augmentez les taxes sur les cigarettes. Vous « vargez » sur les pauvres et les démunis. Y avez-vous pensé, à ça ?

Vous dites à l'occasion, dans votre langue vernie de rectitude politique, que vous aimez les Québécoises et les Québécois. Je pense que vous n'aimez pas les gens des « rue Lévis » du Québec. Car vous allez leur faire très mal. Vous vous en sortirez peut-être en affirmant que si les « fumeuses et fumeurs » mettaient l'argent du paquet de cigarette de côté, ils pourraient se payer de belles distractions. Alors vous ajouterez le mépris à l'incompréhension, vous mêlant de ce qui ne vous regarde pas et attribuant une discipline de comptable à des gens que l'existence, aidée des rapaces fiscales de nos deux gouvernements, désorganise, désespère et lacère à longueur d'année. C'est



Depuis le 17 décembre, plus question de fumer au travail.

aux pauvres que vous vous en prenez. Mais vous vous en balancez. Vous les augmenterez vos taxes, avec l'accord d'Ottawa. Et il n'est pas hors sujet de conclure en affirmant que le vedettariat politique mène à l'insensibilité.

JACQUES BEAUDRY
Joliette

Télé-Québec et la cigarette

DANS SA nouvelle programmation automnale, Télé-Québec diffuse le mardi soir à 7h30, l'émission *Délirium*. Tant la semaine

Fusions: aberrant

ESSAYONS d'imaginer une petite mise en situation assez troublante. Si le gouvernement du Canada donnait l'ordre aux provinces de Québec et de l'Ontario de se fusionner !

Ha ! Ha ! Riez citoyens... Vous allez me dire que telle est une réalité inconcevable et tout à fait improbable... pour ne pas dire absurde ! J'approuve...

Après plus de trente ans passés à Montréal, j'ai décidé, il y a quelques mois, d'émigrer vers la Rivière-Sud. J'ai donc cherché l'endroit idéal pour moi, la ville qui répond à mes besoins, à mes valeurs, etc... et je crois l'avoir trouvé.

Aujourd'hui, on me dit que sans me demander mon avis et sans m'en expliquer les enjeux réels, on va fusionner ma ville avec sept autres, on va faire un deuxième LAVAL. Mais si j'avais voulu habiter Laval, j'y serais allée !

Qu'est-ce que c'est que cette façon d'imposer de tels changements. Citoyens, que diriez-vous si le gouvernement du Canada obligeait le Québec à se fusionner à l'Ontario ! Aberrant vous me direz, c'est ce que je crois aussi.

dernière que cette semaine, quelle ne fut pas ma surprise de constater que les comédiens y fument comme des cheminées. Et pourtant, c'est une toute nouvelle émission qui ne fait pas partie des nombreuses reprises. Or, les producteurs savaient sciemment qu'une loi sur l'usage du tabac serait en vigueur au Québec lors de la diffusion. De plus, dans cette émission, ces comédiens sont sur leur lieu de travail.

Alors, comment se fait-il qu'une chaîne de télévision publique s'autorise à diffuser une telle émission alors que notre gouvernement a voté une loi sévère sur l'usage des produits du tabac ? Je comprends très bien que ce n'est pas Télé-Québec qui produit l'émission mais celle-ci ne peut quand même pas se disculper de son rôle de diffuseur. En plus, TQ est subventionnée à coup de millions par nos impôts au moment où le gouvernement utilise justement nos impôts pour convaincre les Québécois de cesser de fumer.

Du revers de la main, Télé-Québec vient saboter ses efforts avec, je le rappelle, une émission enregistrée récemment. À moins qu'il y ait quelque chose que nous ne comprenions pas, ce n'est pas de cette manière que la persuasion auprès des citoyens portera ses fruits. Est-ce que les hauts dirigeants de Télé-Québec dorment à ce point sur la *switch* pour ne pas dire sur leur paquet de cigarettes ? Des correctifs s'imposent rapidement, car les images véhiculées par la télévision ont une influence déterminante sur les spectateurs. Pourquoi c'est correct pour eux et pas pour nous ?

JEAN-DENIS FOURNEL
Longueuil

FORUM

Une île, une ville

À une semaine du dépôt du rapport Bernard, comment se dessine l'avenir du projet « Une île, une ville » ? De nombreuses interrogations subsistent, en particulier sur la question des arrondissements.

Arrondissements : de nombreuses zones d'ombre demeurent

FRANÇOIS G. DESROCHERS

Politologue de formation, l'auteur a récemment complété son doctorat en études urbaines dans le cadre d'un programme offert conjointement par l'UQAM et l'INRS-Urbanisation.

Tel un magicien sortant un lapin de son chapeau, Louis Bernard, le mandataire du gouvernement dans le dossier de la réforme municipale actuellement en gestation, a récemment mis sur la table une hypothèse, à première vue brillante, quant à la succession de la CUM.

S'attaquant de front à la quadrature du cercle municipal montréalais, l'hypothèse Bernard fait sienne l'idée « d'une île, une ville », chère au maire Bourque, tout en créant l'illusion de respecter les structures existantes. La principale astuce usée par l'ex haut-fonctionnaire ? Une nouvelle créature institutionnelle à l'accent parisien : l'« arrondissement ».

La proposition Bernard prévoit donc la création d'une nouvelle ville à l'échelle de l'île — une « mégaville », en fait, qui compterait plus de 1,8 million d'habitants et qui, en plus de reprendre les compétences actuellement assumées par la CUM, s'acquitterait de fonctions municipales pouvant bénéficier d'économies d'échelle (services de pompier, développement économique, gestion des grands équipements, etc.).

Les municipalités de l'île ne disparaîtraient cependant pas pour autant. Elles conserveraient même leur statut de municipalités autonomes. La majorité d'entre elles deviendrait, en fait, des arrondissements, s'acquittant de tâches liées à la vie de quartier, disposant de représentants élus de même que d'un pouvoir de taxation. La population de ces arrondissements se rapprocherait d'un multiple de 30 000 habitants.

L'actuelle Ville de Montréal, toujours selon le scénario avancé, se subdiviserait en neuf arrondissements tandis que huit des plus petites municipalités de l'île seraient fondues avec d'autres pour constituer un total de 29 arrondissements. Une forme de péréquation assurerait une certaine redistribution de la richesse à la grandeur de l'île.

Détail qui a politiquement son importance dans le contexte sociolinguistique que l'on sait : les municipalités disposant d'un statut particulier en raison de leur situation linguistique conserveraient ce statut sous le nouveau régime.

Le maire de cette ville de Montréal — revue et améliorée — serait élu au suffrage universel. Il aurait pour collègues une soixante de conseillers municipaux. Ceux-ci seraient également appelés à siéger au sein d'un des 29 conseils d'arrondissement où ils cotoyeraient des conseillers de quartiers. Chaque conseil d'arrondissement serait présidé par un maire d'arrondissement choisi parmi les conseillers municipaux y siégeant.

Voilà pour l'hypothèse Bernard.

Cette hypothèse faut-il ici souligner, se révèle particulièrement séduisante sur papier. Décentralisant d'une main ce qu'elle centralise de l'autre (à moins que ce ne soit l'inverse), la proposition Bernard implique d'importants bouleversements à la dynamique politique et administrative montréalaise tout en faisant mine de se coller au statu quo.

Bel exploit !

Cette hypothèse constitue surtout une réponse originale à un problème qui l'est moins, soit celui que pose l'exigence d'une meilleure coordination des interventions publiques à l'échelle de l'île de Montréal. Le même problème qui, voilà trente ans, avait provoqué la création de la CUM.

Vraisemblablement, la proposition avancée s'apparente à la solution actuellement privilégiée par le mandataire du gouvernement en vue de la succession de la CUM. Mais, elle constitue peut-être, et de façon tout aussi plausible, un ballon d'essai lancé par l'expérimenté ex-

haut fonctionnaire pour jauger la position et la détermination de tout un chacun.

Allez savoir !

L'hypothèse Bernard est surtout synonyme de sérieux casse-tête pour ceux et celles chargés d'évaluer, dès à présent, ce qu'elle implique. De nombreuses zones d'ombre demeurent, concernant notamment le partage des compétences entre l'arrondissement et la mégaville. Le dessein général poursuivi par la réforme demeure donc,



La ministre des Affaires municipales, M^{me} Louise Harel, et Louis Bernard.

pour l'instant, inconnu.

La nouvelle ville sera-t-elle plutôt centralisée ? Ou plutôt décentralisée ? Les arrondissements seront-ils tous considérés sur le même pied ? Tout cela reste à voir. Tout comme reste à voir ce qui restera dans la balance, en termes de compétences, pour la future communauté métropolitaine, une fois mise sur pied la mégaville de Montréal.

Comment sera désigné le territoire des 29 arrondissements appelés à quadriller l'île ? Comment évitera-t-on surtout un tracé fantaisiste des frontières de ces nouvelles entités ? Car, faut-il ici insister, l'exercice du découpage territorial pourrait être particulièrement ardu à réaliser dans la mesure où il faudrait à la fois se conformer à la norme du 30 000 habitants (et ses multiples) par arrondissement, tenir compte des racines culturelles et historiques des communautés existantes et respecter le statut linguistique des municipalités fusionnées. Beau défi !

Démocratiquement parlant, les citoyens gagneraient très peu au change de l'hypothèse Bernard, votant certes pour le conseiller de quartier, le conseiller municipal et le maire de la mégaville, mais se voyant parachuter un maire d'arrondissement choisi parmi les conseillers municipaux élus.

La présence de deux catégories

de personnel politique au destin croisé — les conseillers de quartiers et les conseillers municipaux — risquerait, pour sa part, de se traduire par un mic-mac complet lorsque joueront à fond les inévitables alliances et mésalliances politiques, conflits de personnalités et crises politiques entre le parti au pouvoir et l'opposition.

Qu'en serait-il, par ailleurs, des relations entre le maire de la mégaville et les maires « de deuxième catégorie » représentant les arrondissements ? Qui formera le comité exécutif et qui en sera exclu ? Autant de questions laissées en plan par le projet dans sa forme actuelle.

Sur le plan administratif, on peut d'emblée parier que le double processus d'ingestion de la CUM et de digestion des municipalités existantes en arrondissement se traduirait par de sérieux maux de tête pour les gestionnaires publics impliqués. La perspective de luttes épiques sur le plan des relations de travail paraît, de son côté, d'ores et déjà assurée. Et on est encore loin de pouvoir chiffrer, à quelques millions près, la facture globale assortie à toute cette opération !

Bref, l'hypothèse Bernard quant à la succession de la CUM, bien que brillante sur papier, soulève une série de problèmes au niveau de son application. Fusionnant sans les fusionner les municipalités de l'île de Montréal, instaurant sans le nommer un palier régional de gouvernement, cette hypothèse complique une processus de réforme qui pourrait être plus directement mené.

Mais peut-être est-ce là, en même temps, tout l'intérêt de l'hypothèse Bernard : brillante sur papier mais problématique dans son application, cette hypothèse provoque la discussion et force le compromis. Elle rend, par con-

traste, séduisant toute proposition de réforme moins audacieuse et plus facile à implanter. Du coup, l'hypothèse Bernard est porteuse de tous les possibles mais, surtout, discarde LA solution historiquement retenue lorsqu'il est question de réforme municipale au Québec, soit le statu quo.

Et ne serait-ce que pour ce dernier effet — presque magique — on peut certes dire au mandataire du gouvernement, Louis Bernard : « Chapeau ! ».

'hypothèse de travail de Louis Bernard : brillante sur papier mais problématique dans son application.

Une « mégaville » de 1,8 million d'habitants.

Un rêve déjà dépassé ?

Le rêve de Montréal devrait désormais être « une région, une ville »

JEAN DÉCARIE

L'auteur est un professeur à la retraite de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

L'idée des arrondissements lancée par Louis Bernard est intéressante, serait-ce par son ambiguïté. Elle semble en effet témoigner d'une légère évolution vers la reconnaissance du rôle identitaire et vernaculaire que devraient avoir les collectivités locales à l'intérieur d'un ensemble métropolitain. Mais en fait, elle vise manifestement à faire accepter par les municipalités le projet « une île, une ville » que le gouvernement du Parti québécois, après l'avoir honni, semble finalement « acheter », à défaut de pouvoir vendre le concept d'une ville éléctive à ses députés de la couronne — et sans doute en échange des talents multiculturels du maire pour pallier l'incapacité et l'inquiétude de Québec devant la situation ethno linguistique de Montréal ! Comme si par peur de s'attaquer au vrai problème de la grande région, il se rabattait sur les petites municipalités du seul centre, étendant Montréal à la CUM et repoussant celle-ci à la périphérie. Le problème en est un d'échelle.

Le concept d'arrondissement est en effet ni nouveau ni révolutionnaire : Montréal a déjà les siens et les autres municipalités de l'île sont de facto des arrondissements, non pas de Montréal mais de la CUM, qui accapare plus de 30 % de la fiscalité municipale, qui exerce l'essentiel des pouvoirs et des services ma-

jeurs et qui aurait dû dès le départ être éléctive. Le faux problème des municipalités de banlieue a donc été réglé depuis longtemps sur l'île et il suffirait d'ajuster leur statut à leurs pouvoirs réels pour qu'elles cessent de revendiquer des privilèges qu'elles n'ont plus, un statut de municipalités d'arrondissement mais de municipalités tout de même. Le vrai problème est Montréal, « ville centre » réduite au « trou de beigne », réduite à 30 % de la population métropolitaine, coupée de ses développements mais devant en assumer les coûts, non viable comme municipalité « ordinaire », qui aurait donc dû être transmutée en municipalité d'agglomération dès 1969 en lieu et place de la CUM !

Il est maintenant trop tard, l'agglomération et le problème se sont déplacés en périphérie, jusqu'à une quatrième couronne piémontaise et, pour ne pas répéter l'erreur de la CUM et reconduire un retard de 30 ans, c'est à cette échelle que doit être transmutée Montréal, en cette « ville région » qu'elle a produite et qu'elle est devenue. Et c'est l'ensemble des 111 municipalités de cette région métropolitaine qui doivent en devenir les municipalités d'arrondissement ou de quartier, 120 en comptant les neuf arrondissements de Montréal qui devront obtenir ce statut supérieur de « mu-

nicipalité » avec, comme les autres, maire et conseil élus, fiscalité et responsabilité des services de première ligne, de quartier et de quotidienneté. À noter, ce qui devrait faciliter ce passage, que ces services sont déjà administrés par les arrondissements depuis la décentralisation entreprise par le RCM — qui prévoyait en 1986 la création de conseils d'arrondissement — et qui a été encore bonifiée et accélérée par l'administration Bourque.

Dans cette perspective, les formules technocratiques, non éléctives et non effectives comme les MRC, la CUM et son extension, la CMM, la future Communauté métropolitaine de Montréal, n'ont plus de raison d'être. Elles sont remplacées par une démocratie représentative directe, à l'échelle régionale comme locale où les municipalités de service pourraient mieux s'ouvrir à une démocratie participative systémique, une gestion concertante. Quant à la ville région, ses unités électorales seraient supramunicipales pour s'assurer de partis et de plates-formes reflétant les enjeux régionaux.

Le ballon de Louis Bernard va dans le bon sens, mais ne va pas assez loin. C'est aller trop loin que de vouloir réduire les municipalités de l'île à de simples arrondissements d'une ville dépassée. Elles accepteront d'au-

tant mieux la réforme qu'elles conserveront un statut de municipalité, une autonomie locale, et qu'elles se sauront ainsi parties agissantes et intégrantes d'une municipalité d'agglomération démocratique, viable et visible. Il faut abandonner le concept dichotomique et antagoniste de ville-centre opposée à la périphérie — comme l'idée de course au développement et de concurrence entre municipalités. Or en portant Montréal de 30 à 50 % de la population métropolitaine par annexion de ses voisins insulaires, on perpétue et accentue au contraire l'affrontement puéril et futile entre centre et banlieues. Comme toute grande ville, Montréal s'est développée selon un processus normal de mitose et de phagocytose. Et il est aussi normal que l'agglomération produise ainsi des « localités », qu'elle puisse additionner les quartiers qu'elle multiplie, les reconnaître et les maintenir, s'accroître et se développer de leur multiplicité et de leurs personnalités. « Une île, une ville », le rêve de Drapeau, était normal il y a 40 ans, mais déjà le maire rêvait de région comme en témoigne son grand plan, « Montréal, horizon 2000 » !

Nous y sommes, et le rêve de Montréal devrait désormais être « une région, une ville », une municipalité d'agglomération d'une centaine de collectivités locales regroupées dans une cinquantaine de districts électoraux, à peu près le nombre de sièges de la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Montréal qui resterait, bien sûr, symbole oblige, celle de la nouvelle ville-région.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

21 septembre 2000

Page A24 manquante